

Un outil et un réseau d'experts pour décrypter
les dynamiques des grandes intercommunalités françaises

OBSERV'AGGLO

Les grandes agglomérations françaises
en 70 indicateurs

JUIN 2019



En partenariat avec

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES



F
A
N
U
FÉDÉRATION
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME

ÉDITORIAL

Initiée en 2013 par la Fédération des agences d'urbanisme (Fnau) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF) rejointes par France Urbaine, la démarche Observ'agglo est une démarche mutualisée d'observation des principales agglomérations de France. Elle est fondée sur un travail collaboratif d'experts d'agences d'urbanisme et d'agglomérations pour construire, représenter et analyser en commun des indicateurs sur les dynamiques à l'œuvre dans les grandes intercommunalités françaises. Observ'agglo a pour objectif de permettre aux acteurs parties prenantes d'avoir accès à cette connaissance partagée, de se positionner pour mieux comprendre leurs enjeux spécifiques - non dans une logique de classement mais plutôt de typologie - et enfin de mettre perspective, à l'échelle nationale, les grandes évolutions tendanciennes sur les enjeux urbains. Observ'agglo bénéficie du soutien des ministères de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de la Transition écologique et solidaire, du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de la Banque des territoires et s'appuie sur de nombreuses données issues de l'Insee, mais aussi sur des données collectées au niveau local.

Les premières analyses publiées en 2016 concernaient une trentaine d'agglomérations de plus de 200 000 habitants hors Île de France, avant la mise en œuvre des lois NOTRe et Maptam et la refonte des périmètres intercommunaux. Cette nouvelle publication d'Observ'agglo analyse un panel élargi à une soixantaine d'intercommunalités de plus de 180 000 habitants, panel qui rassemble les 22 métropoles dont celle du Grand Paris, des communautés urbaines et des communautés d'agglomération. Dans ce panel apparaissent de nouvelles intercommunalités élargies par les évolutions institutionnelles comme celles de Bayonne, de Cherbourg ou d'Annecy, mais aussi l'Outre-mer avec trois communautés de l'Île de la Réunion et enfin se révèlent les communautés franciliennes hors du Grand Paris et leurs spécificités.

À travers les profils des agglomérations, leurs tendances démographiques, du logement, de l'emploi et de la formation, de la santé mais aussi des niveaux de vie et du cadre de vie, Observ'agglo brosse, par touches, un portrait de la France urbaine, sous une forme de kaléidoscope qui montre la diversité des territoires, révèle les continuités, les disparités, déconstruit parfois les représentations dominantes... Cet exercice vise à partager les enjeux et à les mettre en débat, tant avec les acteurs locaux que nationaux, afin de contribuer à éclairer l'action territoriale.

JEAN ROTTNER
PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST,
PRÉSIDENT DE LA FNAU

REMERCIEMENTS

Ce travail, réalisé en partenariat avec l'Adcf et France urbaine, est avant tout un travail collectif qui tire sa richesse des nombreux experts mobilisés. Nous souhaitons remercier en tout premier lieu les pilotes du projet Observ'agglo, ainsi que tous ceux du système d'observation, investis depuis près de 18 mois : Caroline Testut (UrbaLyon, Lyon) et Nathalie Saby (AURM, Mulhouse, jusqu'en décembre 2018) ainsi qu'Isabelle Boulet (AUA/T, Toulouse), Gratiennine Boutantin (Epures, St-Etienne), Marc Esponda (Audat, Toulon), Francis Hess (Scalen, Nancy), Stéphanie Terrisse (Agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand), Martin Wolf (IAU, Île-de-France) et Karine Hurel (Fnau).

Observ'agglo a par ailleurs bénéficié de l'implication d'une vingtaine de contributeurs et de nombreuses relectures et apports des agences d'urbanisme et des agglomérations : Vincent Ance (AUA/T, Toulouse), Karine Baudy (AUDIAR, Rennes), Laure Bigourdan (AURAV, Avignon), Zoé Chaloin (Fnau), Marion Chéry (ATU, Tours), Stéphanie Hervieu (AURA, Angers), Pierre Clap (AUDAB, Besançon), Marie-Hélène Cousin (AURH, Le Havre), Céline Fonteray (Aurca, Perpignan), Gaëtan Gaborit (ADDRN, Saint-Nazaire), Sébastien Grandjean (AUDAP, Pau-Bayonne), Valentin Kamp (Fnau), Nitharsini Koneshwaran (Audelor, Lorient), Philippine Lavoillote (Grenoble Alpes Métropole), Nadine Le Hir (ADEUPa, Brest), Jean Picon (AGAM, Marseille), Françoise Pichavant (AURG, Grenoble), François Rivoal (ADEUPa, Brest), Anne Volatier (Dijon Métropole), Bruno Van Den Broucke (AURAN, Nantes), Félix Moulin (Fnau) pour l'ensemble de la cartographie et l'harmonisation des bases de données, enfin Nicolas Portier, Claire Delpech, Erwan le Bot (Adcf) et Ludovic Grousset (France urbaine) pour leurs relectures avisées.

Cette démarche bénéficie du soutien de la DGALN, du CGET et de la Banque des territoires-Caisse des Dépôts, avec la participation de l'Insee, qui a fourni une part conséquente des données analysées.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION	6

Démographie

UNE POURSUITE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LA PLUPART DES TERRITOIRES LES PLUS PEUPLÉS	12
SOLDE MIGRATOIRE : QUATRE PROFILS DE TERRITOIRE	13
LES JEUNES ACTIFS DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS MOINS MOBILES QUE CEUX DES AUTRES TERRITOIRES	14
UN PLUS FAIBLE TAUX DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS	15
LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LES ENJEUX DE SA PRISE EN CHARGE	16

Santé

UN TAUX DE MORTALITÉ QUI VARIE DU SIMPLE AU DOUBLE DANS LES AGGLOMERATIONS	20
UNE MEILLEURE OFFRE EN MÉDECINE DE VILLE DANS LES AGGLOMÉRATIONS DU SUD DE LA FRANCE	21
UNE ACCESSIBILITÉ AUX SOINS DE PREMIER RECOURS DANS LES AGGLOMÉRATIONS PLUTÔT BONNE	22
UN DÉFICIT MARQUÉ DE SPÉCIALISTES DANS LES AGGLOMÉRATIONS DU NORD DE LA FRANCE	23
L'OFFRE DE MÉDECINS DANS LE PAYS DE BREST : UNE RÉPARTITION INÉGALE ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES INTERCOMMUNALITÉS VOISINES	25

Habitat

UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION PORTÉE PAR L'ÎLE-DE-FRANCE ET LES MÉTROPOLES	28
LA VACANCE DU PARC DE LOGEMENTS ET SES ENJEUX	30
UNE PART NETTEMENT PLUS IMPORTANTE DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES AGGLOMÉRATIONS DU NORD DE LA FRANCE	32
UNE PRESSION DU PARC LOCATIF SOCIAL PLUS IMPORTANTE EN ÎLE-DE-FRANCE ET DANS LE SUD	33
DES LOYERS ET UN EFFORT LOCATIF PLUS ÉLEVÉ DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS ET À LA RÉUNION	34
LE PRIX D'ACQUISITION D'UN LOGEMENT : UN INDICATEUR DE NIVEAU DE VIE	35

Niveau de vie

LE NIVEAU DE VIE : UN REFLET DE LA DIVERSITÉ DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES	38
L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE : UNE CÉSURE LIÉE AUX NIVEAUX DE REVENUS TOUJOURS VISIBLE	39
LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS ET LES MÉTROPOLES PLUS FRÉQUEMMENT TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ	40

Cadre de vie

RAPPORT VILLE-NATURE : DES ESPACES VERTS URBAINS POUR « COMPENSER » LE DÉFICIT DE NATURE	44
L'OFFRE D'AMÉNITÉS URBAINES ET ENVIRONNEMENTALES	46
REGARD SUR LES TERRITOIRES LES PLUS SPORTIFS	47
CINÉMA : PANORAMA DE L'OFFRE ET DE LA FRÉQUENTATION	48

Formation

UNE DYNAMIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GLOBALEMENT EN HAUSSE	52
LES SPÉCIALISATIONS DES TYPES DE FORMATIONS SUPÉRIEURES	54
DES SITUATIONS DE DÉCLASSEMENT PLUS FRÉQUENTES DANS LE SUD ET LE NORD DE LA FRANCE	55

Emploi

INTERDÉPENDANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DEGRÉ D'INTÉGRATION DU PÉRIURBAIN	58
UN ACCÈS DIFFICILE À L'EMPLOI POUR LES JEUNES DANS LE NORD ET LE SUD	59
SPÉCIFICITÉ DES AGGLOMERATIONS AU REGARD DE LEURS FONCTIONS MÉTROPOLITAINES	61
Liste des indicateurs mobilisés dans Observ'agglo 2018	62

Introduction

Les outils d'observation développés par les agglomérations, souvent avec l'appui de leur agence d'urbanisme, mobilisent à la fois des indicateurs synthétiques et une approche comparatiste : ils nécessitent de rassembler des données statistiques comparables, travail qui intéresse tous les territoires concernés, et qui peut être mutualisé. Cependant, pour les spécialistes de l'observation, la difficulté ne réside pas uniquement dans la constitution et la mobilisation des données : elle réside surtout dans la sélection des indicateurs pertinents, robustes et dans le partage des analyses pour mieux comprendre le fonctionnement territorial. La démarche Observ'agglomération est ainsi née en 2013 de cette volonté de construire un référentiel et une méthodologie concertée et partagée entre les intercommunalités et les agences.

**IL S'AGIT DE PERCEVOIR
D'AUTRES FACETTES DU FAIT
URBAIN, D'AUTRES FORMES
DE DYNAMISME, COMME
D'AUTRES FORMES
D'INÉGALITÉ TERRITORIALE :
DEUX CHAPITRES FONT
L'OBJET D'ANALYSES
SPÉCIFIQUES, CELUI DE LA
SANTÉ ET CELUI DU CADRE
DE VIE**

UN GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL INVESTI

Observ'agglomération s'appuie sur un réseau d'experts caractérisé par une très grande implication des acteurs. La qualité des analyses et de la publication sont ainsi le résultat d'une dynamique collective d'une très grande richesse. En décembre 2017, un groupe de travail, rassemblant une quarantaine de spécialistes de l'observation, venant tant des agences d'urbanisme que des intercommunalités, s'est rassemblé pour discuter des grandes orientations de la mouture 2018. C'est sur cette base que s'est constitué un comité de pilotage technique composé de 8 experts issus du monde des agences. Ce comité a permis de structurer la base de données et mobiliser de nouvelles approches.

Le système d'observation s'est construit sur la base de 150 indicateurs statistiques identifiés et discutés par les territoires et les partenaires de la démarche. Il a également vocation à s'enrichir selon les explorations thématiques ou techniques. Les données sont issues de la statistique publique nationale, mais également de sources « émergentes » obtenues grâce à l'harmonisation de données issues de collectes locales. Certaines données sont également mobilisées grâce à l'achat mutualisé ou du conventionnement avec des producteurs de données et des partenariats.

● COMPRENDRE, COMPARER ET DÉCONSTRUIRE

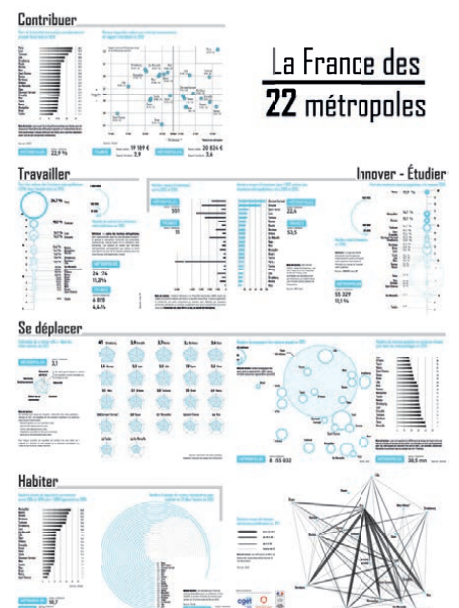
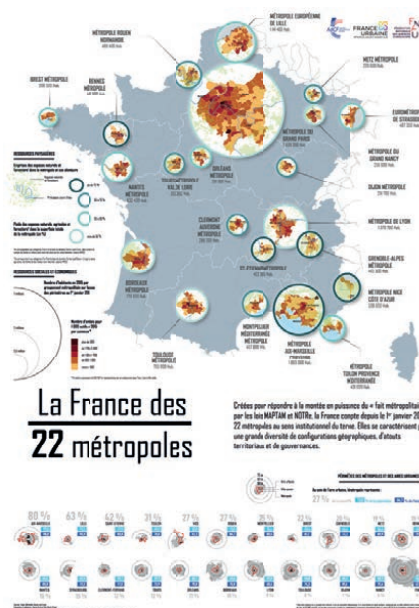
Dans le cadre de la démarche Observ'agglomération, l'échelle d'observation et la constitution du panel des agglomérations ont fait l'objet de débats dès l'origine de la démarche. Pour le millésime 2018, a été fait le choix d'élargir le panel observé, passant de 36 agglomérations en 2016 à 59. Le panel du millésime 2018 est ainsi composé des 59 intercommunalités françaises de plus de 180 000 habitants (exception faite pour Amiens qui compte 178 597 habitants), franciliennes et ultra-marines, disposant ou non d'une agence d'urbanisme. L'ensemble des agglomérations observées représente près de 28 millions d'habitants, soit 42% de la population française.

La sélection d'indicateurs analysés dans Observ'agglomération offre un socle de connaissance harmonisé sur les grandes agglomérations françaises. **Près de 70 indicateurs retenus dans l'analyse sont organisés autour de sept thèmes structurant du quotidien : la démographie, la santé, l'habitat, le niveau de vie, le cadre de vie, la formation et l'emploi.** Ces indicateurs dessinent à la fois un portrait de la géographie des grandes villes en France et offrent une mise en lumière des spécificités de chacune des agglomérations observées, certaines de leurs facettes ainsi que certaines de leurs fragilités.

Enfin, Observ'agglomération cherche à déconstruire les représentations que chacun porte sur les territoires. Tout en capitalisant sur des indicateurs que l'on pourrait qualifier de « classiques » ou tout du moins de connus, il a été fait le choix, dans ce numéro, d'investir également de nouveaux champs d'observation-indicateurs afin de contribuer à dresser, dans un monde en transition, de nouveaux référentiels. Il s'agit de percevoir d'autres facettes du fait urbain, d'autres formes de dynamisme, comme d'autres formes d'inégalité territoriale. Ainsi, deux chapitres de ce numéro font plus particulièrement l'objet d'indicateurs expérimentaux ou d'analyses spécifiques : celui de la santé et celui du cadre de vie.

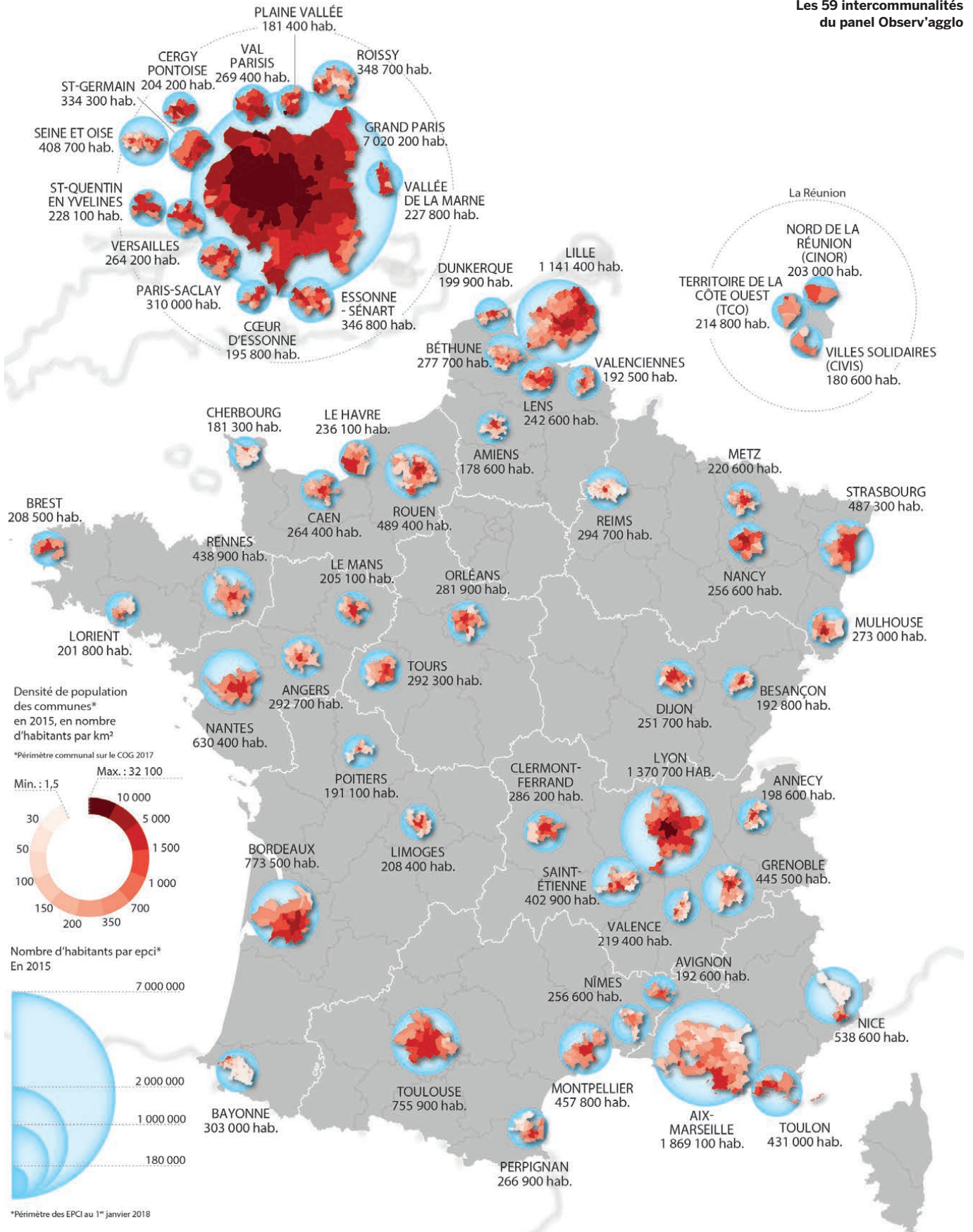
LA DÉMARCHÉ MÉTROSCOPE

En parallèle de la démarche Observ'agglomération, la démarche Métroscope a vocation à offrir une lecture plus spécifique du fait et du processus métropolitain sur les seules 22 métropoles institutionnelles. Cette démarche est complémentaire à Observ'agglomération. Dans ce cadre, un poster a été réalisé avec une face cartographique et une face regroupant une quinzaine d'indicateurs clefs. Une publication portant plus spécifiquement sur des indicateurs de bien vivre paraîtra en 2019.



Introduction

Les 59 intercommunalités du panel Observ'agglomération



Introduction

● QUATRE GRANDES CLEFS DE LECTURE

Si Observ'agglomération peut se lire de façon kaléidoscopique, il dessine également de grandes géographies. On peut en lire au moins quatre.

En premier lieu, une lecture métropolitaine. Les métropoles, probablement en partie par effet de taille, présentent régulièrement de plus fortes spécificités par rapport à l'ensemble des grandes agglomérations observées. Parfois plus dynamiques, parfois plus en difficulté, et parfois plus inégalitaires, dans la majorité des cas, elles se démarquent du reste du panel observé. Cela masque cependant d'importantes disparités entre les métropoles, mais également à l'intérieur des territoires métropolitains.

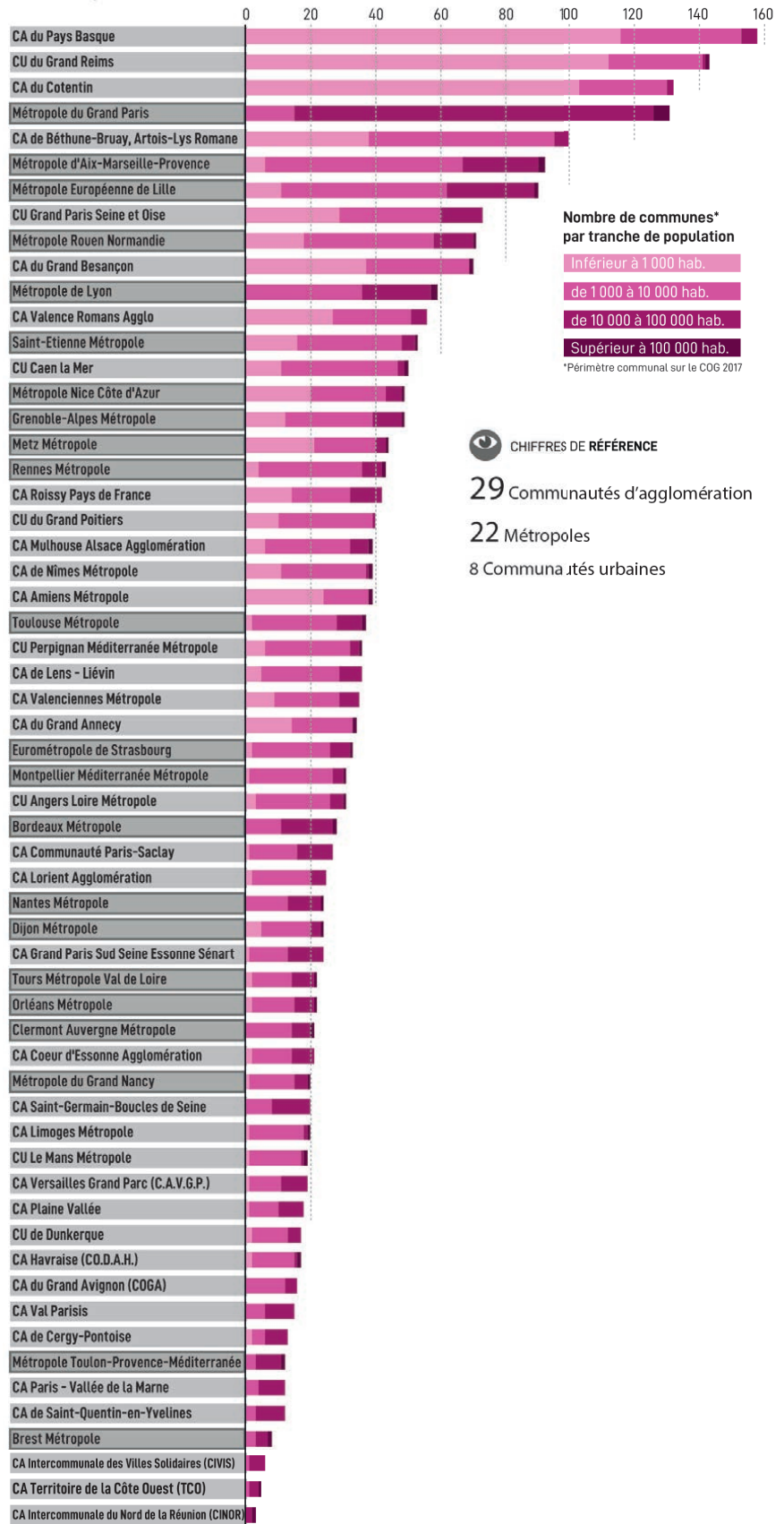
Dans un deuxième temps, une géographie en U. Les territoires dynamiques dessinent une forme « en U » allant de la façade Atlantique au sillon rhodanien, en passant par le sud. L'attractivité résidentielle joue un rôle majeur dans cette dynamique en influant sur les fonctions présentes mais aussi métropolitaines. Les métropoles mais aussi bien d'autres territoires de cet espace en U participent à cette dynamique. Cette géographie en forme de U est stable dans le temps (cf. Dossier Fnau n° 43, juin 2018).

Un rapprochement des enjeux entre les régions nord et sud. Pour des raisons historiques et géographiques différentes, on constate cependant un effet régional encore bien présent qui rapproche de très nombreux indicateurs des agglomérations du nord de la France, de celles du sud.

Enfin, l'outre-mer. Il s'agit des territoires pluriels qui méritent des attentions particulières. Dans le panel Observ'agglomération, ne ressort « que » trois agglomérations de l'Île de la Réunion, mais celles-ci illustrent à quel point l'outre-mer concentre de nombreuses difficultés (vieillesse, niveau de vie, chômage...) aujourd'hui et certainement dans les années à venir.

Nombre et taille des communes incluses dans le périmètre intercommunal*

*Périmètre au 1^{er} janvier 2018



Nombre de communes* par tranche de population

- Inferieur à 1 000 hab.
- de 1 000 à 10 000 hab.
- de 10 000 à 100 000 hab.
- Supérieur à 100 000 hab.

*Périmètre communal sur le COG 2017

CHIFFRES DE RÉFÉRENCE

29 Communautés d'agglomération

22 Métropoles

8 Communes urbaines

Introduction

● LIMITES ET MODALITÉS DE LECTURE

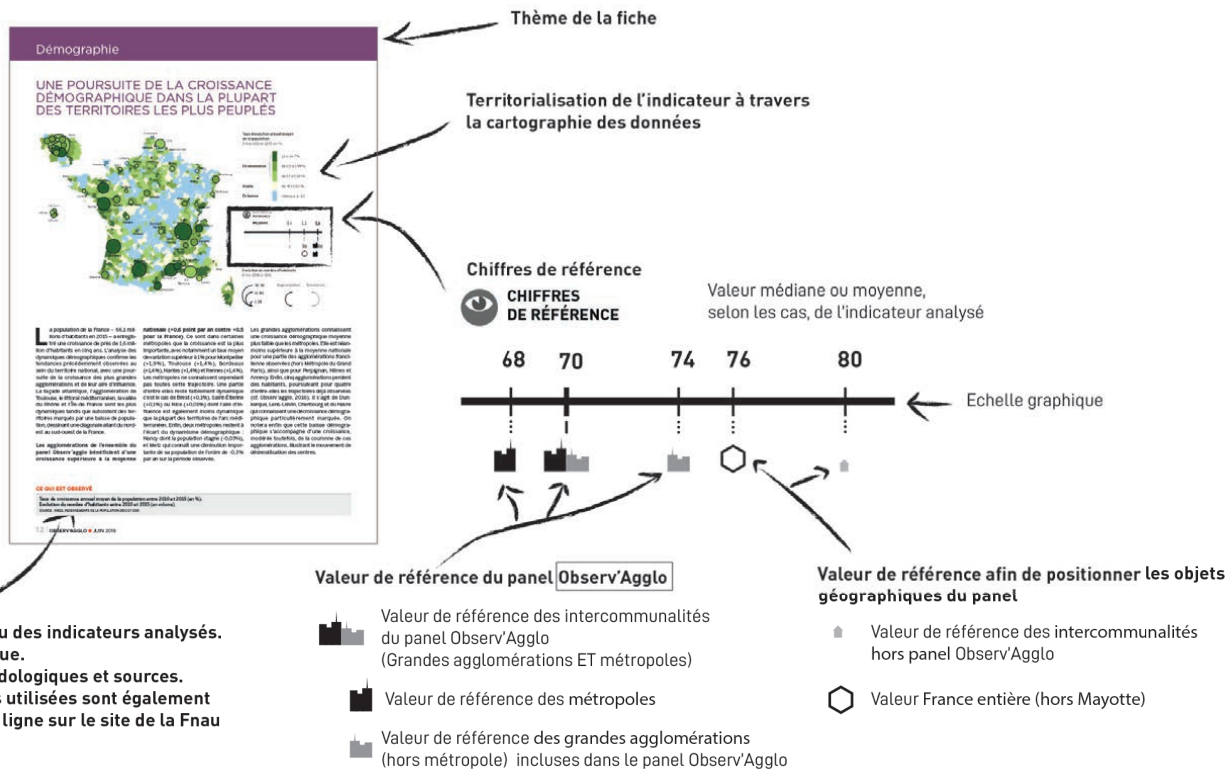
Tout exercice d'analyse comparative présente des limites. C'est pourquoi il convient d'expliciter certains choix retenus dans la méthode Observ'agglomération, susceptibles de susciter le débat. En premier lieu, le choix de l'échelle géographique retenue – celle des périmètres intercommunaux – se justifie par la volonté de privilégier l'observation au service de l'action publique. Ce choix a été fait au détriment de l'aire urbaine dont le périmètre correspond mieux au fonctionnement des territoires urbains, mais qui présente l'inconvénient d'être insuffisamment en rapport avec la gouvernance locale.

Les données ont été mises à jour sur la base des millésimes les plus récents pos-

sibles et des périmètres intercommunaux au 1^{er} janvier 2018.

Le choix des indicateurs s'est fait en privilégiant la richesse des expériences du réseau d'experts afin d'apporter une lecture la plus transversale du fait urbain. Nonobstant, certaines thématiques n'ont pu être explorées, c'est notamment le cas de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement ou de la citoyenneté faute de données disponibles satisfaisantes. Enfin, une préférence a été accordée aux chiffres à la maille intercommunale présentant l'avantage de la simplicité de lecture, mais ne rendant pas compte des disparités existantes au sein même des territoires, notamment entre la ville centre et sa périphérie.

Enfin, pour faciliter la lecture synoptique, les indicateurs sont rassemblés autour de sept thèmes principaux composés eux-mêmes de 3 à 5 fiches d'analyse. Chaque fiche d'analyse comporte une territorialisation du ou des indicateurs retenus sous forme de carte et d'un graphique récapitulant les principaux chiffres à retenir. Ils précisent pour chaque indicateur : la moyenne ou la médiane des 59 intercommunalités du panel, des 22 métropoles, des intercommunalités hors des 22 métropoles, des intercommunalités hors des 59 intercommunalités du panel, et le chiffre de référence France entière (outre-mer comprise). Ce graphique présente systématiquement offre ainsi en un coup d'œil les principaux chiffres à avoir en tête.





RDI
RDI

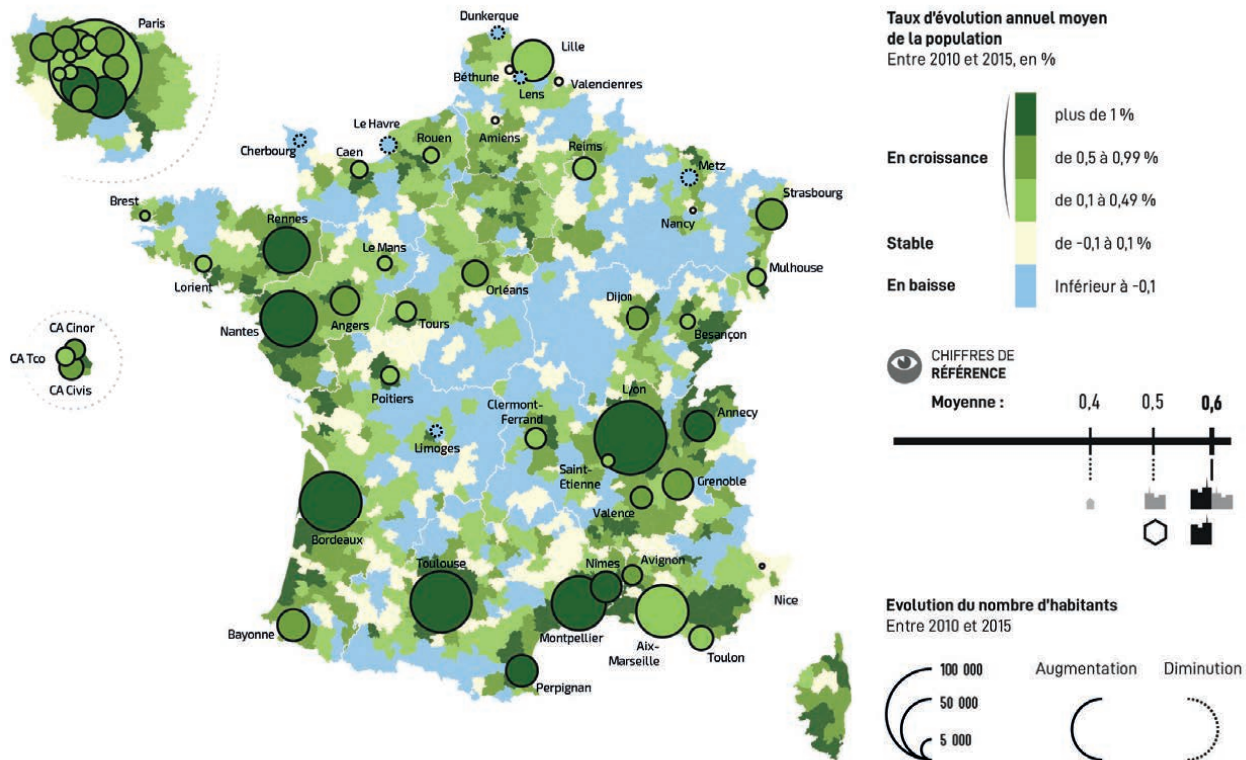
alcego

Démographie

Les évolutions démographiques contrastées au sein du territoire français posent des questions d'aménagement et de cohésion des territoires : accueillir dans des conditions favorables dans les zones en croissance (logements, équipements, emplois, mobilité, consommation d'espace...) ; maintenir, attirer la population dans les territoires « en déprise », en lien direct avec la question du développement économique et dans un contexte national, européen de vieillissement de la population.

Symbole de dynamisme et d'attractivité, la croissance démographique est aussi un vecteur de développement territorial aux multiples enjeux. Outre ses conséquences en matière d'aménagement et de planification (enjeux en terme de consommation d'espace, de formes urbaines, de besoins induits en commerces, services, équipements...) ; dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue entre métropoles, le renouvellement de la population (solde migratoire) et son développement endogène (solde naturel) apparaissent comme des facteurs de compétitivité.

UNE POURSUITE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LA PLUPART DES TERRITOIRES LES PLUS PEUPLÉS



La population de la France – 66,1 millions d'habitants en 2015 – a enregistré une croissance de près de 1,6 million d'habitants en cinq ans. L'analyse des dynamiques démographiques confirme les tendances précédemment observées au sein du territoire national, avec une poursuite de la croissance des plus grandes agglomérations et de leur aire d'influence. La façade atlantique, l'agglomération de Toulouse, le littoral méditerranéen, la vallée du Rhône et l'Île-de-France sont les plus dynamiques tandis que subsistent des territoires marqués par une baisse de population, dessinant une diagonale allant du nord-est au sud-ouest de la France.

Les agglomérations de l'ensemble du panel Observ'agglomération bénéficient d'une croissance supérieure à la moyenne

naionale (+0,6 point par an contre +0,5 pour la France). Ce sont dans certaines métropoles que la croissance est la plus importante, avec notamment un taux moyen de variation supérieur à 1% pour Montpellier (+1,9%), Toulouse (+1,4%), Bordeaux (+1,4%), Nantes (+1,4%) et Rennes (+1,4%). Les métropoles ne connaissent cependant pas toutes cette trajectoire. Une partie d'entre elles reste faiblement dynamique c'est le cas de Brest (+0,1%), Saint-Étienne (+0,1%) ou Nice (+0,01%) dont l'aire d'influence est également moins dynamique que la plupart des territoires de l'arc méditerranéen. Enfin, deux métropoles restent à l'écart du dynamisme démographique : Nancy dont la population stagne (-0,03%), et Metz qui connaît une diminution importante de sa population de l'ordre de -0,3% par an sur la période observée.

Les grandes agglomérations connaissent une croissance démographique moyenne plus faible que les métropoles. Elle est néanmoins supérieure à la moyenne nationale pour une partie des agglomérations franciliennes observées (hors Métropole du Grand Paris), ainsi que pour Perpignan, Nîmes et Annecy. Enfin, cinq agglomérations perdent des habitants, poursuivant pour quatre d'entre-elles les trajectoires déjà observées (cf. Observ'agglomération, 2016). Il s'agit de Dunkerque, Lens-Liévin, Cherbourg et du Havre qui connaissent une décroissance démographique particulièrement marquée. On notera enfin que cette baisse démographique s'accompagne d'une croissance, modérée toutefois, de la couronne de ces agglomérations, illustrant le mouvement de dédensification des centres.

CE QUI EST OBSERVÉ

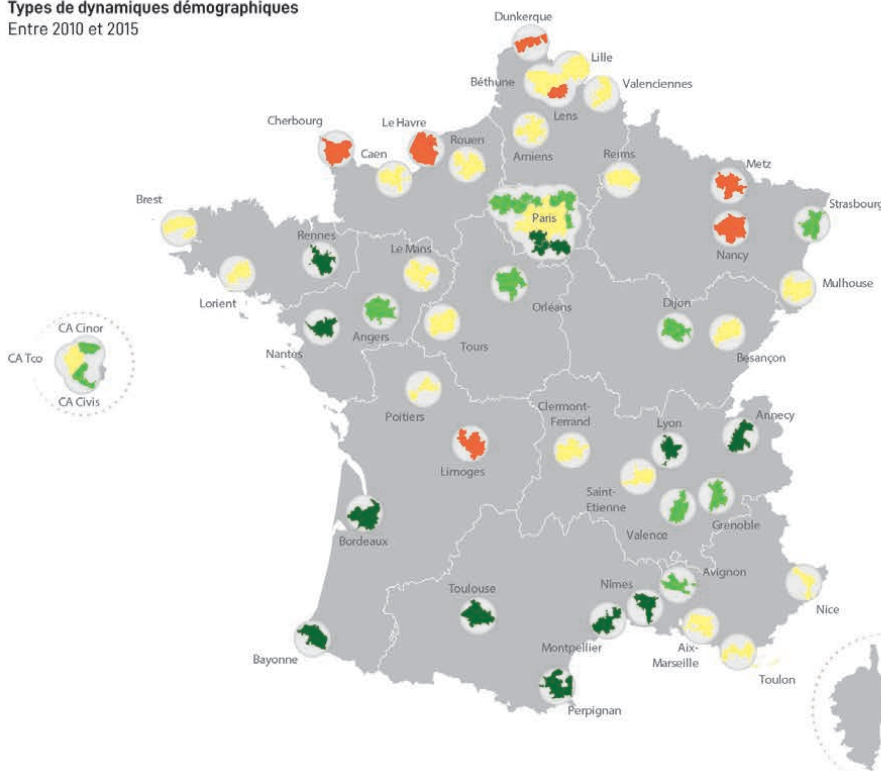
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015 (en %).

Évolution du nombre d'habitants entre 2010 et 2015 (en volume).

SOURCE : INSEE, RECENSEMENTS DE LA POPULATION 2010 ET 2015

SOLDE MIGRATOIRE : QUATRE PROFILS DE TERRITOIRE

Types de dynamiques démographiques
Entre 2010 et 2015



Territoires très dynamiques et attractifs

Taux d'évolution annuel de la population fort dû à des soldes naturel et migratoire positifs

Territoires dynamiques

Taux d'évolution annuel de la population positif porté essentiellement par le solde naturel

Territoires faiblement dynamiques

Taux d'évolution annuel de la population faiblement positif dû à un solde naturel positif

Territoires en baisse démographique

Taux d'évolution annuel de la population négatif qui malgré un solde naturel positif ne compense pas un solde migratoire fortement négatif

La croissance démographique dessine le portrait d'une certaine forme de vitalité des territoires. L'association de cet indicateur avec ses deux composantes : la croissance démographique due au solde naturel et celle due au solde migratoire, permet de définir quatre familles d'agglomérations.

■ **Les territoires très dynamiques et attractifs** : il s'agit d'intercommunalités ayant des taux d'évolution annuels de la population supérieurs à 0,9% – c'est-à-dire nettement supérieur à la moyenne et révélant une forme de dynamisme - et des soldes naturels et surtout migratoires positifs – révélant une forme d'attractivité. Parmi les 13 territoires composant ce groupe, on compte six métropoles, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Lyon, déjà dans le groupe des territoires les plus dynamiques entre 2007 et 2012 (cf.

Observ'agglo, 2016). Concernant les autres agglomérations, on dénombre trois intercommunalités franciliennes et quatre agglomérations de la moitié sud de la France : Annecy, Perpignan, Nîmes et le Pays Basque.

■ **Les territoires dynamiques** : ils bénéficient d'une croissance supérieure à la moyenne nationale (plus de +0,50%) mais portée essentiellement par le solde naturel. À noter que parmi les 14 intercommunalités de ce groupe, trois agglomérations présentent néanmoins un solde migratoire positif : Angers, Dijon et Valence.

■ **Les territoires faiblement dynamiques** : cette famille, composée de 10 métropoles et 14 agglomérations, est la plus importante en nombre. À défaut d'être attractives, ces intercommunalités bénéficient d'un solde naturel positif qui leur permet d'enregistrer

une croissance démographique qui demeure toutefois inférieure à la moyenne nationale. Figurent dans ce groupe deux agglomérations (Reims et Caen) et trois métropoles (Brest, Saint-Étienne et Nice) qui ont renoué avec la croissance par rapport à la période de comparaison précédente (2007-2012).

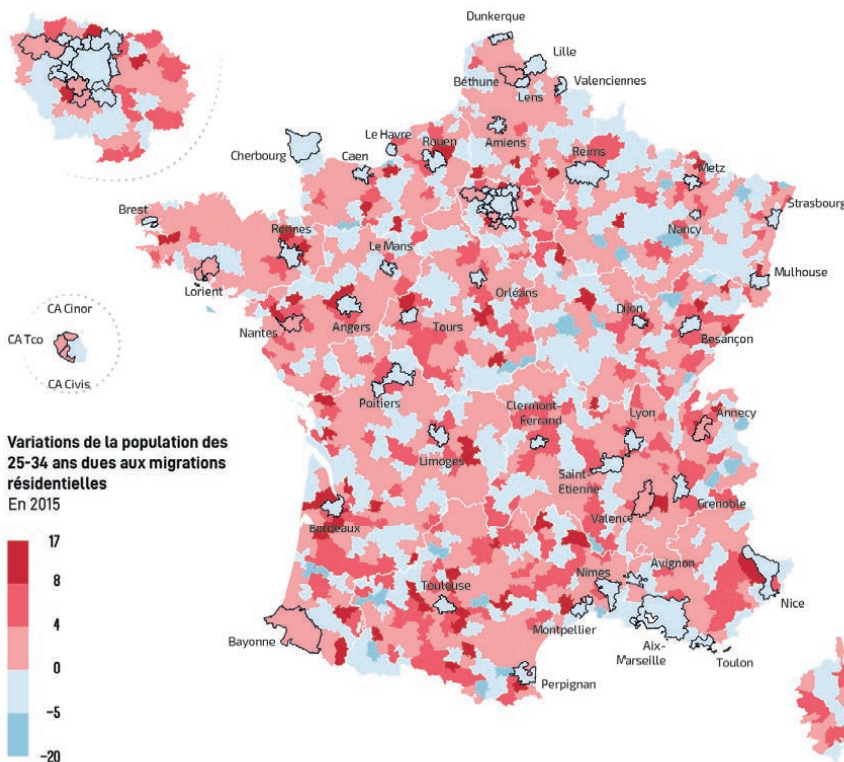
■ **Les territoires en baisse démographique** : il s'agit de territoires qui, malgré un solde naturel positif, perdent des habitants du fait d'un solde migratoire fortement négatif. Cinq des sept territoires concernés étaient déjà dans la même situation lors de la précédente période d'observation. Limoges a connu, quant à elle, une forte inversion de tendance. Deux métropoles de l'est figurent dans ce groupe : Nancy proche de la stagnation (- 0,03%) et Metz qui affiche le taux de décroissance le plus fort du panel avec Le Havre (-0,3%).

CE QUI EST OBSERVÉ

Les indicateurs analysés sont le **taux de croissance annuel moyen**, le **solde naturel** et le **solde migratoire apparent** entre 2010 et 2015. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés. Si la composante « naturelle » de la croissance démographique (taux de natalité et de mortalité) est facilement quantifiable, le volet migratoire est beaucoup plus difficile à évaluer. Cela est d'autant plus vrai que le changement de méthode d'élaboration du recensement a induit de nombreuses incertitudes. Cela conduit l'Insee à évoquer la notion de « solde migratoire apparent » qui est estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENTS DE LA POPULATION 2010 ET 2015

LES JEUNES ACTIFS DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS MOINS MOBILES QUE CEUX DES AUTRES TERRITOIRES



Les migrations résidentielles des jeunes actifs représentent également un marqueur éclairant de l'attractivité des territoires. **L'ensemble des intercommunalités du panel Observ'agglo enregistre un taux moyen de mobilité des 25-34 ans plus faible que celui enregistré dans les autres territoires de plus petite taille.** Ce phénomène dans les grandes agglomérations françaises où les jeunes actifs restent dans leur territoire s'explique par des raisons essentiellement socioprofessionnelles. En effet, un marché du travail important et intégrant une grande diversité d'emplois liés aux fonctions métropolitaines offre des perspectives d'évolution professionnelle suffisantes qui permet de garder

sur place les jeunes actifs, et notamment les cadres.

Le solde migratoire des 25 à 34 ans est, quant à lui, nettement déficitaire. Seules 12 intercommunalités du panel sur 59 ont un solde positif. On les retrouve notamment à la Réunion, mais aussi dans le Pays Basque, à Nantes (seule métropole au solde positif), Lorient ou encore Annecy et Valence.

Ce sont les territoires périurbains (plus ou moins proches des grandes agglomérations) qui bénéficient le plus de l'arrivée de ces jeunes actifs. Ces derniers voient la taille de leur ménage augmenter rapidement (mise en couple et/ou naissance(s)). Les ménages ont tendance à s'installer dans les territoires périurbains offrant une certaine

AUTRES CHIFFRES

Taux de mobilité

Min. : 10%
Médiane : 19%
Max. : 30%

Taux de variation dû aux migrations

Min. : -4%
Médiane : -1,2%
Max. : +1,7%

UN MARCHÉ DU TRAVAIL INTÉGRANT UNE GRANDE DIVERSITÉ D'EMPLOIS LIÉS AUX FONCTIONS MÉTROPOLITAINES OFFRE DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE QUI PERMET DE GARDER SUR PLACE LES JEUNES ACTIFS

forme de confort spatial, financièrement plus accessible et proche d'aménités naturelles. À l'inverse les centres urbains sont perçus comme plus chers.

Le marché de l'emploi abondant et varié des grandes agglomérations françaises semble ne plus suffire à garantir à lui seul le maintien des jeunes actifs à long terme. Ces derniers tiennent de plus en plus compte de la qualité de vie, des aménités naturelles et servicielles offertes par les territoires, et non uniquement de l'offre d'emplois. Dans le cas des grandes agglomérations universitaires, le déficit migratoire des 25-34 ans peut aussi s'expliquer par l'arrivée massive de 18-24 ans venus suivre des études sur le territoire.

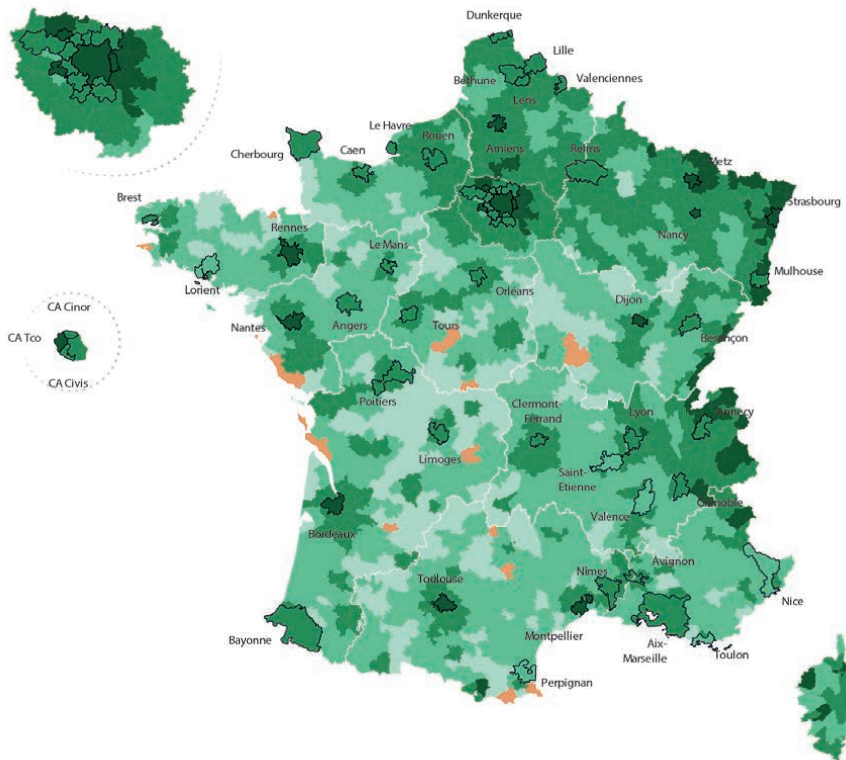
CE QUI EST OBSERVÉ

Les migrations ont été appréhendées au travers de **la variation de la population des 25-34 ans (par intercommunalité), due uniquement au solde migratoire** (hors mouvement avec l'étranger).

Le taux de mobilité est le résultat de la somme des arrivées et des départs, rapportée à la population moyenne du territoire. Il est exprimé en pourcentage (calcul estimé à mi-période afin de prendre en compte la durée de l'observation). Soit : $100 * ((arrivées + départs) / (stables + ((arrivées - départs) / 2)))$. Ainsi un taux de mobilité de 30% signifie que 30% des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 34 ont déménagé au cours des 4 dernières années.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

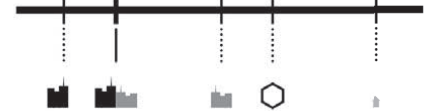
UN PLUS FAIBLE TAUX DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS



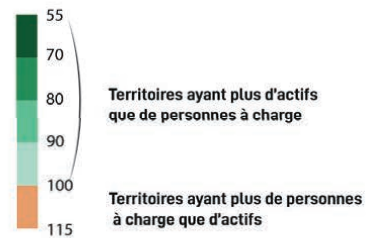
CHIFFRES DE RÉFÉRENCE

Moyenne :

68 70 74 76 80



Taux de dépendance économique
nombre de personnes théoriquement à charge pour 100 personnes potentiellement actives
En 2015



Note de lecture : à Toulouse, on compte 60 personnes théoriquement à charge pour 100 personnes potentiellement actives.

L'ensemble des intercommunalités du panel Observ'agglomération enregistre un taux moyen de dépendance économique plus faible que celui observé au niveau national (70% contre 76% en France hors Mayotte). Généralement, plus les agglomérations sont importantes plus le taux de dépendance est faible, et inversement. Le taux de dépendance des métropoles françaises est de 68% contre 74% pour les autres agglomérations du panel. En comparaison, les intercommunalités hors du panel ont un taux moyen de 80%.

À l'échelle de la France métropolitaine, l'ensemble du bassin parisien, du nord et de

l'est connaissent globalement des taux de dépendance plus faibles.

Les agglomérations fortement dépendantes comptent proportionnellement davantage de personnes âgées et moins de personnes actives. Par conséquent, les taux de dépendance élevés de ces territoires s'expliquent essentiellement par un relatif phénomène de vieillissement démographique renforcé notamment par un afflux exogène de retraités et/ou une moindre attractivité auprès des personnes en âge de travailler.

Aucune grande agglomération française ne dépasse le seuil défavorable de 100. Les

grandes agglomérations jouent un rôle socioéconomique moteur œuvrant à l'échelle nationale et par entrainement et interactions, à l'échelle locale également. Les intercommunalités françaises ayant les taux de dépendance supérieurs à 100 ont pour la plupart moins de 20 000 habitants et sont situées soit en bordure littorale, soit dans les zones rurales du centre de la France.

**GÉNÉRALEMENT,
PLUS LES AGGLOMÉRATIONS
SONT IMPORTANTES
PLUS LE TAUX DE DÉPENDANCE
EST FAIBLE, ET INVERSEMENT.**

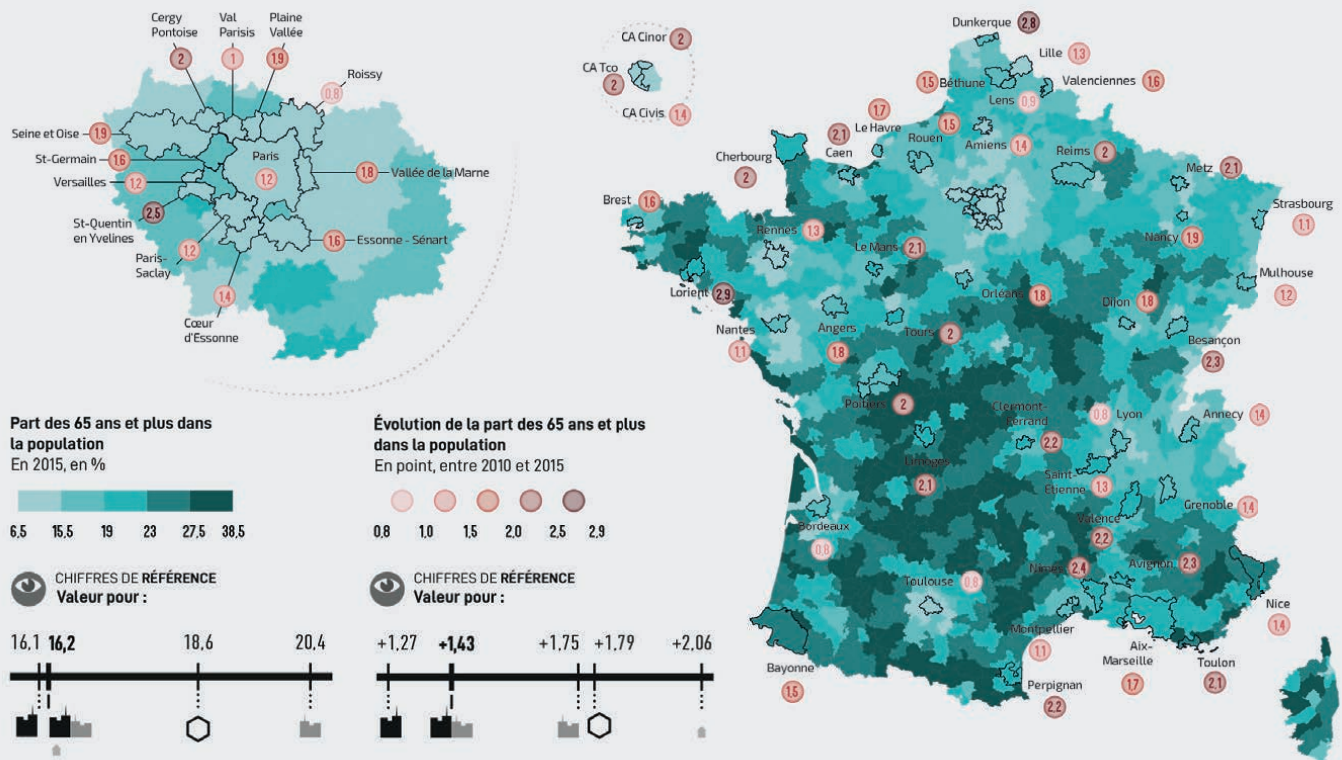
CE QUI EST OBSERVÉ

Le **taux de dépendance économique** appelé également taux de dépendance démographique rapporte les populations jeunes (moins de 20 ans) et âgées (65 ans et plus) à la population en âge de travailler (personnes de 20 à 64 ans). Il est exprimé sous forme de nombre de personnes théoriquement à charge pour 100 personnes potentiellement actives qui sont censées fournir le soutien économique et social nécessaire aux populations inactives.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

FOCUS SUR

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LES ENJEUX DE SA PRISE EN CHARGE



Au 1^{er} janvier 2015, la France (hors Mayotte) comptait 12,3 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus, appelées séniors par la suite. Elles représentent 18,6% des Français. Plus les séniors avancent en âge, moins leurs effectifs sont importants. Ainsi, les plus jeunes d'entre eux, âgés de 65 à 74 ans, sont deux fois plus nombreux que les 80 ans ou plus.

La part des séniors est plus faible dans les agglomérations du panel Observ'ag-glo que dans les autres intercommunalités françaises (respectivement 16% et 20% en moyenne), sans différence entre les métropoles et les grandes agglomérations. Le centre de la France et l'est des Pyrénées concentrent le plus de séniors.

Une grande majorité de ces territoires ont perdu des habitants depuis 2010 et sont confrontés à un vieillissement de leur population résidante en lien avec un exode des jeunes ménages. Les séniors sont également plus présents sur le littoral, illustrant le phénomène d'héliotropisme que l'on voit se dessiner depuis de nombreuses années.

Au sein des 59 intercommunalités du panel, la part des séniors varie quasiment du simple au triple, oscillant entre 9,4% (Cergy-Pontoise) et 24,3% (Toulon). 16 agglomérations accueillent moins de 15% de séniors parmi leurs habitants, l'essentiel étant en Île-de-France et à La Réunion. Trois métropoles, au profil très étudiant, sont également concernées : Lille, Toulouse et

Rennes. En parallèle, neuf agglomérations accueillent plus de 20% de séniors. Il s'agit d'agglomérations plus petites, majoritairement localisées dans le sud (Toulon, Bayonne, Nice et Perpignan) et dans le centre de la France (Saint-Étienne, Limoges et Valence). Globalement, la part des séniors est plus faible à proximité immédiate des grandes agglomérations du panel et augmente à mesure que l'on s'en éloigne.

Le vieillissement de la population est un phénomène connu et identifié depuis longtemps. Il reflète l'amélioration de l'espérance de vie et l'avancée en âge des générations nées dans l'entre-deux-guerres face à une natalité qui recule. Entre 2010 et 2015, la France compte 1,4 million de séniors supplémen-

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus en 2015 et évolution de leur part dans la population entre 2010 et 2015.

Nombre de places en Ehpad pour 1000 personnes âgées de 80 ans ou plus en 2018.

Évolution du nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus entre 2010 et 2015.

Le champ statistique de l'hébergement en institution se restreint aux Ehpad, structures qui concentrent l'essentiel de l'offre et qui accueillent 80% des séniors ne vivant plus à domicile.

SOURCES : INSEE, RECENSEMENTS DE LA POPULATION 2010 ET 2015 - FINISS, JUIN 2018.

taires, soit une hausse de 13%, quand la population totale n'augmente que de 2,4%.

En cinq ans, le poids des séniors a augmenté de 1,8 point à l'échelle nationale.

Globalement, ce sont dans les métropoles que leur hausse a été la plus faible (+1,3) et notamment à Toulouse, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Nantes et Montpellier. Leur attractivité particulière génère un afflux de populations « actives » et étudiantes qui modère leur vieillissement. En revanche, certaines métropoles, de taille moyenne voient les populations séniors progresser plus qu'ailleurs. C'est notamment le cas pour Clermont-Ferrand, Toulon, Metz ou encore Tours. Avec une hausse de 2,1 points entre 2010 et 2015, les territoires en dehors du panel sont les plus vieillissants. Pour autant, huit grandes agglomérations affichent une progression encore plus forte : Lorient, Dunkerque, Saint-Quentin-en-Yvelines, Besançon et quatre du sud de la France, Perpignan, Nîmes, Avignon et Toulon.

Le vieillissement de la population pose la question de l'adaptation et de l'accessibilité des logements, de l'offre en services et de l'équipement des territoires ou encore des emplois à développer.

En matière d'habitat, depuis le début des années 1990, les politiques publiques françaises privilégient le maintien à domicile des personnes âgées. En 2015, 11,4 millions de Français âgés de 65 ans ou plus étaient à domicile pour 680 000 en institution. L'hébergement en institution est

GLOBALEMENT, LA PART DES SÉNIORS EST PLUS FAIBLE

À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

DU PANEL ET AUGMENTE À MESURE QUE L'ON S'EN ÉLOIGNE.

faible et s'adresse surtout aux populations les plus âgées. 6% des 80-84 ans y vivent, un quart des 90-94 ans et la moitié des personnes âgées de 100 ans ou plus. En moyenne, les résidents effectuent leur entrée à 85 ans.

En France, l'offre en Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est de 156 places pour 1 000 personnes âgées de 80 ans ou plus, soit 610 000 lits en 2018. Globalement, les métropoles sont les territoires les plus tendus avec un ratio moyen de 129 places pour 1 000 personnes âgées de 80 ans ou plus, contre 136 pour les autres grandes agglomérations du panel et 171 dans les autres intercommunalités françaises. En croisant l'offre de places en Ehpad avec l'évolution des séniors entre 2010 et 2015, on peut dresser le portrait de cinq familles d'agglomérations et en imaginer les enjeux prospectifs qui en découlent.

■ **Très forte tension : offre en Ehpad faible et croissance importante des séniors.** Ce premier groupe, constitué de sept agglomérations, affiche les tensions les plus fortes du panel. Alors que ces territoires présentent une offre en Ehpad la plus faible (93 places pour 1 000 séniors en moyenne), les séniors ont

sensiblement augmenté en 5 ans (+20% en moyenne). Il s'agit des trois agglomérations réunionnaises, de Dunkerque, Perpignan, Avignon et Grenoble. Ces territoires sont ceux où les enjeux d'équipements gérontologiques s'expriment le plus fortement, d'autant que le niveau de vie des habitants est parmi le plus faible du panel, à l'exception de Grenoble.

■ **Forte tension : offre en Ehpad faible et croissance modérée des séniors.** Les tensions sont également plus fortes que la moyenne du panel pour les sept agglomérations de ce groupe mais dans des proportions moins importantes (103 places en moyenne). De plus, la hausse des séniors est nettement plus faible que dans le reste du panel (+8,3%). Il s'agit d'agglomérations du nord (Béthune, Lens, Amiens et Le Havre), de deux métropoles (Grand Paris et Nice) et de Limoges. Leur situation, sans être « alarmante », nécessite une surveillance afin d'anticiper les besoins.

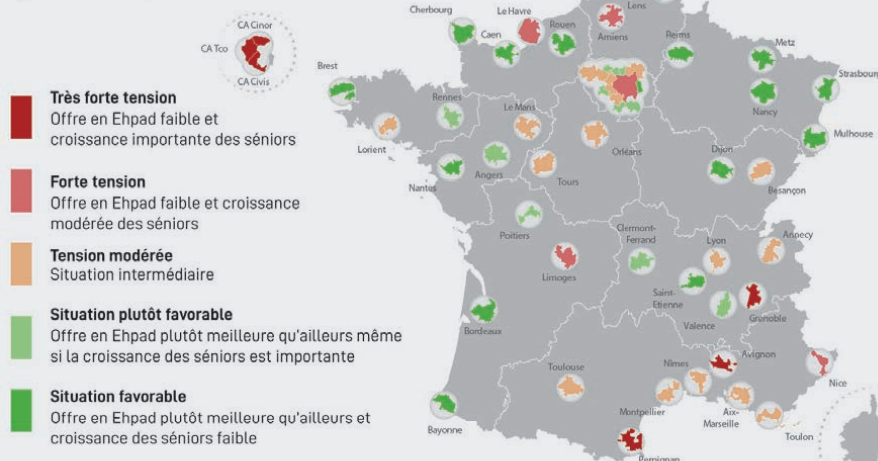
■ **Situation intermédiaire.** Les 17 intercommunalités de ce groupe affichent un degré de tension modéré. Quatre d'entre elles se trouvent sur le littoral méditerranéen, trois à l'est (Besançon, Annecy et Lyon), trois dans le centre de la France (Tours, Orléans et Le Mans) et cinq en région parisienne.

■ **Situation plutôt favorable : offre en Ehpad plutôt meilleure qu'ailleurs même si la croissance des séniors est importante.** Les 11 intercommunalités constituant ce groupe affichent une progression des séniors de 80 ans ou plus nettement plus élevée que le reste du panel (+20%) mais aussi une offre en Ehpad plus élevée (170 places pour 1 000 séniors). Six se trouvent en Île-de-France, les cinq autres dessinent une diagonale entre Rennes et Valence.

■ **Situation favorable : offre en Ehpad plutôt meilleure qu'ailleurs et croissance des séniors faible.** Enfin, 17 agglomérations se caractérisent par une offre en Ehpad également plus élevée que le reste du panel (164 places) mais se distinguent du groupe précédent par une évolution des séniors plutôt plus faible (+11,5%). L'essentiel d'entre elles se trouve dans un large quart nord-est, en Normandie ainsi que sur la façade atlantique. Ces agglomérations semblent en mesure de répondre aux besoins des populations âgées en matière d'équipement du territoire.

Degré de tension pour l'hébergement des séniors

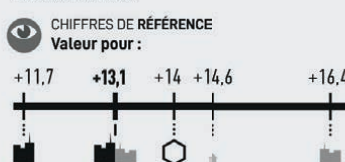
Croisement entre l'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et l'évolution des personnes âgées de 80 ans ou plus entre 2010 et 2015



Nombre de places en Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 80 ans ou plus. En 2018



Évolution du nombre de 80 ans ou plus entre 2010 et 2015





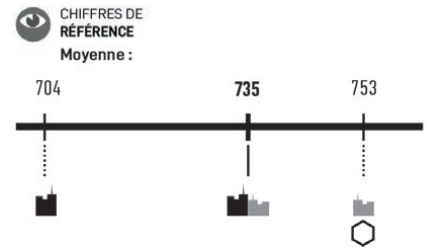
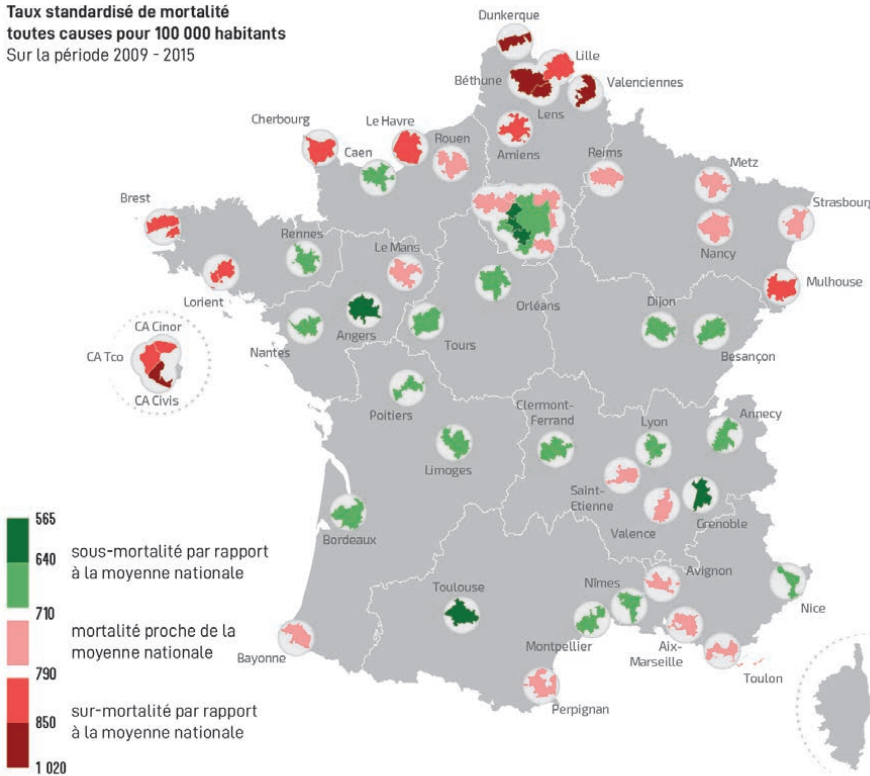
Santé

L'état de santé de la population résulte d'interactions complexes entre des facteurs individuels (âge, sexe, hérédité, comportements alimentaires, styles de vie) et le contexte de vie (par exemple la qualité de l'air, les conditions de vie ou l'accès à l'offre de soins...). L'analyse de la géographie de l'état de santé, notamment à travers le taux de mortalité, révèle des inégalités territoriales évidentes, avec un nord et un ouest français à la mortalité plus élevée que dans le reste du pays. Au-delà du constat de la plus ou moins bonne santé des populations selon les territoires, la question des inégalités d'accès aux soins et l'évocation récurrente de « déserts médicaux » sur le territoire national traduisent une situation paradoxale dans une France qui n'a jamais compté autant de médecins.

L'offre serait donc inégalement répartie, ou en tout cas inadaptée par rapport aux besoins des populations. L'offre médicale d'un territoire est composée de l'offre hospitalière et de la « médecine de ville », qu'elle soit généraliste ou spécialisée. Ce chapitre se propose de faire un bref état des lieux des disparités territoriales en matière de santé et d'offre de soins dans les grandes agglomérations françaises.

UN TAUX DE MORTALITÉ QUI VARIE DU SIMPLE AU DOUBLE DANS LES AGGLOMERATIONS

Taux standardisé de mortalité
toutes causes pour 100 000 habitants
Sur la période 2009 - 2015



**PRÈS DE 65% DES
AGGLOMÉRATIONS DU PANEL
PRÉSENTENT UNE
SOUS-MORTALITÉ PAR RAPPORT
À L'ENSEMBLE DE LA FRANCE**

renoncement aux soins plus fréquent qui impacte en partie la mortalité. Une offre de soins moins développée peut également expliquer la situation de ces agglomérations, ainsi que des facteurs environnementaux ou une hygiène de vie moins bonne (comportements alimentaires, sédentarité...).

L'utilisation du taux standardisé de mortalité pour analyser l'état de santé des populations permet de gommer les écarts de mortalité dus à l'âge, mettant ainsi davantage en évidence des inégalités territoriales. **Pour la période 2009-2015, la mortalité est sensiblement plus faible dans les grandes agglomérations que dans l'ensemble du territoire, mais les écarts à la moyenne nationale sont notablement marqués** : de -25% pour les intercommunalités où la mortalité est la plus basse à +35% là où elle est la plus importante.

Près de 65% des agglomérations du panel présentent une sous-mortalité par rapport à l'ensemble de la France : les taux les plus faibles concernent les intercommunalités de l'ouest parisien, Angers ainsi qu'au sud, Toulouse ou Grenoble. 12% des aggloméra-

tions du panel ont un taux de mortalité standardisé quasiment équivalent à celui observé à l'échelle nationale. Elles sont situées en Île-de-France, dans l'est et dans la moitié sud du pays, depuis la vallée du Rhône jusqu'au littoral méditerranéen. **Enfin, près d'un quart des agglomérations du panel sont en situation de surmortalité.** Il s'agit, outre celle de Mulhouse à l'est, d'agglomérations situées au nord de la France, de la façade maritime de la Bretagne à la région des Hauts-de-France en passant par les côtes de la Manche.

Dans les agglomérations les plus septentrionales, le différentiel avec la moyenne nationale peut dépasser 25%. La situation sociale moins favorable des populations de ces agglomérations, liée notamment à une plus grande précarité monétaire, entraîne un

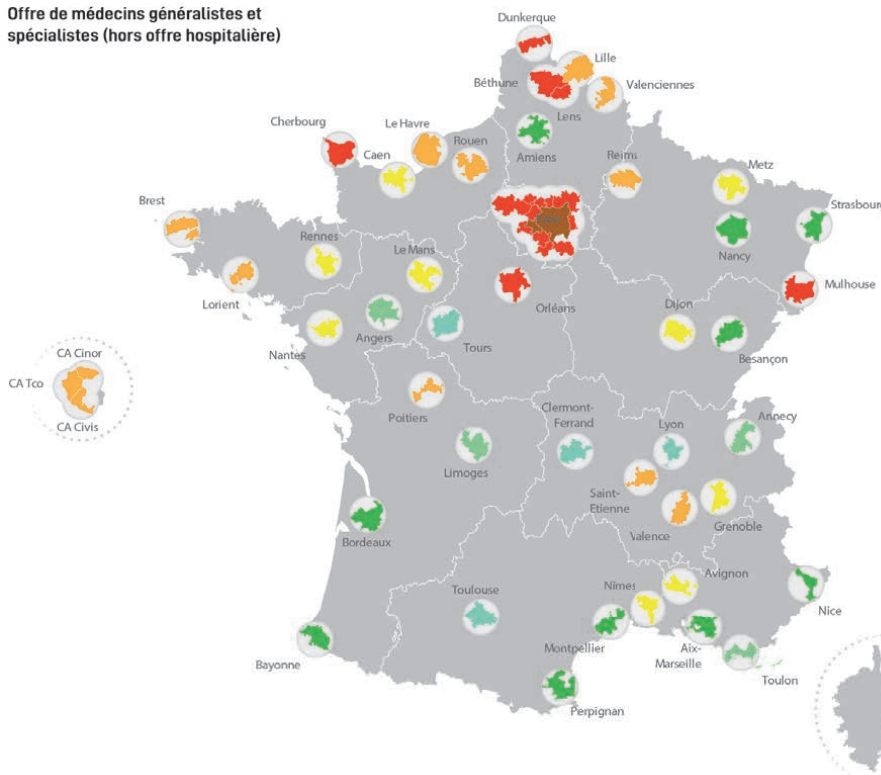
La surmortalité masculine (mortalité 1,7 fois plus élevée à l'échelle nationale que celle des femmes) affecte en revanche l'ensemble des agglomérations du panel mais le différentiel avec la situation nationale est d'autant plus important que le taux standardisé de mortalité est élevé. À l'échelle nationale, le taux standardisé de mortalité prématurée s'élève à 187 pour 100 000 mais le différentiel entre les taux observés dans les intercommunalités du panel et le taux national s'échelonne de -31% pour les agglomérations où la mortalité est particulièrement faible à +63% dans celles où elle est très élevée. Le classement des intercommunalités du panel est cependant sensiblement le même pour la mortalité prématurée que pour la mortalité globale, avec une surmortalité prématurée particulièrement importante dans le nord de la France.

CE QUI EST OBSERVÉ

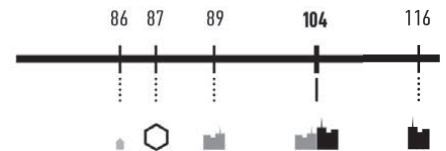
Le Taux Standardisé de Mortalité (TSM) est le taux de mortalité d'une population, ajusté en fonction d'une distribution standard par âge. Il s'agit du taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence (France entière). Il est calculé pour 100 000 habitants. Le taux annuel est calculé sur la période 2009-2015. Comme la plupart des causes de décès varient nettement selon le sexe et l'âge des personnes, l'utilisation du taux standardisé de mortalité renforce la comparabilité dans le temps et entre les territoires. Le taux de mortalité prématurée concerne la mortalité des moins de 65 ans (décès au cours de l'année d'individus âgés de 65 ans ou moins).
SOURCES : INSERM-CÉPIDC 2009-2015, INSEE - EXPLOITATION FNORS

UNE MEILLEURE OFFRE EN MÉDECINE DE VILLE DANS LES AGGLOMÉRATIONS DU SUD DE LA FRANCE

Offre de médecins généralistes et spécialistes (hors offre hospitalière)



CHIFFRES DE RÉFÉRENCE
Moyenne :
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants



Niveau d'offre
En 2017



* moyenne du panel Observ'agglo

En 2017, dans l'ensemble des agglomérations du panel, on observait en moyenne 103 généralistes et 101 spécialistes pour 100 000 habitants, soit une situation plus favorable des grandes agglomérations par rapport aux autres intercommunalités (respectivement 94 et 67 pour 100 000 habitants). Globalement, celles de la moitié sud de la France ainsi que Strasbourg, Nancy et Besançon dans l'est, et Amiens au nord présentent des ratios plus élevés à la fois pour les généralistes et les spécialistes.

Les agglomérations où l'offre en médecine de ville apparaît la plus faible, tant en généralistes qu'en spécialistes, sont situées dans la moitié nord de la France : dans les Hauts-de-France, à Cherbourg, Orléans et Mulhouse. L'Île-de-France, hors Métropole du Grand Paris, est également

dans une position peu favorable, avec une offre de médecine de ville insuffisante au regard du nombre d'habitants. Deux situations de sous-représentation partielle sont à noter : une sous-représentation de médecins omnipraticiens dans la métropole du Grand Paris, et de médecins spécialistes dans l'ouest breton, la Normandie, les agglomérations de Lille et Valenciennes.

Au sein du panel observé, les métropoles apparaissent mieux équipées, avec un ratio moyen par habitant de 106 pour les généralistes contre 96 hors métropoles et un ratio de 114 pour les spécialistes contre 75 hors métropoles. **L'écart porte essentiellement sur la densité de spécialistes 1,5 fois supérieure en moyenne dans les métropoles que dans les autres grandes agglomérations.** D'importantes disparités géographiques apparaissent néanmoins, avec une offre plus déve-

loppée dans les métropoles méridionales et un niveau d'équipement proche de la moyenne dans celles du nord de la France.

La répartition géographique de l'offre de médecine de ville montre une certaine forme d'héliotropisme, qu'il soit lié à la recherche d'un cadre de vie ou pour répondre au besoin de populations plus âgées, plus demandeuses en soin. Les niveaux de revenus, l'âge des habitants, les possibilités d'emploi du conjoint, la proximité d'une offre hospitalière sont autant de critères pris en compte par les médecins lors de leur installation et qui expliquent le meilleur équipement des agglomérations. Mais le sous-équipement médical relatif d'un territoire s'explique aussi par sa situation démographique et la diminution régulière du nombre de médecins généralistes (départs en retraite, augmentation des temps partiels, numérisation clausus...).

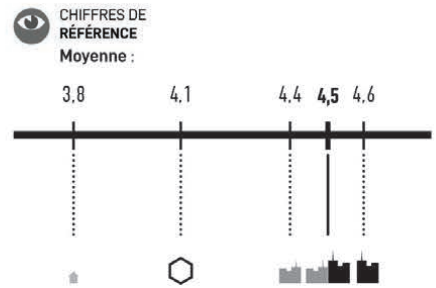
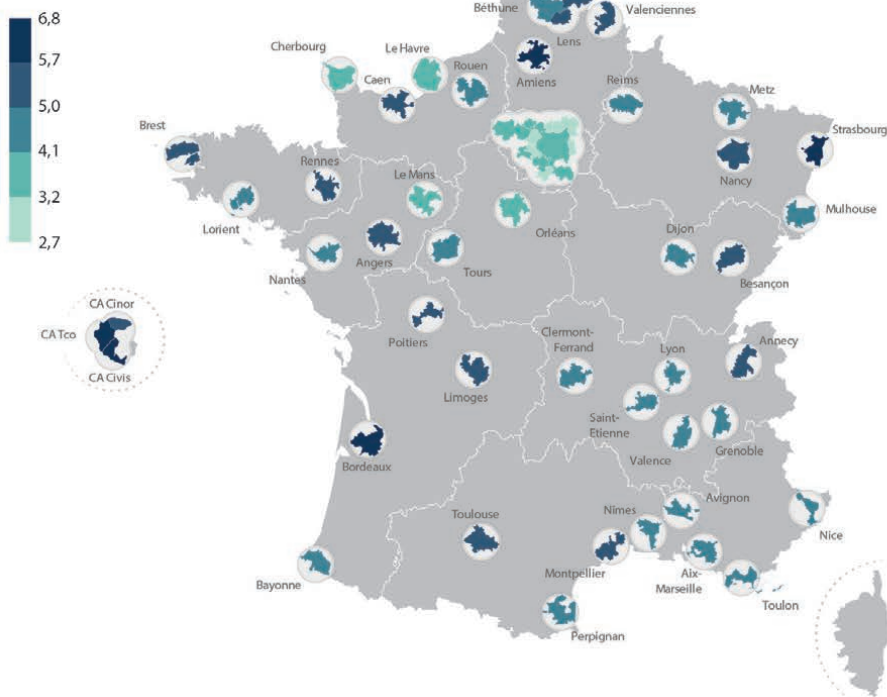
CE QUI EST OBSERVÉ

L'offre de soins de ville regroupe l'ensemble des professionnels de santé, libéraux ou salariés et concerne entre autres les médecins généralistes, qui constituent l'offre de premier recours, et les spécialistes, représentant l'offre de second recours. Est observé ici **la densité médicale soit le ratio du nombre de médecins, généralistes et spécialistes pour 100 000 habitants.** L'offre hospitalière n'est pas prise en compte.

SOURCE : INSEE, BPE 2017, RECENSEMENT 2015

UNE ACCESSIBILITÉ AUX SOINS DE PREMIER RECOURS DANS LES AGGLOMÉRATIONS PLUTÔT BONNE

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes
En nombre théorique de consultations par habitant, par an, en 2016



LES LIMITES DE L'APPROCHE APL NATIONALE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le rapport publié en mars 2018 par observatoire régional de santé Île-de-France souligne les limites de la méthodologie de l'indicateur communal APL. En effet, cet indicateur conduit à une « sélection automatique » en décalage avec la photographie des inégalités socio-territoriales franciliennes appréhendées habituellement. Par exemple, les territoires de Seine-Saint-Denis notamment, connus pour leurs cumuls de difficultés, n'apparaissent pas comme un territoire déficitaire. Pourtant, les indicateurs sanitaires y sont les moins bons (par exemple, faible espérance de vie à la naissance) et c'est un territoire où le potentiel financier des communes est également le plus faible, et donc les marges d'action publique les plus limitées.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL), exprimée en nombre de consultations par an par habitant, permet de rendre compte, à l'échelle communale, des difficultés ou facilités d'accès des populations aux médecins généralistes libéraux. À l'échelle des intercommunalités, l'indicateur apparaît plus lissé, même si des disparités existent entre les grandes agglomérations du panel où l'APL est en général plus élevée et les plus petites (intercommunalités hors panel) où elle est souvent moins bonne. En deçà du seuil de 2,5 consultations/visites accessibles par habitant standardisé, le territoire est considéré comme un désert médical.

En 2016, dans l'ensemble du panel, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes libéraux est de 4,5 consultations par habitant par an, contre 4,1 en France, ceci mettant en évidence un meilleur niveau de service dans les agglomérations observées. Un tiers de la population des intercommunalités du panel a accès à moins de 4,5 consultations par an par habitant, les moins bien dotées se situant en Île-de-France (moins de 3,2 consultations par habitant par an).

Les métropoles se distinguent du reste du panel par une accessibilité nettement

plus élevée : pour 86% d'entre elles, elle est supérieure à la moyenne. Toutefois l'APL varie de plus de 6 consultations par an pour les mieux dotées (métropoles de Strasbourg et de Bordeaux) à moins de 4 pour celles d'Orléans ou de Paris. La métropole du Grand Paris se distingue ainsi avec un taux d'accessibilité aux médecins généralistes libéraux particulièrement faible (3,8). Ce territoire étant par ailleurs particulièrement bien doté en médecins, toutes spécialités confondues, on peut supposer que la faiblesse de l'accessibilité aux médecins généralistes est compensée par un recours plus fréquent aux spécialistes.

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur local développé par la Drees* et l'Irdes*, qui permet de mieux mesurer, à l'échelle communale, les inégalités d'accès aux soins (des médecins généralistes libéraux notamment). Cet indicateur tient compte à la fois du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre (nombre d'actes comptabilisés dans les cabinets de médecins généralistes, homéopathes, acupuncteurs, gériatres, médecins physiques et centres de santé) et de la structure par âge de la population (recours différencié en fonction des groupes d'âge) pour mesurer la demande. Cet indicateur est calculé au niveau d'un territoire mais il considère aussi l'offre de médecins et la demande des territoires environnants. Il tient également compte du temps qui sépare un patient de son médecin. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. Depuis 2017, l'APL sert de référence pour la constitution des territoires de vie-santé par les Agences Régionales de Santé.

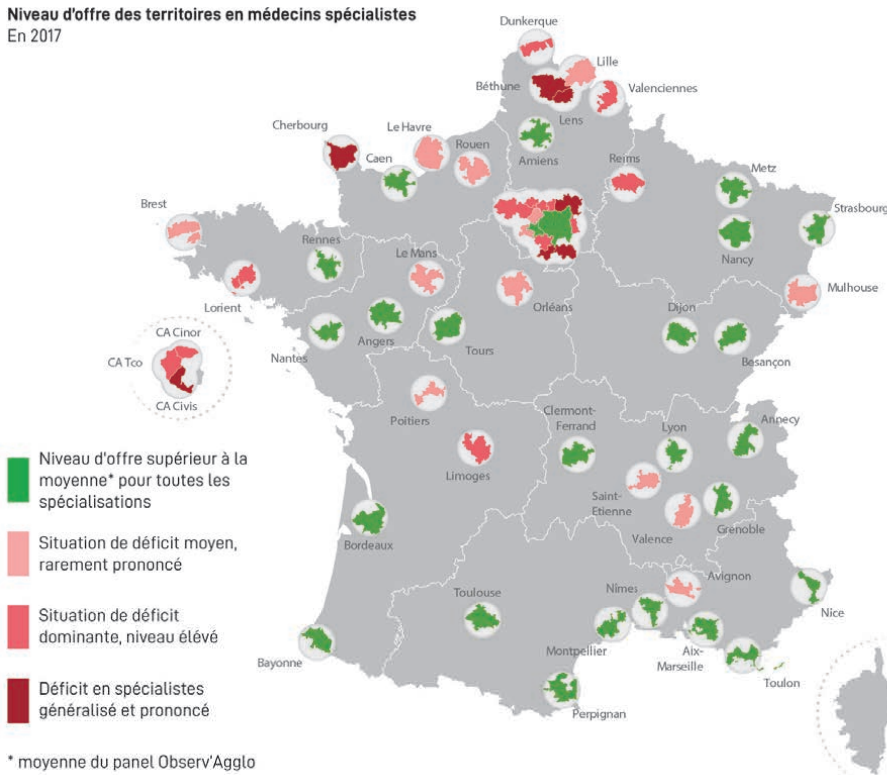
* DREES : Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

* Irdes : Institut de recherche et documentation en économie de la santé

SOURCES : SNIIR-AM 2016, EGB 2016, CNAM-TS ; POPULATIONS PAR SEXE ET ÂGE 2014, DISTANCIER METRIC, INSEE ; TRAITEMENTS DREES

UN DÉFICIT MARQUÉ DE SPÉCIALISTES DANS LES AGGLOMÉRATIONS DU NORD DE LA FRANCE

Niveau d'offre des territoires en médecins spécialistes
En 2017

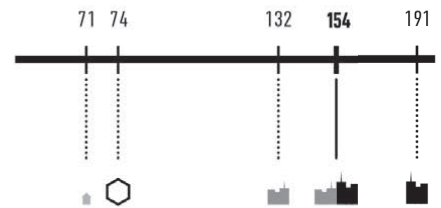


- Niveau d'offre supérieure à la moyenne* pour toutes les spécialisations
- Situation de déficit moyen, rarement prononcé
- Situation de déficit dominante, niveau élevé
- Déficit en spécialistes généralisé et prononcé

* moyenne du panel Observ'Agglo

CHIFFRES DE RÉFÉRENCE
Moyenne :

Nombre de médecins spécialistes pour 100 000 habitants



SI L'ÉCART ENTRE MÉTROPOLIS ET GRANDES AGGLOMÉRATIONS EST NOTABLE, IL EST SURTOUT REMARQUABLE AVEC LES TERRITOIRES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, LE RAPPORT ALLANT DU SIMPLE AU TRIPLE.

À l'échelle nationale, les territoires métropolitains sont largement les plus dotés en médecins spécialistes. Si l'écart entre métropoles et grandes agglomérations est notable (ratios de 191 spécialistes pour 100 000 habitants contre 132), il est surtout remarquable avec les territoires des communautés de communes – essentiellement ruraux – le rapport allant du simple au triple. En revanche, le différentiel entre les grandes agglomérations du panel (132 spécialistes pour 100 000 habitants) et les communautés d'agglomération moins peuplées (126) est très faible. Au-delà de la structure démographique des territoires et de leur capacité intrinsèque d'attractivité, la présence de spécialités médicales dans les agglomérations est à rapprocher de leur équipement hospitalier, les centres hospitaliers offrant les plateaux techniques néces-

saires à l'exercice des spécialités médicales. **L'analyse comparative entre les 59 agglomérations du panel observé révèle quatre types de situation.** Cette typologie est à mettre en relation avec la combinaison de trois facteurs : l'effet « héliotropisme » agissant sur la logique d'implantation des médecins ; le niveau de revenu des habitants et l'âge moyen de la population. Ce dernier facteur est probablement le plus discriminant car le contexte de vieillissement de la population participe à accroître la demande en soins du fait de la détérioration de la santé.

Les deux groupes les plus déficitaires : les deux premières familles sont proches, mais avec des gradients d'intensité différents. Le déficit de médecins spécialistes est généralisé, mais dans un cas il est très prononcé comparativement à la moyenne du panel (en

rouge sur la carte) et dans l'autre est élevé mais de moindre ampleur (en rose foncé sur la carte). L'essentiel (80%) des territoires de ces deux groupes sont concentrés dans le nord (Lens, Dunkerque, Valenciennes), la grande couronne parisienne (neuf intercommunalités d'Île-de-France) et les trois agglomérations réunionnaises. Toutes les spécialités sont sous représentées dans ces territoires et ce sont les psychiatres, les pédiatres et les dermatologues qui font le plus sévèrement défaut notamment dans la première catégorie. Dans ce premier groupe, d'autres disciplines atteignent également un niveau très élevé d'insuffisance comme la gastroentérologie, la pneumologie ou la stomatologie.

Les territoires au déficit moyen : parmi les 13 agglomérations concernées dans la troi-

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de médecins spécialistes pour 100 000 habitants (concernant 12 spécialisations).

Les données de médecine sont issues du répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) auquel tous les médecins sont tenus de s'inscrire, quelque soit leur lieu d'exercice (libéral ou groupement hospitalier).

SOURCE : INSEE/BPE 2017, ISSUES DE DONNÉES DU RPPS/RP 2015

sième catégorie, on compte cinq métropoles dont quatre sont de taille intermédiaire (Orléans, Saint-Étienne, Rouen et Brest) et une millionnaire (Lille). L'insuffisance du niveau d'équipement est limitée à quelques spécialisations parmi lesquelles

figurent souvent la dermatologie, la vénérologie, la pédiatrie et la psychiatrie.

Les territoires les mieux dotés : enfin, le reste des agglomérations affichent très majoritairement un niveau d'équipement plus

élevé que la moyenne quelle que soit la spécialisation (en vert sur la carte). Les deux tiers de ces agglomérations sont des métropoles. En l'occurrence, les ratios observés par spécialisation sont toujours plus élevés que la moyenne à quelques exceptions près.

Les disparités de l'offre selon le type de territoire et les disciplines

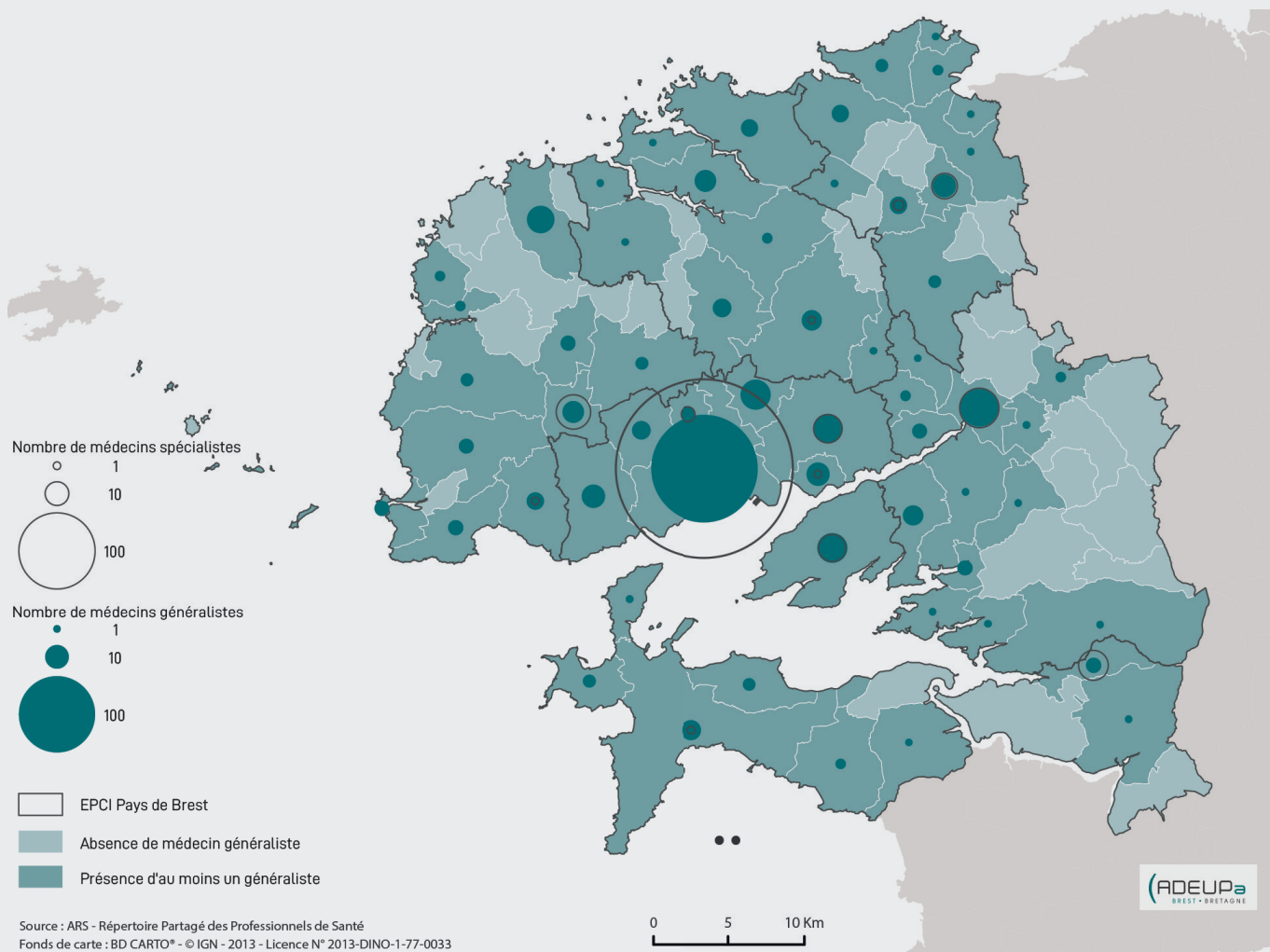
Nombre moyen de médecins spécialistes pour 100 000 habitants (2017)

SOURCE : RPPS

Types de territoires (nombre)	PANEL OBSERV'AGGLO		INTERCOMMUNALITÉS HORS PANEL	
	Métropoles (22)	Grandes agglomérations (37)	Communautés d'agglomération (196)	Communautés de communes (1005)
Cardiologie	12,4	9,7	7,9	3,0
Dermatologie, vénérologie	8,6	5,4	4,4	1,7
Gynécologie	13,4	8,7	6,6	2,1
Gastro-entérologie, hépatologie	6,6	4,8	5,1	1,4
Psychiatrie	21,9	9,1	6,8	2,1
Ophthalmologie	12,4	8,5	8,5	4,0
Oto-rhino-laryngologie	5,4	3,8	3,9	1,5
Pédiatrie	8,2	5,2	3,8	1,0
Pneumologie	3,8	2,7	2,5	0,6
Radiodiagnostic, imagerie médicale	19,2	15,3	15,4	7,1
Stomatologie	2,8	2,1	1,5	0,3
Dentiste	74,8	57,0	60,2	43,3
Total spécialistes	191	132	126	60

FOCUS SUR

L'OFFRE DE MÉDECINS DANS LE PAYS DE BREST : UNE RÉPARTITION INÉGALE ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES INTERCOMMUNALITÉS VOISINES



En vue de l'élaboration d'un CLS (Contrat Local de Santé) les communautés du Pays de Brest ont entamé en 2015 un travail d'état des lieux de la santé sur leur territoire, appuyés pour cela par l'agence d'urbanisme de Brest (Adeupa). Un CLS vise à mettre en cohérence la politique régionale de santé, les démarches locales existantes (politiques municipales, contrat urbain de cohésion sociale, conseil en santé mentale...) et les besoins de la population. Cela répond à plusieurs objectifs, dont notamment celui de coordonner l'offre et la demande en soins afin de réduire les inégalités en termes de santé.

Cet état des lieux permet de mettre en lumière la relation métropole périphérie, révélatrice d'inégalités. La situation du Pays de Brest témoigne d'une répartition déséquilibrée du nombre de médecins généralistes entre les différentes intercommunalités. Il s'agit d'un cas assez typique de concentration des généralistes dans la métropole, ici celle de Brest, et, à mesure que l'on s'en éloigne, le nombre de médecins diminue. Le rapport souligne également l'épineuse problématique de l'âge des médecins en activité. En effet, les zones les moins dotées en médecins sont aussi celles où ils sont en général les plus âgés. Se pose dès lors la question du renouvellement de ces générations et de la

manière d'attirer de jeunes médecins dans les zones plus rurales.

Par ailleurs, le Pays de Brest apparaît comme étant relativement bien doté en médecins spécialistes avec un total de 647 activités, soit près de 60% de l'offre du département. En revanche, preuve de l'importance des équipements hospitaliers pour l'implantation des spécialistes, leur répartition est très inégale au sein même du Pays de Brest. En effet 87,9% des activités se situent à Brest Métropole, cela s'expliquant par la présence de structures de premier plan, tel que le centre hospitalier régional universitaire de Brest (CHRU).

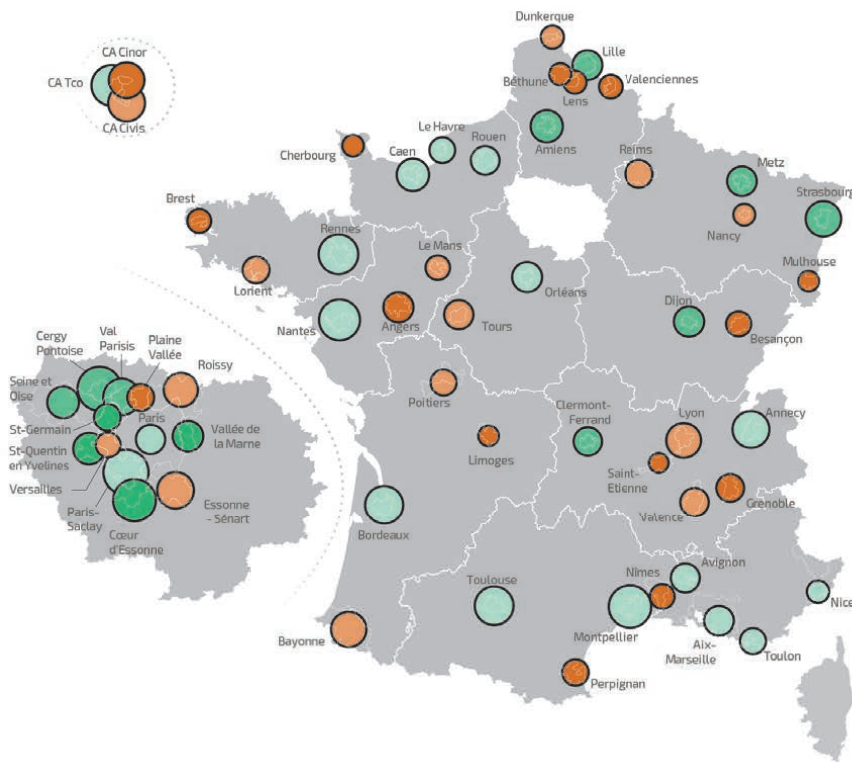


Habitat

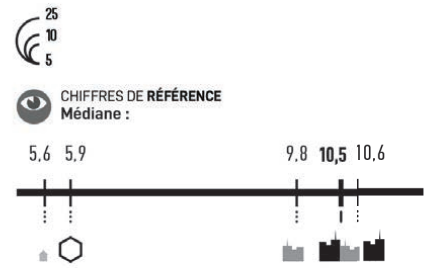
La crise de 2008 a profondément marqué la dynamique de la construction neuve. Si les métropoles et les grandes agglomérations ont mieux résisté que le reste du territoire, elles peinent à retrouver le rythme de construction d'avant crise et ce, malgré la reprise dont elles ont été les principales bénéficiaires entre 2014 et 2016.

Ces tendances globales masquent de fortes différenciations des marchés locaux du logement que ce soit en termes d'accession comme en termes de location dans le secteur privé ou social. L'attractivité démographique, et donc résidentielle, n'est pas seule en cause. Le niveau des prix de l'habitat en accession, des loyers, les tensions entre l'offre et la demande de logements sociaux comme la vacance de logements constituent autant d'indicateurs nécessaires pour décrypter les dynamiques et les enjeux locaux du développement de l'habitat.

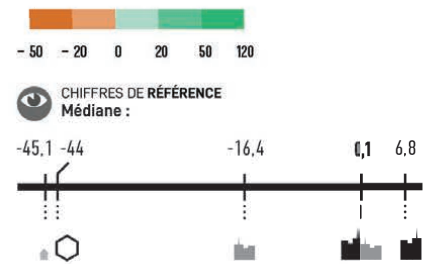
UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION PORTÉE PAR L'ÎLE-DE-FRANCE ET LES MÉTROPOLES



Nombre de logements construits en moyenne annuelle pour 1000 logements existants Entre 2012 et 2016



Évolution du nombre de logements construits Entre 2007-2011 et 2012-2016, en %



Les rythmes annuels de construction dans le panel, entre 2012 et 2016, se situent autour de 10,5 logements pour 1000 logements, avec des valeurs qui varient de 4,5 à 25. Les territoires les plus dynamiques, avec des rythmes supérieurs à 15 logements par an, sont situés en Île-de-France, et sur le pourtour national : des métropoles de l'ouest, à l'est en passant par le sud. L'Île de la Réunion s'inscrit également dans cette dynamique. Les valeurs minimales, de 4,5 à 7,8 concernent des intercommunalités de tailles variées, tels que Saint-Étienne, Limoges, Mulhouse, Cherbourg ou Nancy. La Côte-d'Azur se distingue par de moindres volumes, en lien notamment avec les contraintes du littoral et de la montagne, et des difficultés de mobilisation foncière.

Les métropoles et l'Île-de-France tirent la dynamique de construction. À eux seuls, ces territoires ont produit, en 2016, 45% de la production nationale, plus que leur poids démographique (34%). L'évolution entre 2007-2011 et 2012-2016 montre une dynamique tenue par les intercommunalités franciliennes et les 22 métropoles. Ceux-ci présentent une hausse respectivement de +17% et +7% de la construction neuve, pendant que les grandes agglomérations du panel subissent une baisse moyenne de -7%.

La dynamique de construction est en « dents de scie » au gré des dispositifs d'investissement immobilier. Dans un contexte de reprise de la construction à partir de 2015 portée à la fois par les ménages-accédants et par les ménages-in-

EN 2016 LES MÉTROPOLES ET L'ÎLE-DE-FRANCE ONT PRODUIT 45% DE LA PRODUCTION NATIONALE, PLUS QUE LEUR POIDS DÉMOGRAPHIQUE (34%).

vestisseurs, l'évolution sur la décennie montre de grandes disparités selon les territoires. L'impact de la crise a été très net, jusqu'en 2009, avec un frein sur tous les territoires. Les années 2010-2011 voient un léger rebond, notamment pour les métropoles, et les intercommunalités d'Île-de-France, en lien avec les dispositifs d'investissement locatif « Scellier » et la mise en place du Pass Foncier. À la suite de cela, la conjoncture économique morose de 2012-

CE QUI EST OBSERVÉ

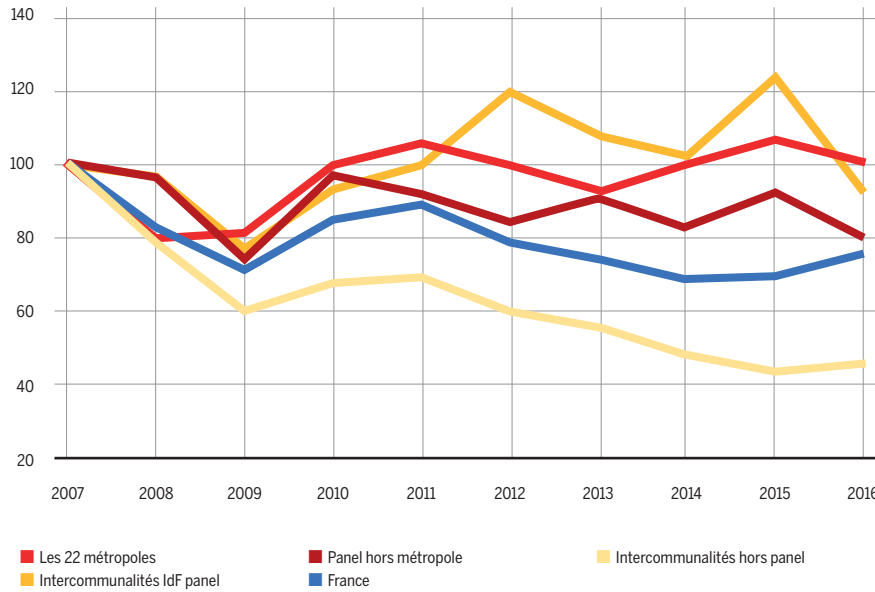
Nombre de logements construits (commencés) de 2012 à 2016 pour 1000 logements existants : les données sont issues du fichier SITADEL. Le nombre de logements commencés (ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier) permet de suivre la dynamique de construction réelle. Pour tenir compte de la différence de taille des intercommunalités, les logements commencés sont rapportés à 1000 logements existants en 2015.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

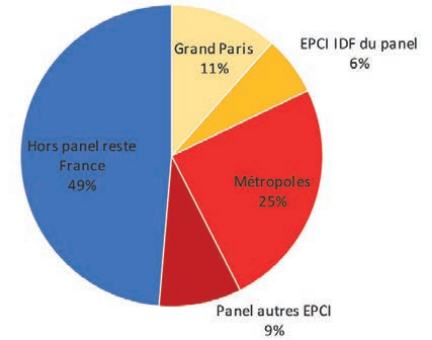
Évolution calculée entre les périodes 2007-2011 et 2012-2016 (lissage des fluctuations annuelles) : elle correspond au taux d'évolution (en %) du nombre annuel moyen de logements construits entre les deux périodes.

Évolution de la construction neuve depuis 2007 (base 100 logements commencés)

SOURCE : ACOSS



Répartition des logements commencés (volumes 2012-2016)



AUTRES CHIFFRES

Nombre de logements commencés par an pour 1000 logements entre 2012 et 2016

Min. : 4,5 (Saint-Étienne)

Médiane : 10,5

Max. : 25,1 (Montpellier)

2014 impacte la construction à la baisse, avec des ménages-accédants faisant preuve d'attentisme et le dispositif d'investissement « Duflot » plus restrictif que le précédent. Les métropoles et les intercommunalités du panel se maintiennent notamment grâce aux efforts réalisés pour la production de logements sociaux, alors que les intercommunalités d'Île-de-France sont plus touchées.

Hors Île-de-France, les plus fortes dynamiques d'évolution s'affichent sur la par-

tie nord, nord-est du territoire français à Strasbourg avec +43%, de logements construits, suivie par Amiens (+42%), Dijon (+40%), Metz (+38%), Lille (+24%), Le Havre (+18%) et Rouen (+17%) et plus au sud, Clermont-Ferrand (+22%), dont les éléments de compréhension sont à rechercher dans les différents contextes locaux, en lien notamment avec des effets de rattrapage.

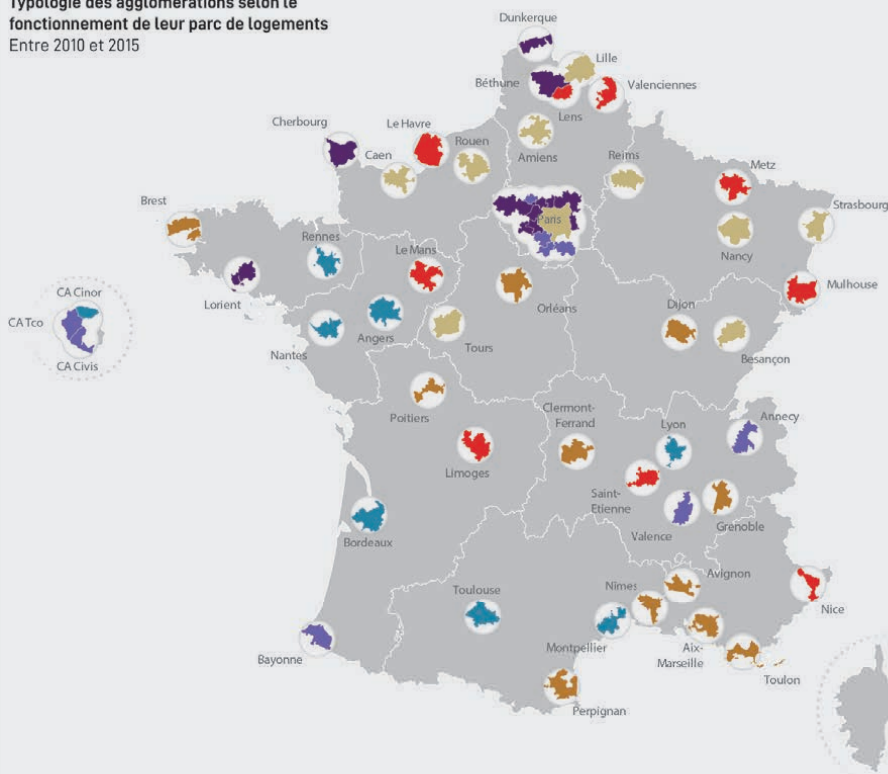
On constate enfin, des hausses modérées sur les grandes métropoles. En arc de cercle, depuis Rennes, passant par l'ouest,

le sud, et remontant jusqu'à Annecy, un ensemble de métropoles ou d'intercommunalités attractif a connu des évolutions positives, certes plus modérées mais sur des volumes déjà importants. Ces hausses jusqu'à 17%, concernent notamment Montpellier (+16,8%), Annecy (+16%), Bordeaux (+10%), Nantes (+7,7%), Toulouse (+3,3%). Les métropoles qui avaient connu des rythmes soutenus sur la période 2007-2011, voient leur ratio rester stable (Rennes +1%) ou baisser (Lyon et Grenoble).

FOCUS SUR

LA VACANCE DU PARC DE LOGEMENTS ET SES ENJEUX

Typologie des agglomérations selon le fonctionnement de leur parc de logements
Entre 2010 et 2015



Un nombre de logements qui croît plus vite que la population, sans toutefois permettre une détente des marchés de l'habitat

■ Croissance démographique et dynamisme de la construction (groupe A)

■ Des gains de population et une construction moins marqués (groupe B)

Des phénomènes de vacance plutôt contenus du fait d'une démographie parmi les plus dynamiques qu'accompagne la production de logements

■ (groupe C)

Phénomènes de vacance et une relative adéquation entre la démographie et la production de logements

■ Développement du parc un peu plus marqué que la tendance démographique (groupe D)

■ Développement du parc plus en ligne avec la croissance démographique (groupe E)

Phénomènes prononcés de vacance et différentiel plus marqué entre la démographie et la production de logements

■ (groupe F)

L'observation de quelques grands indicateurs relatifs à la démographie et à l'habitat permet d'identifier six groupes. Cette typologie renseigne sur les phénomènes de vacance, en tant qu'illustration du niveau d'adéquation de l'offre à la demande en logement, mais au-delà, sur la manière dont chaque parc de logements fonctionne.

■ ■ Groupes A et B : des agglomérations où le nombre de logements croît plus vite que la population, sans toutefois permettre vraiment une détente des marchés de l'habitat concernés. Dans ces

agglomérations, chacun des segments du parc contribue à accompagner le besoin en logements généré par les évolutions de population. Dans le groupe A (neuf agglomérations dont deux franciliennes, et trois réunionnaises), le rythme de croissance de la population et des logements est plus marqué que dans le reste du panel à l'inverse de ce qui s'observe dans le groupe B (12 agglomérations dont 8 franciliennes). Le groupe A regroupe des agglomérations au marché du logement plutôt tendu et celles du groupe B, des agglomérations caractérisées par la modération de leur démographie et de leur production en logements. Dans ces

deux ensembles, les mobilités résidentielles sont parmi les moins élevées du panel. La vacance au sein de ces deux groupes d'intercommunalités est plutôt limitée mais elle progresse sensiblement entre 2010 et 2015.

■ Groupe C : une démographie parmi les plus dynamiques accompagnée par la production de logements. Il va s'agir d'un ensemble de métropoles connaissant une croissance marquée de leur population (Angers, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Lyon, Rennes et Toulouse) complété par une ultramarine, Saint-Denis de La Réunion. Le logement s'y développe sur un rythme légè-

CE QUI EST OBSERVÉ

Un logement vacant est un logement inoccupé à une date donnée. **Le taux de vacance** est le rapport du nombre de logements vacants rapporté à l'ensemble des logements du parc.

La méthodologie statistique mise en œuvre pour regrouper les agglomérations combine analyse en composantes principales (ACP) et classification ascendante hiérarchique (CAH), la première permettant une identification des variables les plus discriminantes et la seconde, une meilleure homogénéisation des classes et une optimisation de leur nombre.

Variables mobilisées pour l'analyse : part 2015 des propriétaires ; part 2015 de locataires de logements privés/sociaux ; part 2015 d'emménagés récents/anciens ; taux de variation annuelle (TVAR) 2010-2015 de la population ; TVAR 2010-2015 du nombre de logements totaux/vacants ; TVAR 2010-2015 du nombre de propriétaires ; TVAR 2010-2015 du nombre de locataires privés/sociaux ; taux de vacance du parc de logements 2015.

Biais et limites : dans le recensement de la population, la vacance d'un logement est une information déclarative à la différence d'autres sources existantes comme notamment les fichiers fiscaux.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION, 2015

rement supérieur à celui de la démographie (contribuant au maintien de la fluidité dans les parcours résidentiels). Le secteur privé, et d'abord le segment locatif, y joue un rôle notable. Les phénomènes de vacance y sont modérés (sauf à Saint Denis) et leur croissance est plutôt contenue. Dans ce groupe, la mobilité résidentielle est parmi les plus élevées du panel.

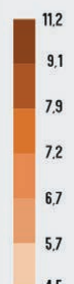
■ ■ Groupes D et E : des agglomérations avec des phénomènes de vacance et une relative adéquation entre la démographie et la production de logements. Ce groupe rassemble des agglomérations (Amiens, Besançon, Caen, Lille, Nancy, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Tours) en situation intermédiaire dans le panel tant en matière de dynamiques démographiques que de croissance du parc de logements. Le développement du parc est davantage porté par les segments privés, accédants à la propriété comme locataires. Les phénomènes de vacance y augmentent à un rythme modéré, assez proche de l'ensemble du panel. Le groupe E (Avignon, Aix-Marseille, Dijon, Grenoble, Orléans, Perpignan...) rassemble des agglomérations où la croissance modérée de la population est accompagnée d'abord par celle des segments de logements locatifs. Le découplage entre la population et les logements est moins important que dans le reste du panel ; ce qui contribue à faire de ce groupe celui dans lequel le nombre de logements vacants s'accroît moins et diminue même dans certaines agglomérations (Brest, Nîmes et Toulon).

■ Groupe F : des agglomérations avec des phénomènes prononcés de vacance et un différentiel plus marqué entre la démographie et la production de logements. À l'inverse, dans le groupe F (Le Mans, Le Havre, Lens-Liévin, Limoges, Metz, Mulhouse, Nice, Saint-Étienne, Valenciennes), la démographie est moins bien « orientée » et les phénomènes de vacance s'accroissent. Les différents parcs de logements se développent par les seg-

ments de l'accès à la propriété et du locatif social, selon un rythme notablement plus élevé que la démographie. Le groupe F rassemble pour la plupart des agglomérations qui ont été confrontées à des problématiques de mutations économiques encore en cours pour certaines. Si Nice se rattache statistiquement à ce groupe, elle s'en démarque par le profil résidentiel de son économie et la spécificité de son marché de l'habitat.

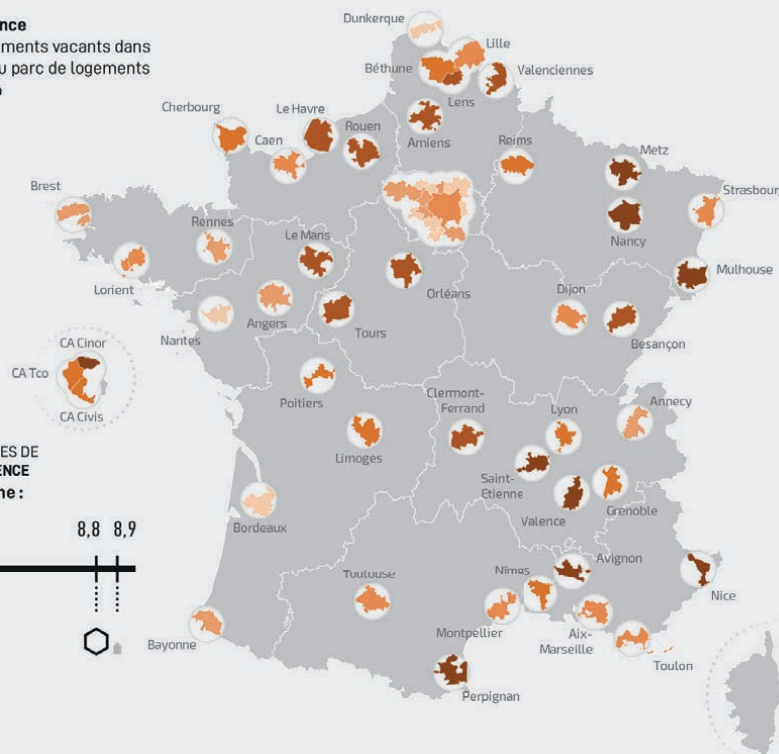
Taux de vacance

Part des logements vacants dans l'ensemble du parc de logements
En 2015, en %

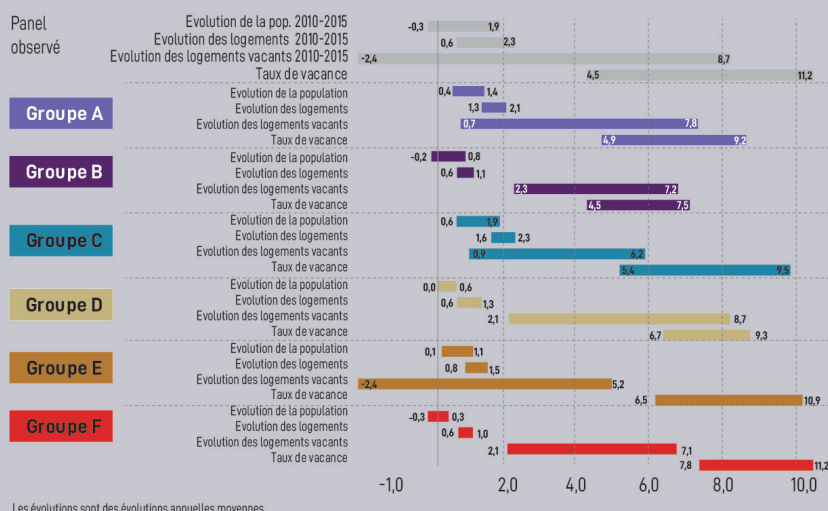


CHIFFRES DE RÉFÉRENCE

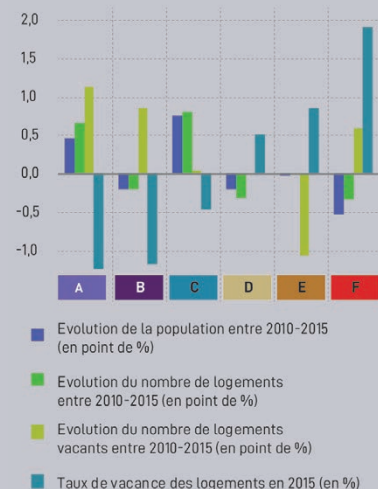
Médiane :



Valeurs minimales et maximales des indicateurs analysés dans les agglomérations de chaque groupe identifié

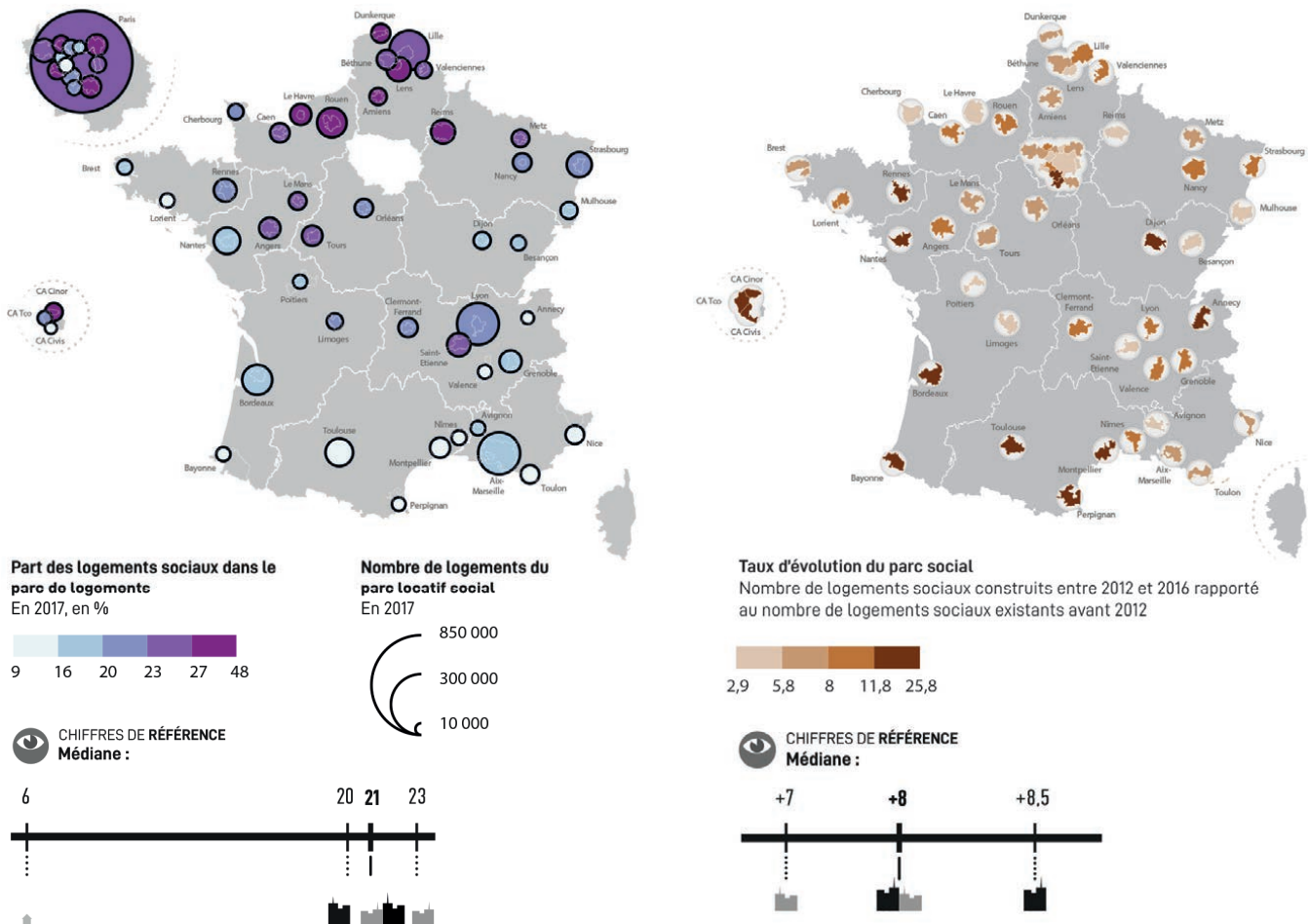


Distance de la valeur de l'indicateur de chaque groupe à la valeur générale du panel des agglomérations observées exprimée en points



Lecture : par rapport à l'ensemble du panel, les agglomérations du groupe C sont les moins marquées par les phénomènes de vacance. Le volume de ces logements y évolue très modestement à la hausse, ces agglomérations combinant dynamisme démographique et développement marqué du parc de logements.

UNE PART NETTEMENT PLUS IMPORTANTE DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES AGGLOMÉRATIONS DU NORD DE LA FRANCE



Dans la moitié des 59 intercommunalités du panel, la part de logements sociaux au 1^{er} janvier 2017 est supérieure à 21%. Ce ratio cache cependant une grande disparité, avec des taux se situant autour de 10% dans les intercommunalités tels que la Métropole de Nice, le Pays Basque ou Perpignan, à plus du tiers du parc dans les agglomérations du nord de la France : Lens-Liévin, Reims ou Le Havre. La part des logements sociaux dans le parc de logement est globalement plus importante dans le nord de la France que dans le sud, héritage historique de leur passé industriel. De ce fait, Saint-Étienne fait figure d'exception dans la partie sud du territoire, avec

24% de logements sociaux. À noter que ce ratio est plus important dans les agglomérations du panel hors métropole (médiane de 23%) que dans les métropoles (20%).

En termes de dynamique, le nombre de logements sociaux construits entre 2012 et 2016 a permis d'accroître l'offre de logements sociaux de 8%, pour atteindre près de 2,9 millions de logements sociaux au 1^{er} janvier 2017 dans les 59 intercommunalités du panel. En toute logique, l'effort a été moins marqué dans les territoires disposant déjà d'une offre importante. L'effort médian est de 8,6% dans les métropoles contre 7,5% dans les autres grandes agglomérations du panel.

La Réunion se distingue par un effort important en termes de construction de logements sociaux : les trois intercommunalités sont dans le top 6 avec plus de 20% de croissance. Dans ce top 6, figurent également les 3 grandes agglomérations du sud-ouest, dans une dynamique de rattrapage : Perpignan, le Pays Basque et Toulouse. Ensuite, les autres territoires enregistrant une croissance forte du nombre de logements sociaux (plus de 12%) sont aussi ceux qui connaissent une dynamique globale de construction : Paris-Saclay, Bordeaux, Montpellier Métropole, Annecy, Cœur d'Essonne, Rennes, Nantes et Dijon.

CE QUI EST OBSERVÉ

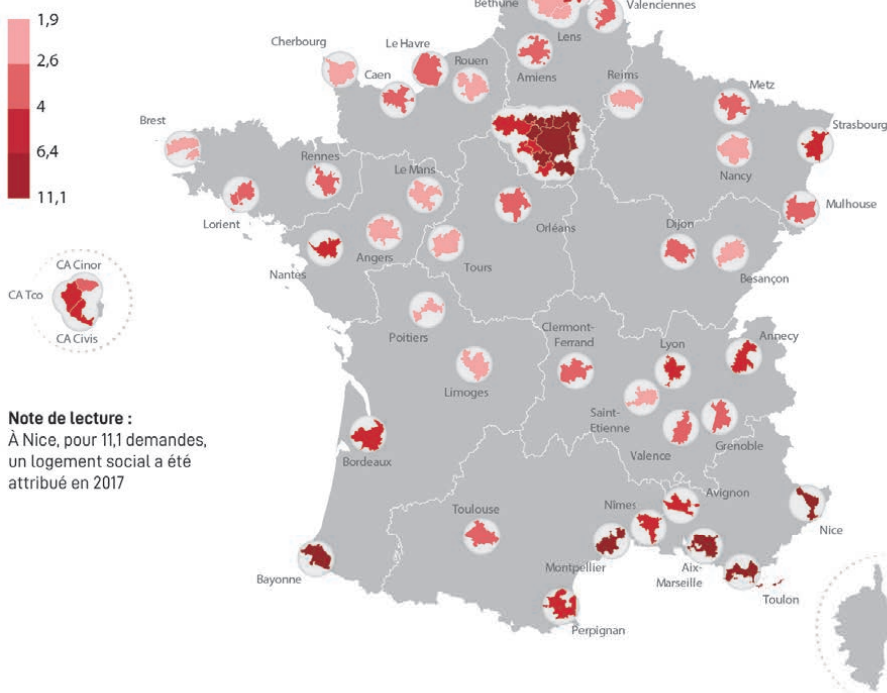
Part des logements sociaux dans le parc de logements : rapport entre le nombre de logements du parc locatif social (RPLS) appartenant aux bailleurs sociaux et le nombre de logements soumis à la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2017. SOURCE : DGF

Nombre de logements du parc locatif en 2017.

Taux d'évolution du parc social lié à la construction neuve entre 2012 et 2017 : rapport entre le nombre de logements sociaux construits entre 2012 et 2016 sur le nombre de logements sociaux datant d'avant 2012. SOURCE : RPLS AU 01/01/2017

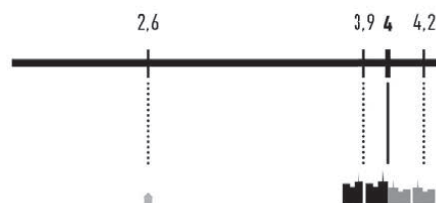
UNE PRESSION DU PARC LOCATIF SOCIAL PLUS IMPORTANTE EN ÎLE-DE-FRANCE ET DANS LE SUD

Intensité de la pression sur le parc locatif social (rapport demandes/attributions)
En 2017

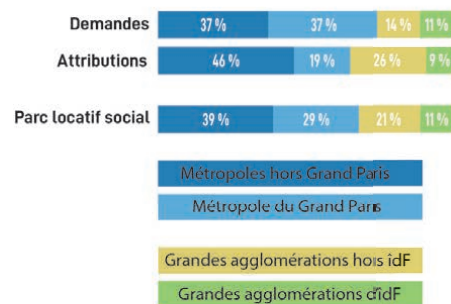


Note de lecture :
À Nice, pour 11,1 demandes, un logement social a été attribué en 2017

CHIFFRES DE RÉFÉRENCE
Médiane :



Répartition des demandes, attributions et logements sociaux
En 2017



Au cours de l'année 2017, dans les intercommunalités du panel, sur les 1380 000 demandes de logement social formulées, 253800 ont fait l'objet d'une attribution, soit en moyenne 5,4 demandes pour une attribution. Cependant, il y a une très grande disparité dans le panel. Pour la moitié des agglomérations cet indicateur est inférieur à quatre demandes pour une attribution (médiane) et pour 14 d'entre elles, on compte moins de 2,6 demandes pour une attribution.

La pression sur le parc locatif social est plus importante en région parisienne et dans les métropoles du sud de la France. Dans ces territoires, 6,4 demandes sont, en moyenne, comptabilisées pour une attribution. La pression la plus forte est enregistrée dans la métropole niçoise et la métropole du Grand Paris où elle s'élève à plus de 10,5

demandes pour une attribution. Dans les métropoles du sud (Toulon, Marseille-Aix en Provence, Montpellier mais aussi la CA du Pays Basque), la faiblesse du parc social (moins de 15% du parc du logement contre 21% en moyenne) explique en partie la forte pression sur le parc locatif social. En revanche, dans les intercommunalités d'Île-de-France, l'explication tient plutôt à la cherté des marchés de l'habitat de ces territoires et notamment au loyer élevé dans le privé contribuant à l'importante demande dans le parc locatif social.

La situation est plus favorable pour les demandeurs des grandes agglomérations hors métropoles et hors Île-de-France. Les demandeurs de logements sociaux sont globalement mieux lotis dans les grandes agglomérations hors Île-de-France et hors métropoles. En effet, ces intercommunalités qui

LE GRAND PARIS (29% DU PARC) EST L'UN DES TERRITOIRES LES PLUS TENDUS AVEC 37% DES DEMANDES ENREGISTRÉES POUR SEULEMENT 19% DES ATTRIBUTIONS.

concentrent 11% du parc social du panel, regroupent 14% des demandes mais 26% des attributions en 2017. Les métropoles hors Grand Paris présentent également des niveaux de pression globalement plus favorables avec 37% des demandes et 46% des attributions mais rassemblent des situations très contrastées entre Brest (2,1) et Nice (11,1). Le Grand Paris (29% du parc) est l'un des territoires les plus tendus avec 37% des demandes enregistrées pour seulement 19% des attributions.

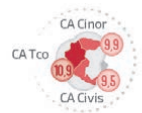
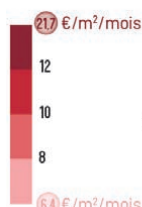
CE QUI EST OBSERVÉ

Intensité de la pression sur le parc locatif social : rapport entre les demandes en fin de période et les attributions en cours de la période dans le parc social en 2017. Sont prises en compte toutes les demandes, y compris celles des ménages déjà logés dans les parcs privé et social.

SOURCE : SNE 2017 (SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT) DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

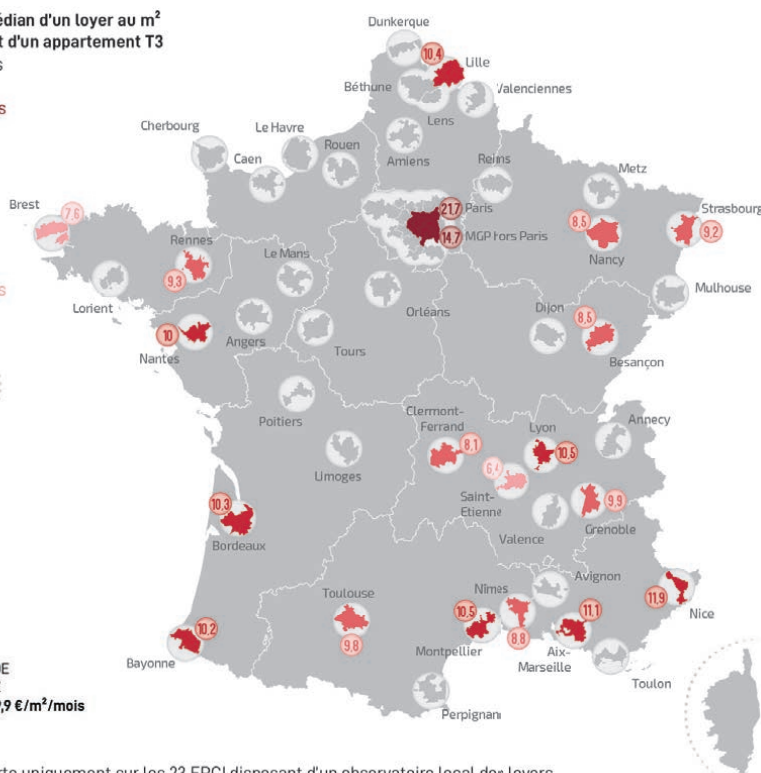
DES LOYERS ET UN EFFORT LOCATIF PLUS ÉLEVÉ DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS ET À LA RÉUNION

Prix mensuel médian d'un loyer au m² pour l'équivalent d'un appartement T3
En 2016, en euros

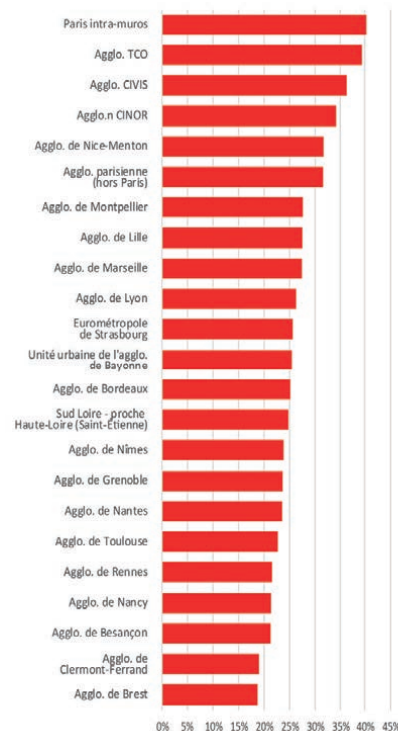


CHIFFRES DE RÉFÉRENCE
Médiane* : 9,9 €/m²/mois

* La médiane porte uniquement sur les 23 EPCI disposant d'un observatoire local des loyers



Part du loyer appartement T3 dans le revenu
(hors Saint-Étienne ensemble des T3)



La répartition des loyers médians des appartements de trois pièces (sauf Saint-Étienne où il s'agit de l'ensemble des trois pièces maisons comprises) fait apparaître trois familles d'agglomérations. Paris vient en tête avec des niveaux de loyers nettement supérieurs aux autres agglomérations (près de 22€/m² pour Paris intra-muros, 15€/m² pour le reste de l'agglomération parisienne). Viennent ensuite neuf agglomérations dont le niveau de loyer se situe entre 10 et 12€/m² : Nice, Marseille, Côte ouest de la Réunion (agglomération TCO), Montpellier, Lyon, Lille, Bordeaux, Bayonne et Nantes. On y retrouve cinq des six agglomérations françaises de plus de 900 000 habitants, hors Paris. Les autres

agglomérations observées ont toutes des loyers médians inférieurs à 10€/m², voire inférieurs ou proches de 8€/m² pour trois d'entre elles (Clermont-Ferrand, Brest et Saint-Étienne).

En rapportant le niveau médian des loyers au niveau médian des revenus mensuels, le taux d'effort locatif des ménages dessine une hiérarchie très légèrement différente. **En effet si Paris intra-muros se retrouve bien en tête, avec un effort qui dépasse 40% des revenus médians, se retrouvent ensuite les trois agglomérations de la Réunion (TCO, CIVIS et CINOR) où l'effort varie entre 34 et 39%. Nice et le reste de l'agglomération parisienne arrivent ensuite avec des taux d'effort**

qui dépassent les 30%. Sept agglomérations ont des taux d'effort entre 25 et 30%, huit entre 20 et 25%. Seulement deux agglomérations ont un taux d'effort inférieur à 20% : Brest et Clermont-Ferrand qui ont également des niveaux de loyers parmi les plus bas du panel observé.

L'effort est donc important dans les grandes agglomérations où les loyers et le niveau de vie sont relativement élevés. Le cas des agglomérations réunionnaises traduit lui un décalage important entre le marché locatif privé (où les loyers ne sont pas nécessairement élevés) et le niveau de vie nettement plus bas que dans les autres agglomérations observées.

CE QUI EST OBSERVÉ

Loyer au m² : loyer mensuel divisé par la surface habitable.

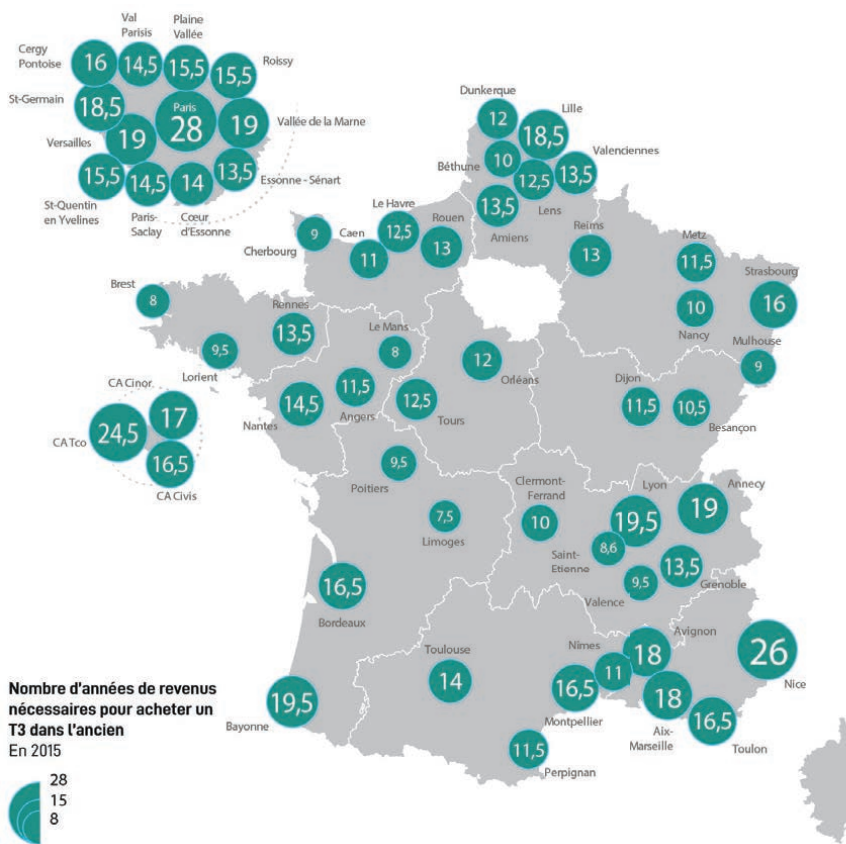
Loyer médian : loyer en dessous duquel se situe 50% des loyers.

Le revenu médian d'un ménage a été obtenu à partir du revenu médian par unité de consommation en le multipliant par 1,5, c'est-à-dire en considérant que le ménage est composé d'un adulte et d'une autre personne de plus de 14 ans.

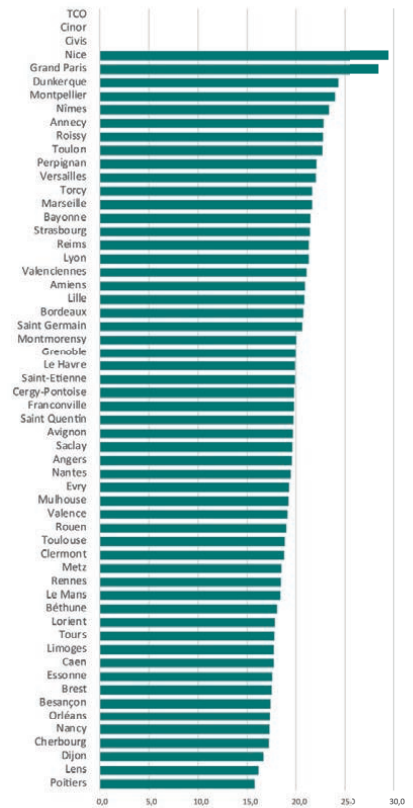
Taux d'effort locatif des ménages : part du revenu des ménages consacré au loyer.

SOURCES : RÉSEAU NATIONAL DES OBSERVATOIRES LOCAUX DES LOYERS 2016, INSEE - FILOSOFI 2015

LE PRIX D'ACQUISITION D'UN LOGEMENT : UN INDICATEUR DE NIVEAU DE VIE



Nombre d'années pour acheter un T3 dans le neuf en 2015



L'indicateur théorique du nombre d'années de revenu nécessaires pour l'achat d'un appartement de trois pièces est un marqueur du degré de tension du marché immobilier et donc des difficultés d'accès au logement pour les ménages. Le prix d'un logement dépend néanmoins du contexte général du marché de chaque agglomération, mais aussi de facteurs spécifiques au logement lui-même (emplacement, surface, qualité...).

Dans le neuf, les durées d'acquisition sont logiquement plus longues que dans

l'ancien, elles varient dans un rapport de 1 à 2 entre agglomérations. Pour la plupart des agglomérations considérées (44), la durée d'acquisition varie de 5 ans seulement, entre 17 et 22 ans. Le minimum est observé à Poitiers avec 15,8 et Lens 16,1 ans, le maximum à Nice avec 29,4 et dans le Grand Paris avec 28,4 ans.

Dans l'ancien, la durée d'acquisition d'un trois pièces est inférieure à huit ans à Limoges, neuf ans à Brest, Saint-Étienne ou au Mans quand elle dépasse les 25 ans dans le Grand Paris ou à Nice, soit un rapport de 1 à 3.

Il n'y a pas de concordance systématique entre les durées d'acquisition dans le neuf et l'ancien. **Cependant, les agglomérations du sud, Nice, Bayonne, Avignon, Montpellier, Marseille, Toulon... et les agglomérations franciliennes ont des durées longues dans le neuf et aussi parmi les plus longues dans l'ancien.** D'autres agglomérations à l'inverse, se caractérisent par des durées d'acquisition plus courtes, dans l'ancien comme dans le neuf, Nancy, Orléans, Besançon, Béthune, Lorient, Poitiers, Cherbourg en Cotentin, Brest, Limoges...

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre d'années de revenus nécessaires pour l'achat d'un logement de 3 pièces (ancien ou neuf).

Trois sources sont mobilisées :

- Filosofi diffusée par l'Insee, pour le revenu disponible des ménages ;
- l'enquête commercialisation des logements neufs (ECLN) pour le prix des logements neufs, les données ne sont disponibles que pour les agglomérations de France métropolitaine ;
- les sources Perval pour les agglomérations de province et BIEN pour les agglomérations franciliennes, pour le prix des logements anciens.

L'indicateur est obtenu en divisant le prix de vente moyen d'un appartement de 3 pièces par le tiers du revenu disponible d'un ménage. Le Type 3 a été choisi car il correspond à la taille d'appartement la plus fréquemment vendue. Le revenu médian d'un ménage a été calculé à partir du revenu par unité de consommation, en le multipliant par 1,5 ; c'est-à-dire en considérant que le ménage est composé d'un adulte et d'une autre personne de plus de 14 ans, ce qui est cohérent avec la typologie retenue pour le logement. Ce calcul ne prend pas en compte un éventuel apport initial, ni l'influence du taux d'emprunt sur la durée d'acquisition.



Quartiers nord de Marseille

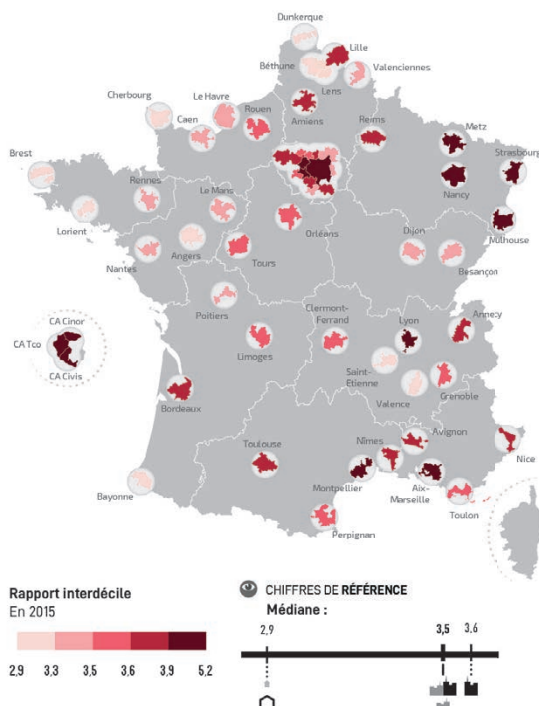
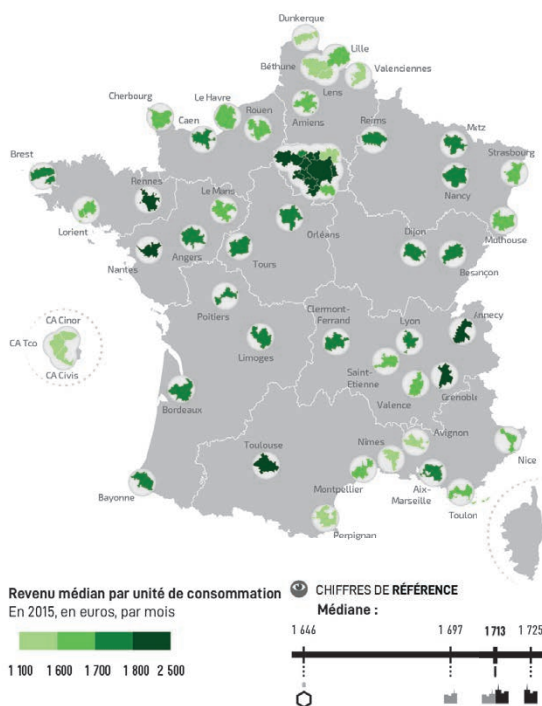
© KARINE HUREL

Niveau de vie

Le niveau de vie dans les grandes agglomérations est légèrement supérieur à la médiane française. Au sein de ces 59 agglomérations, les disparités sont néanmoins fortes. Les agglomérations d'Outre-mer et du nord sont les plus défavorisées, notamment en raison de la désindustrialisation et de la présence de nombreux emplois peu qualifiés. Les niveaux de vie plus élevés sont observés en grande couronne francilienne, là où la concentration d'emplois très qualifiés est la plus forte.

Au sein de ces agglomérations, les inégalités sont les plus fortes dans les territoires les plus aisés (Île-de-France) ou les plus pauvres (outre-mer), tandis qu'elles sont moins élevées dans d'autres territoires aux revenus peu élevés (nord). Les grandes agglomérations sont plus touchées par des taux de pauvreté élevés, particulièrement en outre-mer. La pauvreté y est plus forte dans la ville centre, à l'exception de Lyon et Paris.

LE NIVEAU DE VIE : UN REFLET DE LA DIVERSITÉ DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES



Note de lecture :
Un rapport interdécile de 5,2 signifie que les 10 % les plus riches d'un territoire ont un revenu 5,2 fois plus élevé que les 10 % les plus pauvres.

En 2015, dans la moitié des grandes agglomérations et des métropoles, le niveau de vie médian des habitants est supérieur à 1713€ par mois, soit 67€ de plus que celui des autres Français. Les niveaux de vie les plus faibles sont observés à la Réunion (Civis, Tco, Cinor) avec de l'ordre de 1150 à 1300€ par unité de consommation et par mois ; viennent ensuite les agglomérations de Lens-Liévin, Valenciennes, Béthune et Perpignan où les ressources des habitants n'excèdent pas 1500€ par mois.

À l'autre extrémité, les territoires les plus riches sont essentiellement localisés en Île-de-France. Les niveaux de vie les plus confortables – supérieur à 2000€ par mois et par unité de consommation – sont observés à Versailles, Saint-Germain, Paris-Saclay

et à Annecy. Quatre métropoles de province se distinguent aussi par des revenus élevés de l'ordre de 1800 à 1850€ par mois : Nantes, Rennes, Toulouse et Grenoble. La répartition géographique de la richesse des ménages apparaît très liée à la situation économique des territoires et à la nature des activités et des emplois offerts. Le contraste est fort entre les lieux de décisions accueillant des emplois très qualifiés et se caractérisant par des hauts revenus, les territoires à dominante d'emplois de service à la personne, peu qualifiés et mal rémunérés, et les agglomérations fortement touchées par la désindustrialisation.

Les grandes agglomérations et les métropoles présentent plus d'inégalités. Dans la moitié des territoires du panel, les 10% les

plus riches gagnent au moins 3,5 fois plus que les 10% les plus pauvres. Les inégalités de revenus sont plus marquées dans les grandes agglomérations et les métropoles que dans l'ensemble des intercommunalités de France. Les grandes agglomérations d'Île-de-France, plutôt riches, et de la Réunion, les plus pauvres, sont fortement marquées par les inégalités. Ainsi, c'est dans le Grand Paris (5,2) et à la Réunion (4,7 à 4,9) que le rapport interdécile est le plus important. Ce ratio est aussi très élevé, supérieur à 4, à Saint Germain, Aix-Marseille, Strasbourg, Montpellier et Metz. En revanche, dans plusieurs agglomérations de l'ouest et du nord de la France, le rapport entre les plus riches et les plus pauvres est beaucoup plus resserré (<3,2) : Cherbourg, Lorient, Lens-Liévin, Béthune, Brest, Dunkerque.

CE QUI EST OBSERVÉ

Les données sur les revenus, les inégalités et la pauvreté proviennent du dispositif Insee, FiLoSoFi 2015. Il apporte une observation du niveau de vie, c'est-à-dire le revenu dont les ménages disposent pour consommer et épargner après prise en compte des revenus sociaux et déduction des impôts. Pour gommer les effets liés à la composition différente des ménages, **le revenu disponible du ménage est divisé par le nombre d'unités de consommation (UC)** selon le barème préconisé par l'OCDE (1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans) et permet d'obtenir un niveau de vie. **Les inégalités de revenus** sont mesurées par le rapport entre les revenus détenus par les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres (**rapport interdécile**).

ZOOM SUR

L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE : UNE CÉSURE LIÉE AUX NIVEAUX DE REVENUS TOUJOURS VISIBLE

L'histoire économique des territoires explique entre autres les écarts de niveaux de vie entre Mulhouse, Illzach et le Bassin Potassique, d'un côté, et les communes du sud et de l'est de l'autre côté.

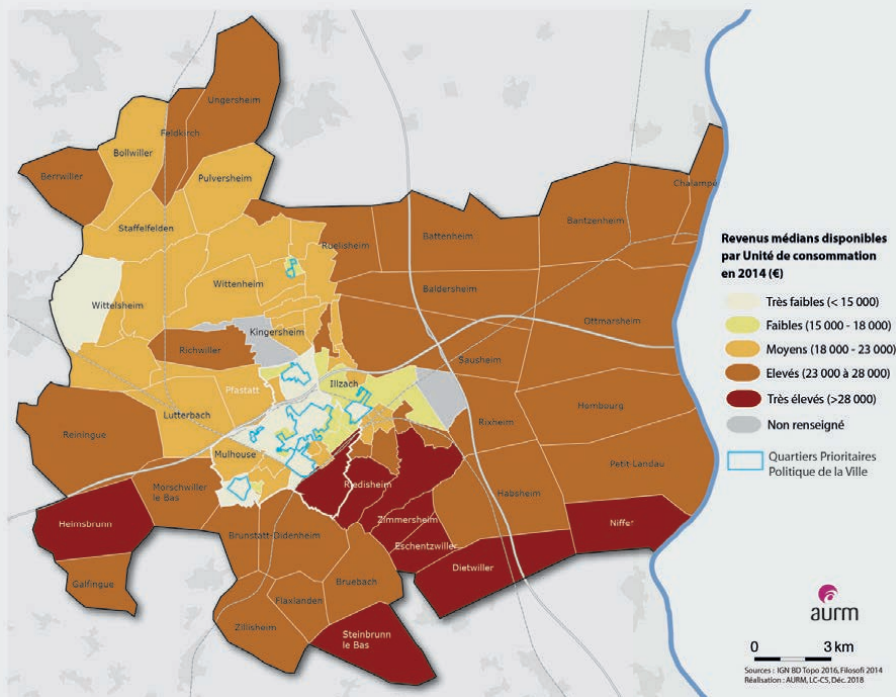
Les territoires les plus ouvriers sont les moins aisés. Mulhouse, Illzach et les communes du bassin potassique accueillent une population ayant un niveau de vie modeste ou faible, bien que ce soit de moins en moins vrai pour certaines communes.

Les communes du sud et de l'est, ainsi que le quartier du Rebberg, à Mulhouse, accueillent une population plus aisée, notamment des salariés frontaliers travaillant dans l'agglomération bâloise.

Les ouvriers de la chimie sont mieux rémunérés. Les niveaux de salaire dans le secteur de la chimie expliquent les niveaux de revenus plus élevés dans les communes le long du Rhin.

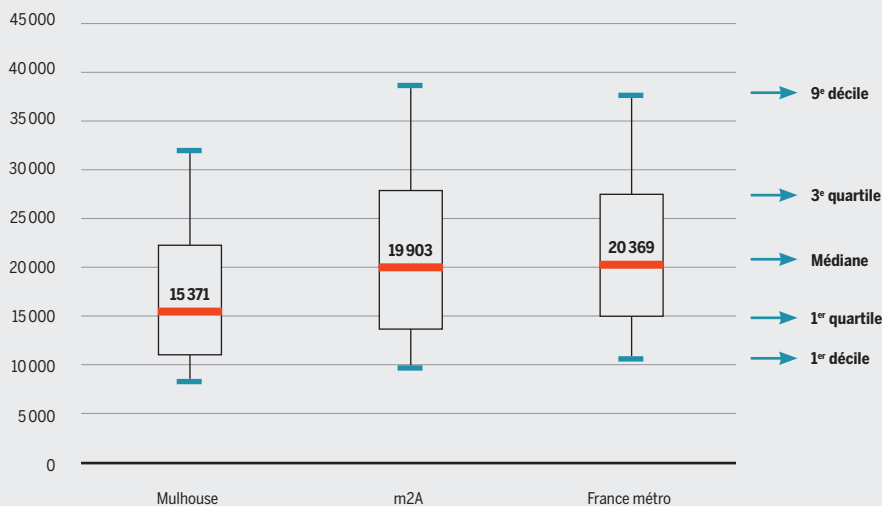
La ville de Mulhouse concentre la plupart des quartiers prioritaires Politique de la Ville de son agglomération. Le faible revenu médian de la population n'est donc pas surprenant, puisque les quartiers prioritaires ont été définis en prenant en compte uniquement cet indicateur.

Le taux de pauvreté (sous le seuil de 60% du revenu médian) dans ces quartiers y est très élevé, de 37% à 52% en 2014. À titre de comparaison, le taux de pauvreté français s'élève à 14,7%.



Les écarts de revenus disponibles en 2014

SOURCE : FILOSOFI



CE QUI EST OBSERVÉ

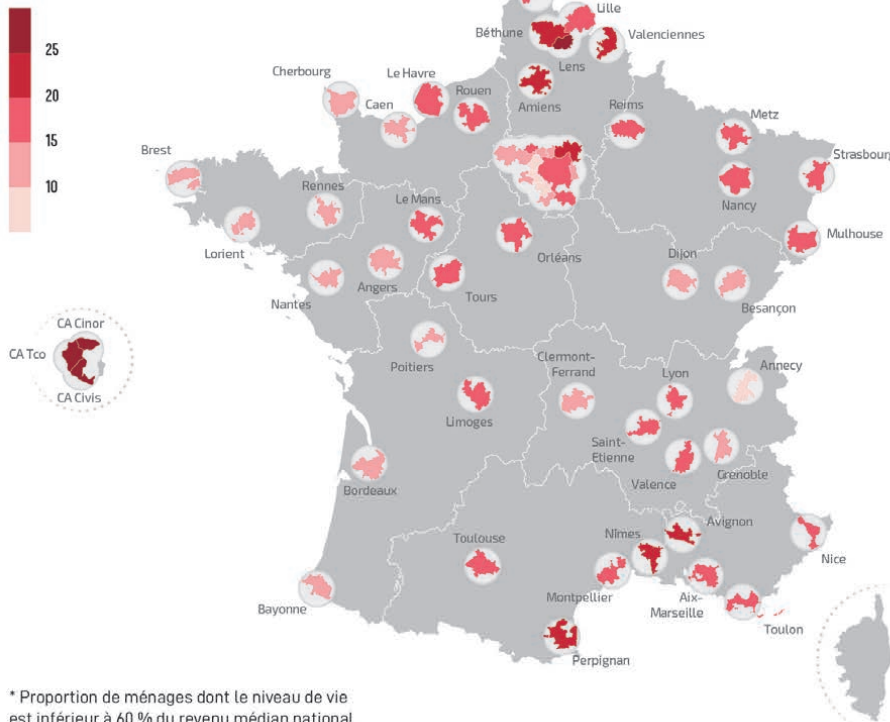
Les revenus disponibles par unité de consommation (UC) 2014.

« Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. »

SOURCE : INSEE 2014, FILOSOFI

LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS ET LES MÉTROPOLES PLUS FRÉQUEMMENT TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ

Taux de pauvreté*
En 2015, en %



* Proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian national

CHIFFRES DE RÉFÉRENCE
Médiane :



CHIFFRES COMPLÉMENTAIRES
1015 euros*

*Seuil de pauvreté en 2015
par mois et par unité de consommation

LA PAUVRETÉ EST PLUS IMPORTANTE DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS ET LES MÉTROPOLES QUE DANS L'ENSEMBLE DES INTERCOMMUNALITÉS.

La pauvreté est plus présente dans les grandes agglomérations et les métropoles. Dans la moitié des intercommunalités du panel la pauvreté touche plus de 16% des habitants. Elle est plus importante dans les grandes agglomérations et les métropoles que dans l'ensemble des intercommunalités françaises.

La part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est beaucoup plus élevée dans les intercommunalités de la Réunion (entre 33 et 43% des habitants) que dans le reste du panel où elle varie de 6,3% (Versailles Grand Parc) à 25,9% (Lens-Liévin). La pauvreté est plus prononcée au nord et au sud de l'hexagone qu'à l'ouest et à l'est. Les taux de pauvreté les plus faibles se situent dans plusieurs agglomérations franciliennes et à Annecy avec moins de 10% des habitants sous le seuil de bas revenu.

D'une manière générale on constate que la pauvreté est plus fréquente dans la ville centre que dans le reste du territoire, avec deux exceptions notables, Lyon et Paris, où le niveau de pauvreté est plus important en périphérie que dans la ville centre.

En moyenne, 12% de la population du panel vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (contre 8% dans l'ensemble des intercommunalités). Sur les 59 agglomérations étudiées, seules deux n'ont pas de quartier prioritaire de la politique de la ville (Versailles et Annecy). À l'opposé, 6 intercommunalités comptent plus de 20% d'habitants en quartier prioritaire (Tco, Cinor, Civis, Lens-Liévin, Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Roissy Pays de France).

Depuis 2014, la détermination de la géographie prioritaire s'appuie sur le seul critère de

la concentration urbaine de la pauvreté. De ce fait, taux de pauvreté élevé et forte proportion de population vivant dans un quartier prioritaire sont étroitement liés mais il existe des exceptions. Le taux de pauvreté est élevé dans plusieurs intercommunalités alors que leur part d'habitants en quartier prioritaire est inférieure ou égale à la médiane, comme par exemple à Nice, Montpellier, Perpignan, Saint-Étienne ou Béthune. À l'inverse dans les agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines ou de Grand Paris Seine et Oise, le taux de pauvreté est inférieur à la médiane du panel alors que 15% de la population vit dans un QPV. Ces situations peuvent s'expliquer en premier lieu par le contexte économique des territoires, mais aussi par des modes d'urbanisation différents plus ou moins favorables à la concentration ou à la diffusion de la pauvreté.

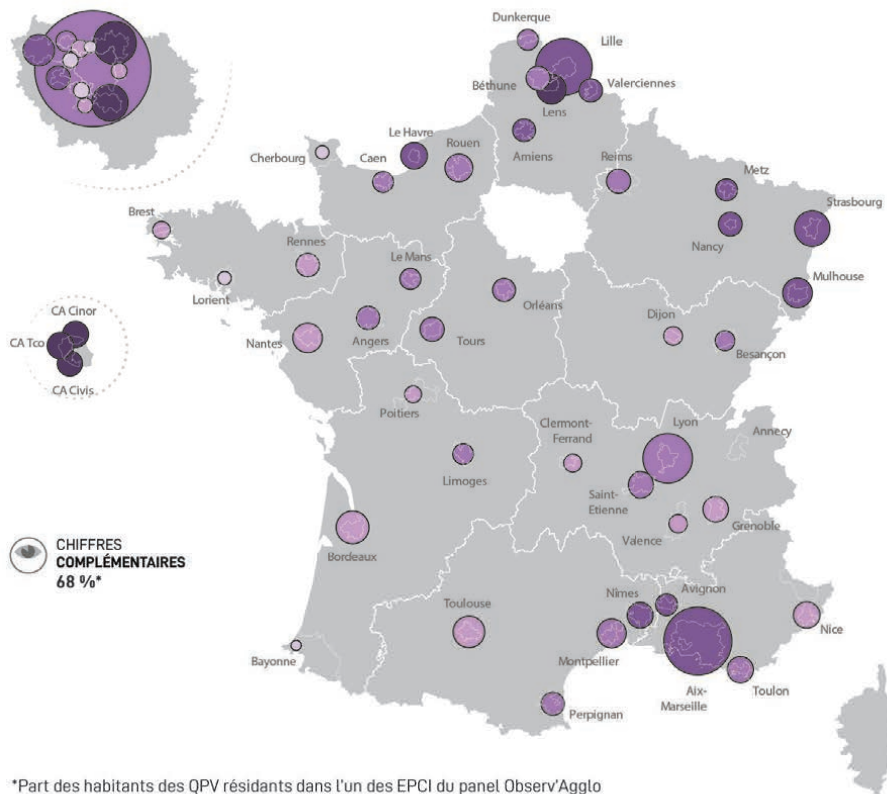
CE QUI EST OBSERVÉ

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national.

SOURCE : INSEE, FILOSOFI 2015.

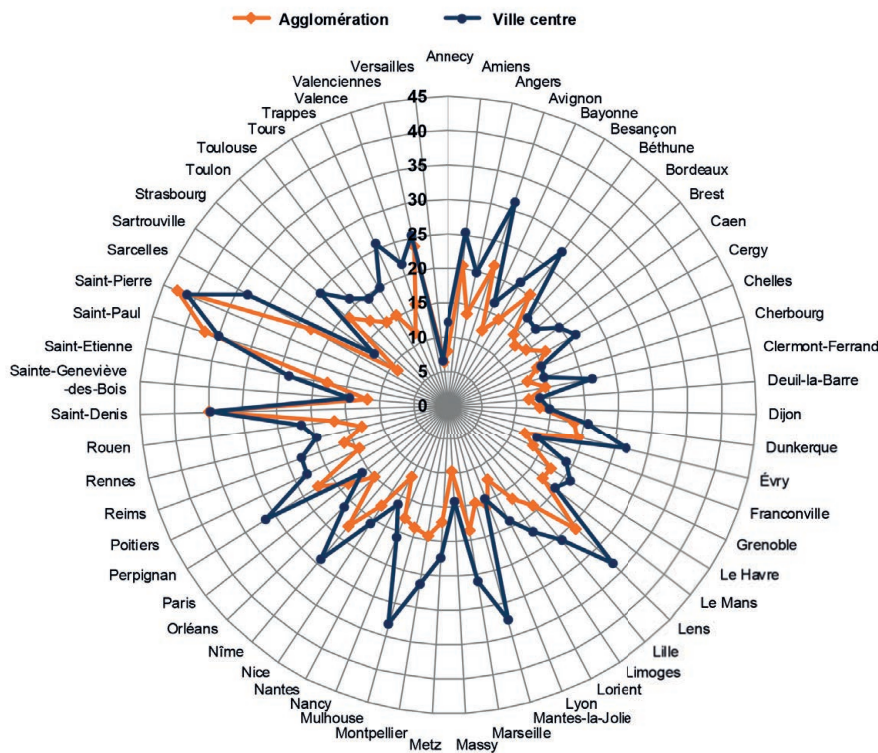
La part des habitants vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est calculée en rapportant la population 2013 estimée dans les QPV par le CGET à la population totale du recensement 2015 INSEE.

Niveau de vie



Taux de pauvreté de la ville centre et de son agglomération en 2015

Proportion des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national



AUTRES CHIFFRES

Taux de pauvreté

Min. : 6,3%
Médiane : 16,2%
Max. : 42,9%

Par de la population vivant en QPV

Min. : 0%
Médiane : 11,5%
Max. : 33,8%

Seuil de pauvreté en 2015

1015€ par mois
et par unité de consommation

Poids du panel dans l'ensemble des intercommunalités

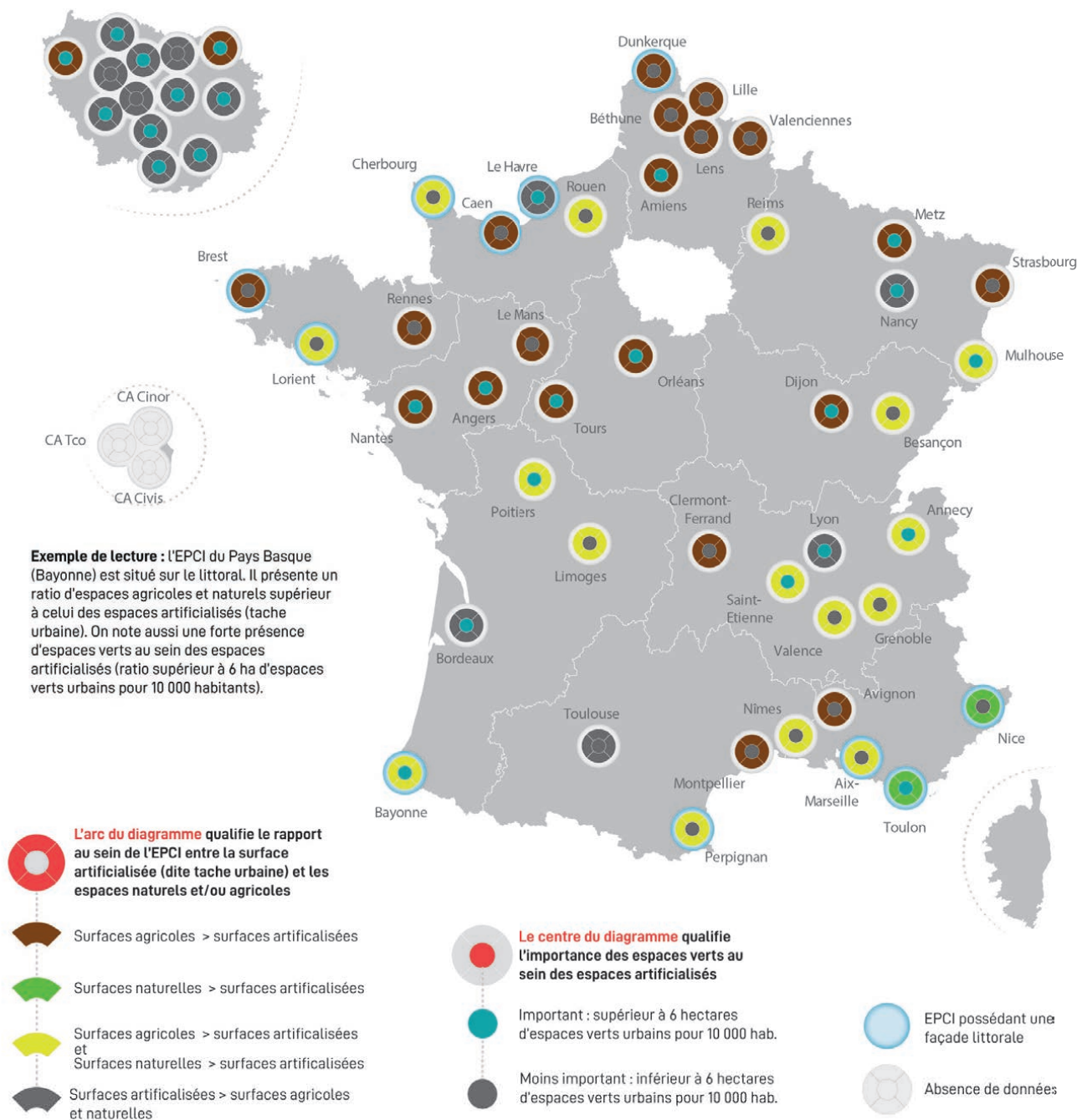
Population totale : 42%
Population vivant en QPV : 68%



Cadre de vie

Entre l'allongement de la durée de vie et de celle des études, la part de l'existence consacrée au travail est de plus en plus réduite. Il en résulte que les caractéristiques économiques d'un territoire constituent des atouts nécessaires mais insuffisants au regard de l'attractivité. De nouveaux arguments plaident aujourd'hui en faveur des espaces urbains. La mixité paysagère et fonctionnelle en est un. La présence d'espaces verts, la proximité d'espaces naturels voire le maintien d'une agriculture péri-urbaine apportent aux métropoles des qualités plébiscitées par les habitants. La présence d'aménités urbaines ainsi que d'équipements récréatifs et sportifs en est un autre. La concentration de commerces et services orientés vers le loisir, l'accès facile à des équipements de détente et de pratique sportive hors cadre collectif peut contribuer au maintien d'une population en place, voire à un développement démographique exogène.









RAPPORT VILLE-NATURE : DES ESPACES VERTS URBAINS POUR « COMPENSER » LE DÉFICIT DE NATURE



Le rapport de la nature avec la ville, abordé à l'échelle des territoires intercommunaux se heurte à la pertinence de périmètres des intercommunalités qui sont parfois éloignés de ceux plus larges, dans lesquels se pratique le rapport à la nature. Ces réserves méthodologiques étant posées, l'approche ici développée permet d'établir une typologie des territoires qui

montre que la présence d'espaces agricoles et/ou naturels demeure encore significative à proximité des grands pôles urbains et doit être pris en compte dans l'appréciation du rapport à la ville à la nature. Enfin, les espaces verts urbains jouent également le rôle de compensation en cas de déficit de « nature de proximité » notamment en Île-de-France¹.

■ **Des espaces agricoles encore bien présents dans les deux tiers des territoires.** Pour près des deux tiers des intercommunalités, la surface agricole est plus importante que les espaces artificialisés, qu'il s'agisse des métropoles (63%) ou des grandes agglomérations (60%). Parmi les 38 territoires concernés, 16 d'entre eux possèdent une surface agricole nettement

	Rapport entre la surface des espaces naturels et la surface artificialisée	Rapport entre la surface des espaces agricoles et la surface artificialisée	Nombre d'hectares d'espaces verts dans la surface artificialisée pour 10 000 habitants
 EPCI avec une forte présence de nature et d'espaces verts urbains et faible présence d'espaces agricoles	1,1	0,6	6,7
 EPCI avec une forte présence d'espaces naturels et une faible présence d'espaces agricoles et d'espaces verts urbains	9,7	0,4	3,3
 EPCI avec une forte présence d'espaces agricoles et naturels, nombreux espaces verts urbains	3,6	4,5	12,9
 EPCI avec une forte présence d'espaces agricoles et naturels, peu d'espaces verts urbains	1,9	4,7	2,9
 EPCI avec une forte présence d'espaces agricoles et d'espaces verts urbains. Faible présence d'espaces agricoles	0,5	1,6	6,0
 EPCI avec une forte présence d'espaces agricoles comme seul élément notable	0,3	1,8	2,3
 EPCI avec de nombreux espaces verts urbains et une faible présence d'espaces naturels et agricoles	0,3	0,5	13,8
 EPCI avec une faible présence d'espaces verts urbains, agricoles ou naturels	0,4	0,4	3,9

supérieure à la surface artificialisée (ratio autour de 4,5) et pour les 22 territoires restants, les espaces agricoles dépassent légèrement les espaces artificialisés (ratio autour de 1,5). En bref, l'agriculture périurbaine, même si elle est sous pression et en régression, occupe encore une part significative à proximité des grands pôles urbains.

■ **Les espaces verts urbains pour compenser le déficit de nature.** Environ 20% des intercommunalités (12) ont des espaces naturels et agricoles réduits sur leur territoire. Le cumul des deux types d'espaces est inférieur aux espaces artificialisés. En revanche, ces territoires présentent la

caractéristique d'avoir d'importants espaces verts urbains : 14 hectares en moyenne pour 10 000 habitants, soit un ratio presque trois fois supérieur à la moyenne du panel. Huit agglomérations franciliennes – dont le Grand Paris – font partie de cette catégorie ainsi que quatre métropoles (Lyon, Bordeaux, Nantes et Nancy aussi) et une grande agglomération (Le Havre).

■ ■ **Aux deux extrêmes de la typologie,** on observe deux petits groupes de territoires qui présentent des caractéristiques totalement opposées. Le premier groupe sont des territoires où les espaces naturels et agricoles sont nettement plus importants

que la tache urbaine dans un rapport de 1 à 8, tout en ayant un ratio d'espaces verts urbains très élevé (13 ha pour 10 000 habitants). Il s'agit de quatre agglomérations de taille moyenne (Pays Basque, Poitiers, Annecy et Mulhouse) et d'une métropole : Saint-Étienne.

Situation totalement inverse pour trois agglomérations franciliennes (Plaine Vallée, Saint-Germain –Boucles-de-Seine, Versailles-Grand-Parc) et pour la métropole de Toulouse qui font figure de territoires très urbains avec peu d'espaces verts.

1. La source des données ne permet toutefois pas d'identifier certains espaces verts urbains de petite taille.

CE QUI EST OBSERVÉ

Les espaces naturels, agricoles et les espaces verts urbains situés dans le périmètre de l'intercommunalité.

Dans cette étude, les ratios calculés concernent le rapport entre :

- « Forêts et milieux semi-naturels » et espaces artificialisés,
- « Espaces agricoles » et espaces artificialisés.

Et dans une seconde partie, afin d'étudier plus précisément la nature au sein de la ville, **la part des « espaces verts urbains » parmi les espaces artificialisés.** Cette catégorie est disponible au niveau 3 de la nomenclature.

Cette base comprend 44 postes répartis selon 5 grands types d'occupation du territoire (niveau 1) : territoires artificialisés ; territoires agricoles ; forêts et milieux semi-naturels ; zones humides, surfaces en eau.

SOURCE : CORINE LAND COVER 2012.

L'OFFRE D'AMÉNITÉS URBAINES ET ENVIRONNEMENTALES

Écarts à la moyenne	Agglomération de plus de 500 000 habitants	Agglomération entre 250 000 et 500 000 habitants	Agglomération de moins de 250 000 habitants
11		Pays Basque	
1			Besançon
0,9			Annecy / Avignon
0,8		Perpignan	Poitiers / Le Mans / Lorient / Valence
0,7		Caen	
0,6	NICE	Angers	Cherbourg / CIVIS- La Réunion
0,5		NANCY / GRENOBLE / TOURS/ DIJON / Nîmes	Dunkerque / Côte Ouest-La Réunion
0,4		MONTPELLIER / CLERMONT	Amiens / Limoges
0,3	NANTES	TOULON / ST-ETIENNE / ROUEN / Reims	METZ / BREST
0,2	TOULOUSE		Cergy Pontoise
0,1	AIX-MARSEILLE		
0		ORLEANS / Mulhouse	Plaine Vallée / CINOR-La Réunion
-0,1	BORDEAUX	STRASBOURG	Le Havre
-0,2			Valenciennes
-0,3	LILLE	RENNES	
-0,4		Versailles / Paris Saclay	
-0,5		Béthune-Bruay / GP Seine-Oise / Seine-Essonne	
-0,6		Ruissy Pays de France	Cœur d'Essonne
-0,7			Lens-Liévin
-0,8	PARIS		Saint-Quentin-en-Yvelines
-0,9	LYON	Saint-Germain Boucles de Seine	
-1		Val Parisis	
-11			Paris Vallée de la Marne

Note de méthodologique : Pour chaque lieu de sortie, un classement est établi en fonction des quintiles. Les territoires classés dans le quintile médian - entre la 24^e place et la 36^e place - se voient attribués une note de 0, ceux situés dans le 1^{er} quintile - 1^{er} à 12^e place - une note de 2, et ceux du deuxième quintile une note de 1. Même système de notation pour les quintiles inférieurs. La note finale résulte du total divisé par 24 (nombre de lieux de sortie).

Les aménités urbaines ou environnementales, qu'elles soient gratuites ou payantes, contribuent à la qualité de vie offerte par un territoire. A priori, cette composante de la qualité de vie est difficilement mesurable et quantifiable. L'approche ici proposée s'appuie sur une mesure basée sur la densité des lieux de sortie et sur leur diversité. Elle a forcément des limites inhérentes à ce type d'exercice : effet des périmètres, simple dénombrement de sites, absence de pondération entre types de lieux... Elle a néanmoins l'intérêt de tenter de proposer une lecture originale du niveau « d'agrément » qu'offrent les territoires à leurs habitants.

Les résultats peuvent surprendre car ils plaident en faveur du « small is beautiful ». En effet, globalement c'est le groupe des petites agglomérations (24 intercommunalités dont deux métropoles) qui

obtient le meilleur score et celui des grandes métropoles (huit métropoles) le moins bon. L'indice d'entertainment¹ territorial est peu corrélé à celui de l'attractivité métropolitaine au regard des mauvais résultats obtenus par le Grand Paris et la métropole lyonnaise probablement pénalisés par l'effet densité pour la première et par le périmètre restreint et très urbain de la seconde. On notera par ailleurs que la quasi-totalité des agglomérations ceinturant le Grand Paris est mal classée, les intercommunalités de Cergy-Pontoise et de Plaine Vallée faisant exception.

Nice Côte d'Azur, le Pays Basque et Besançon sont lauréats dans leur catégorie. Ces trois territoires se classent au premier rang dans leur catégorie respective de territoires. Les similitudes entre la métropole azurée et le Pays basque sont fortes : ce sont des territoires dont les caractéristiques à la fois

montagneuses et littorales leur confèrent de bons résultats pour l'ensemble des activités récréatives de plein air. Ce sont aussi des territoires très touristiques composés d'un réseau de petites et moyennes villes bien équipées avec une offre ludique et de distraction élevée.

Besançon apparaît en tête dans la catégorie des agglomérations de moins de 250 000 habitants. La ville-centre de l'agglomération occupe généralement une bonne place dans les classements des « villes où il fait bon vivre et travailler » réalisés par la presse. L'agglomération présente une grande diversité de l'offre et ses seuls points faibles sont liés à l'absence de base nautique et de sites de baignades aménagées !

1. Entertainment : terme anglais qui regroupe les notions d'amusement, de distraction, de divertissement et de récréation.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le nombre de lieux-équipements pour 100 000 habitants pour :

- les aménités urbaines (12) : cafés, restaurants traditionnels, cafétérias, fast-food, casinos-jeux de hasard, bowling, discothèques, théâtres, cinémas, musées, piscines, patinoires ;
- les activités récréatives et de pratique sportive de plein air (12) : jardins botaniques, parcs d'attraction, activités récréatives, boulodromes, pistes de ski, centres équestres, parcours sportifs, boucles de randonnée, plateaux sportifs, pistes de skate et de roller, bases nautiques, plages aménagées.

SOURCES : INSEE BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS, 2015, RÉPERTOIRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORT), GUIDELANUIT.COM (DISCOTHÈQUES), 2018.

REGARD SUR LES TERRITOIRES LES PLUS SPORTIFS

En 2018, la France comptait près de 16 millions de licenciés sportifs soit un quart de la population. La mesure du niveau de pratique sportive, en considérant que les seuls sportifs seraient les licenciés appartenant à un club est réductrice car de plus en plus de personnes pratiquent du sport sans être licenciés à une fédération :

dans les salles de fitness, les parcours de randonnée... Toutefois, l'approche de la pratique du sport « encadré » demeure un indicateur intéressant à plusieurs titres. L'intensité de la pratique d'un sport en club est souvent liée au niveau d'équipement d'un territoire et à la qualité de l'encadrement sportif. Enfin, en complément à la

« pratique libre », la plupart des licenciés participent à des compétitions, ce qui constitue un terreau favorable pour alimenter les clubs professionnels.

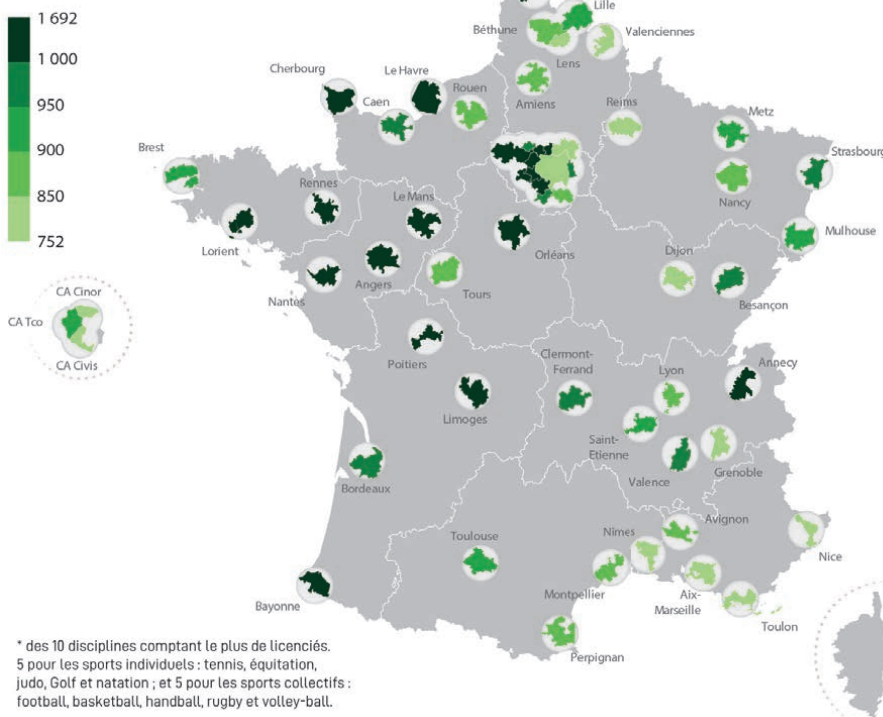
La France de l'ouest se démarque en sports collectifs. Le palmarès du « combiné des cinq sports collectifs » retenus - football, rugby, basketball, handball et volleyball - positionne les territoires du « grand ouest » aux premières places aussi bien pour les métropoles (Nantes, Orléans, Brest) que les grandes agglomérations (Lorient, Limoges, le Havre).

Les métropoles de l'ouest et les grandes agglomérations d'Île-de-France se distinguent pour les sports individuels. Les cinq sports individuels retenus sont le tennis, l'équitation, le judo, le golf et la natation. Parmi les métropoles, Nantes figure à nouveau dans le « top 3 » accompagnée de Bordeaux et de Toulouse. Concernant les grandes agglomérations, les territoires intercommunaux de l'Île-de-France se distinguent fortement : ils occupent huit des dix premières places et le « top 3 » est constitué par les communautés d'agglomération de Versailles-Grand Parc, de Paris-Saclay et de Saint-Germain-Boucles de Seine.

AUTRES CHIFFRES

976 licenciés sportifs en moyenne pour 10 000 habitants au sein du panel Observ'aggllo

Nombre de licenciés sportifs* pour 10 000 habitants
En 2015



* des 10 disciplines comptant le plus de licenciés, 5 pour les sports individuels : tennis, équitation, judo, Golf et natation ; et 5 pour les sports collectifs : football, basketball, handball, rugby et volley-ball.

DISCIPLINE	Nombre de licenciés en France	Part de licenciés de la discipline dans l'ensemble des licenciés (en %)	MÉTROPOLES AYANT LE PLUS DE LICENCIÉS			GRANDES AGGLOMÉRATIONS AYANT LE PLUS DE LICENCIÉS		
			1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang
Football	2 130 000	20	Saint-Étienne	Rennes	Brest	Béthune-Bruay	Lens-Liévin	Lorient
Basketball	511 000	5	Rennes	Nantes	Saint-Étienne	Angers	Le Mans	Limoges
Handball	510 000	5	Montpellier	Nantes	Orléans	Limoges	Le Mans	Le Havre
Rugby	321 000	3	Toulon	Toulouse	Clermont-Ferrand	Pays Basque	Perpignan	Valence-Romans
Volley-Ball	94 000	1	Rennes	Montpellier	Saint-Étienne	Avignon	Poitiers	Val Parisis
Combiné des 5 sports collectifs			Nantes	Orléans	Brest	Lorient	Limoges	Le Havre

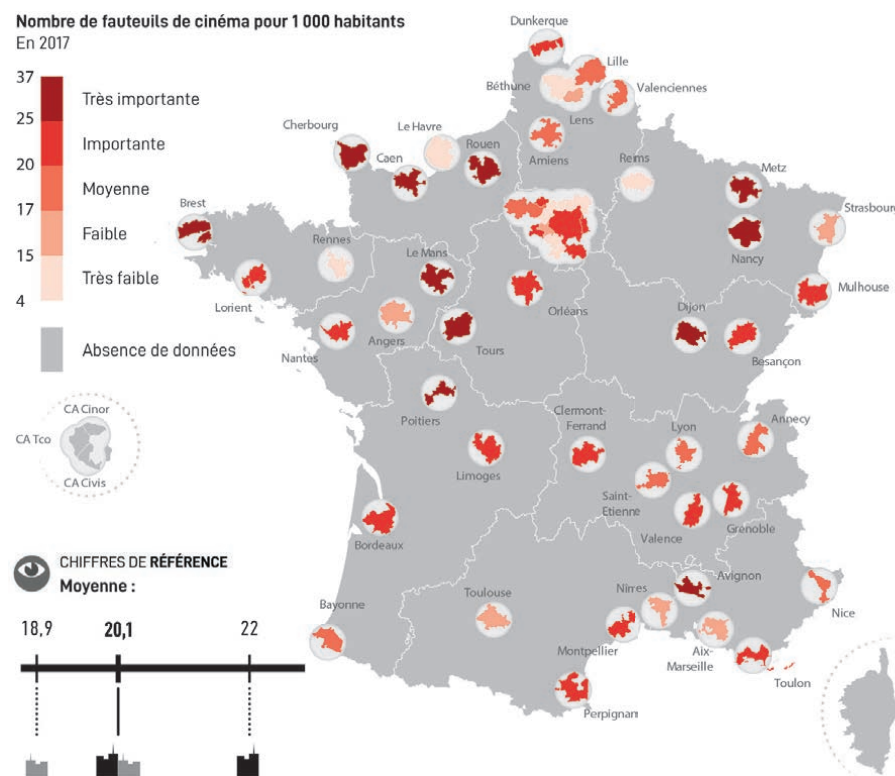
DISCIPLINE	Nombre de licenciés en France	Part de licenciés de la discipline dans l'ensemble des licenciés (en %)	MÉTROPOLES AYANT LE PLUS DE LICENCIÉS			GRANDES AGGLOMÉRATIONS AYANT LE PLUS DE LICENCIÉS		
			1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang
Tennis	1 047 000	10	Orléans	Bordeaux	Montpellier	Saint-Germain	Versailles	Anncy
Equitation	668 000	6	Nantes	Tours	Metz	Versailles	Saint-Germain	Cherbourg
Judo	550 000	5	Bordeaux	Rouen	Orléans	Saint-Germain	Cœur d'Essonne	Val Parisis
Golf	404 000	4	Bordeaux	Toulouse	Grand Paris	Versailles	Saint-Germain	Pays Basque
Natation	398 000	3	Nice	Toulon	Dijon	Côte ouest (La Réunion)	Saint-Germain	Versailles
Combiné des 5 sports individuels			Bordeaux	Nantes	Toulouse	Versailles	Paris Saclay	Saint-Germain

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de licenciés pour 10 000 habitants (recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports). Pour mesurer le niveau de pratique sportive, les dix disciplines comptant le plus de licenciés ont été retenues : cinq pour le sport collectif et cinq pour le sport individuel. Ces dix disciplines représentent près des deux tiers des licenciés sportifs sur la base des 10,6 millions de licenciés directement affiliés à des disciplines. Ne sont pas ici retenus les 5,2 millions de licenciés appartenant à des fédérations corporatistes ou associatives (retraite sportive, police nationale, défense, sport d'entreprise). Le niveau de pratique a été calculé à partir de ratios de licenciés pour 10 000 habitants.

SOURCE : MINISTÈRE DES SPORTS, 2015

CINÉMA : PANORAMA DE L'OFFRE ET DE LA FRÉQUENTATION



En 2017, deux Français sur trois sont allés au moins une fois au cinéma. La tendance à la baisse de la fréquentation à l'œuvre depuis les années 1950 s'est inversée au début des années 1990 avec l'apparition des multiplex (cinémas comptant au moins huit salles) qui se sont rapidement développés. Aujourd'hui, on comptabilise 220 multiplex qui réalisent 60% des entrées. Ainsi, au cours de ces 30

dernières années, l'offre s'est complètement renouvelée et s'est reconfigurée en investissant les zones commerciales en périphérie des villes. Alors que les communes de plus de 50 000 habitants ont longtemps concentré l'essentiel de l'offre en cinéma, on observe pour l'ensemble des territoires du panel Observ'agglomération une situation plus équilibrée. Si les communes de plus de 50 000 habitants repré-

sentent un peu plus de la moitié de la fréquentation dans les métropoles (57%), on observe une situation inverse dans les grandes agglomérations où ce sont les communes de moins de 50 000 habitants qui concentrent 59% des entrées.

Le croisement entre l'offre (nombre de fauteuils) et la fréquentation (nombre d'entrées) fait apparaître cinq types de territoires (cf. tableau). On distingue deux groupes aux situations très différentes. Le groupe 1 où l'offre est très importante (ratio > 25) ainsi que l'indice de fréquentation (5,8). Ce sont des territoires de taille moyenne notamment pour six métropoles dont la population moyenne est de l'ordre de 290 000 habitants. L'essentiel de la fréquentation (57%) se situe dans les communes de plus de 50 000 habitants. En l'occurrence, les cinémas ont une aire d'attractivité importante qui dépasse les limites de l'intercommunalité. Situation inverse pour le groupe 5 où l'offre est très faible (ratio < 15) tout comme l'indice de fréquentation (2). Ce groupe est constitué essentiellement d'agglomérations franciliennes qui pâtissent probablement d'une évacuation de clientèle vers le Grand Paris.

Parmi les territoires où l'offre est importante, il existe possiblement des situations de sur-offre pour Rouen, Poitiers, Metz, Dunkerque, Mulhouse et le Grand Paris qui possèdent des taux d'occupation des fauteuils inférieurs à la moyenne nationale. Inversement une dizaine de territoires sont possiblement en sous-offre dont les métropoles d'Aix-Marseille, Toulouse et Strasbourg.

Types de territoires selon le ratio de fauteuils pour 1000 habitants	Nombre de métropoles	Nombre de grandes agglomérations	Indice de fréquentation (moyenne nationale : 3,1)	Taux d'occupation des fauteuils (moyenne nationale : 51%)	Part de la fréquentation des villes de moins de 50 000 habitants
Groupe 1 : ratio > à 25	6	5	5,8	56%	43%
Groupe 2 : de 20 à 25	8	11	4,0	49%	54%
Groupe 3 : de 17 à 20	4	5	4,2	61%	54%
Groupe 4 : de 15 à 17	3	4	4,0	70%	42%
Groupe 5 : ratio < à 15	1	9	2,0	62%	67%

CE QUI EST OBSERVÉ

Offre : nombre de fauteuils pour 1000 habitants.
Fréquentation : indice de fréquentation (nombre d'entrées par habitant) et taux d'occupation des fauteuils (nombre d'entrées par fauteuils/365 jours). À noter : données non disponibles pour la Réunion.
SOURCE : CNC (CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE), 2017.

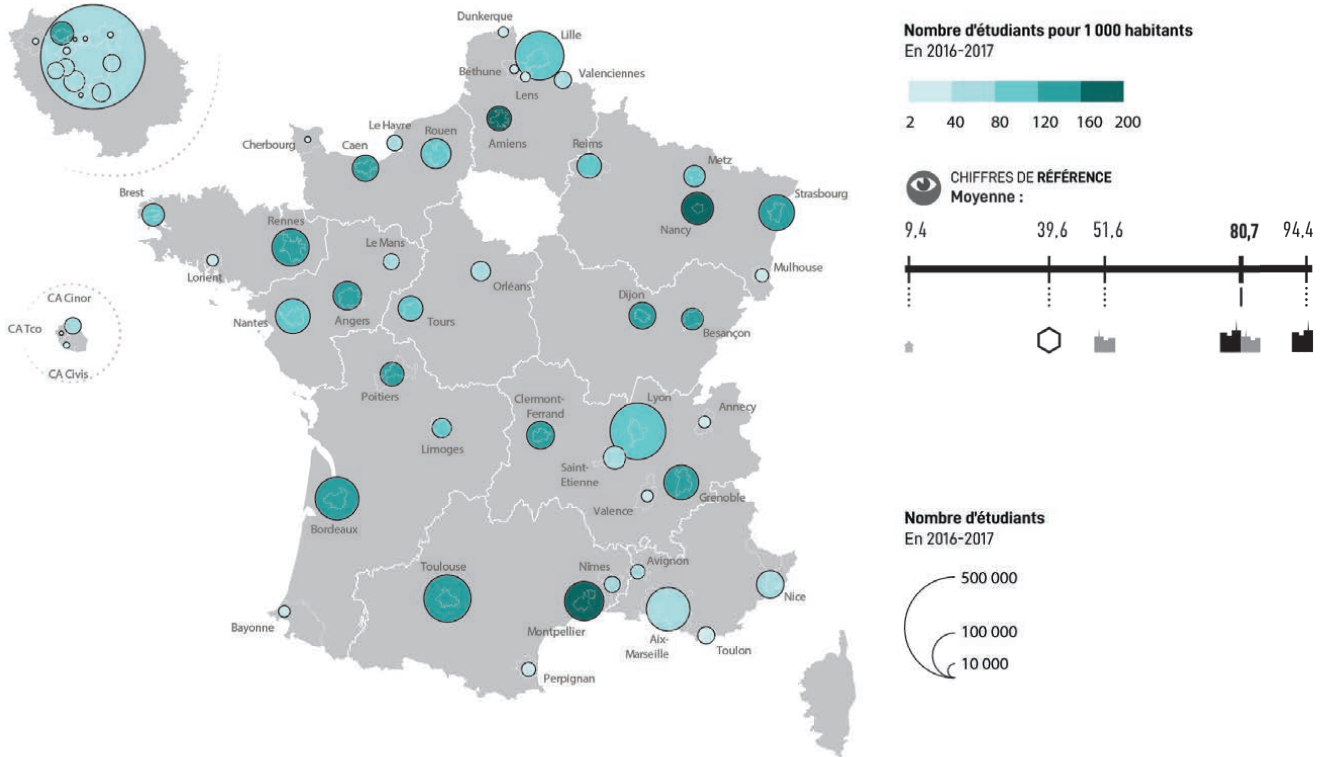




Formation

Dans un contexte de vieillissement démographique, de mutations sociétales et de compétition internationale, l'enseignement supérieur et la recherche occupent une place de choix dans les stratégies nationales (PIA, Plan Campus...) et européenne (Horizon 2020). Les territoires se saisissent également de ces enjeux et mettent en avant la présence étudiante comme facteur positif d'attractivité. Fait très majoritairement urbain, la présence étudiante s'intensifie par l'augmentation marquée des effectifs depuis ces dix dernières années, augmentation plus rapide que la croissance démographique au niveau national. Ces dynamiques sont toutefois nuancées au sein du panel. Au-delà du nombre d'étudiants, la répartition des filières post-bac selon une typologie simplifiée montre la spécialisation de certains territoires, en lien avec les stratégies des acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Enfin une analyse de l'emploi exercé par rapport au niveau de qualification, et de la surqualification montre une adéquation parfois compliquée entre diplôme et niveau d'emploi : la situation économique des territoires a un impact fort sur le devenir des diplômés.

UNE DYNAMIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GLOBALEMENT EN HAUSSE



Entre 2011 et 2016, le nombre d'étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur n'a cessé de croître au niveau national. Cette hausse est légèrement plus importante au sein du panel avec 2,2%. Cette croissance des effectifs étudiants est liée à la croissance démographique nationale, qui est toutefois 5 fois moins rapide. Cet effet ciseau s'explique notamment par l'arrivée à l'âge d'entrée en formation post-bac des enfants nés autour de 2000, par une augmentation régulière de la poursuite d'études après le baccalauréat et par une hausse régulière du nombre d'étudiants étrangers.

La part d'étudiants pour 1000 habitants a globalement augmenté au sein du panel entre les rentrées 2010 et 2015. En revanche cette proportion diminue pour les intercommunalités ne faisant pas partie du panel.

Cela traduit une tendance à la concentration des étudiants dans les centres urbains, et pas uniquement dans les métropoles. À deux exceptions près, toutes les agglomérations du panel voient leur nombre d'étudiants augmenter dans des proportions équivalentes, voire supérieures à leur démographie totale.

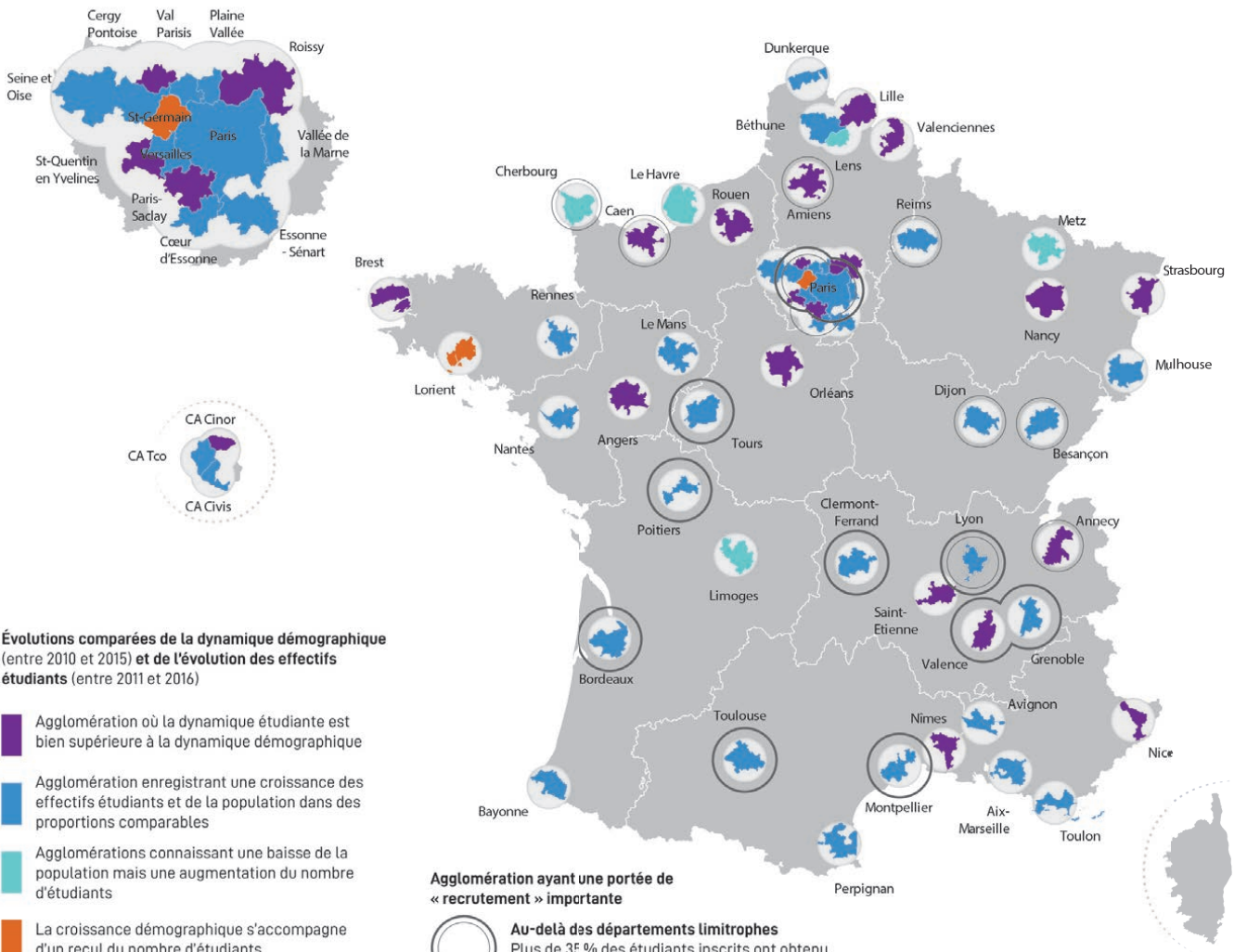
Les dynamiques sont contrastées au sein du panel concernant l'attractivité des étudiants. Un facteur d'explication de différences des dynamiques démographiques et du nombre d'étudiants relève de l'origine géographique des étudiants selon leur département d'obtention du bac. Certaines agglomérations ont un bassin de recrutement de leurs étudiants élargi comme Amiens, Dijon, Paris-Saclay et Reims dont 33% de leurs effectifs proviennent des départements limitrophes.

LA PART D'ÉTUDIANTS A AUGMENTÉ AU SEIN DU PANEL CE QUI TRADUIT UNE TENDANCE À LA CONCENTRATION DES ÉTUDIANTS DANS LES CENTRES URBAINS, ET PAS UNIQUEMENT DANS LES MÉTROPOLIS.

Tours, Montpellier, Toulouse, Saint-Germain et Poitiers comptent les plus fortes proportions d'étudiants venus du reste de la France (plus d'un tiers de leurs effectifs), au-delà de leurs départements limitrophes. À l'inverse, certains intercommunalités comptent plus de 55% d'étudiants provenant du même département que l'établissement : la CA du Nord de la Réunion, Valenciennes, Toulon, Le Havre et Nîmes.

CE QUI EST OBSERVÉ

Population RP 2010 à 2015 et taux annuel d'évolution démographique (INSEE).
Nombre d'étudiants des années scolaires 2011-2012 à 2016-2017.
Nombre d'étudiants pour 1000 habitants.
Origine géographique des étudiants selon leur département d'obtention du baccalauréat.
SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.



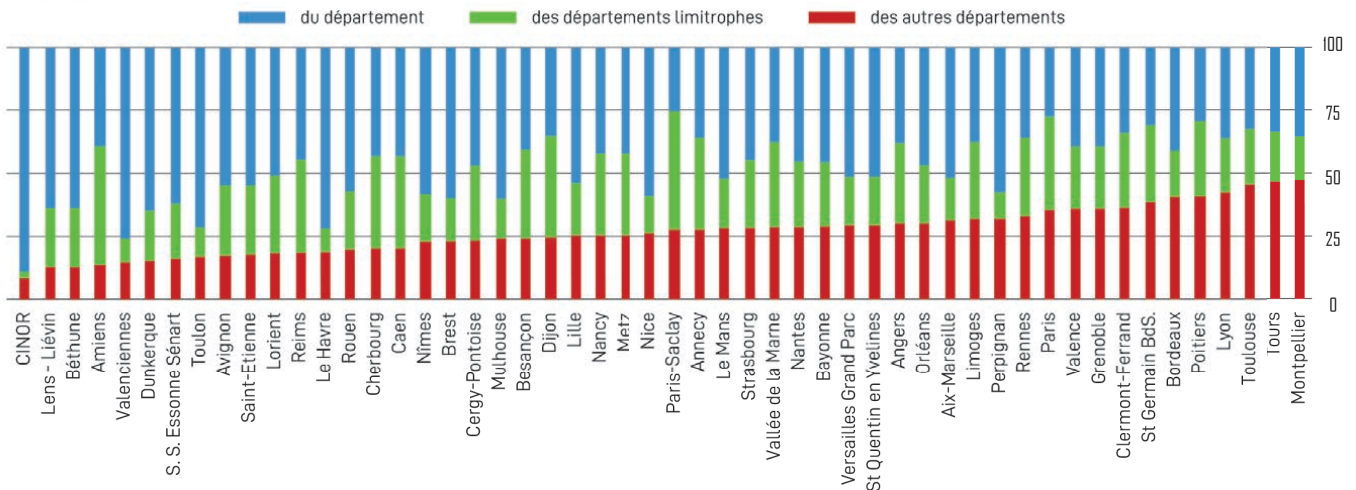
Évolutions comparées de la dynamique démographique (entre 2010 et 2015) et de l'évolution des effectifs étudiants (entre 2011 et 2016)

- Agglomération où la dynamique étudiante est bien supérieure à la dynamique démographique
- Agglomération enregistrant une croissance des effectifs étudiants et de la population dans des proportions comparables
- Agglomérations connaissant une baisse de la population mais une augmentation du nombre d'étudiants
- La croissance démographique s'accompagne d'un recul du nombre d'étudiants

Agglomération ayant une portée de « recrutement » importante

- Au-delà des départements limitrophes**
Plus de 35 % des étudiants inscrits ont obtenu leur bac dans un département non limitrophe
- Au niveau des départements limitrophes**
Plus de 35 % des étudiants inscrits ont obtenu leur bac dans un département limitrophe

Origine géographique des étudiants suivant le département d'obtention du bac en 2016-2017



ZOOM SUR

LES SPÉCIALISATIONS DES TYPES DE FORMATIONS SUPÉRIEURES

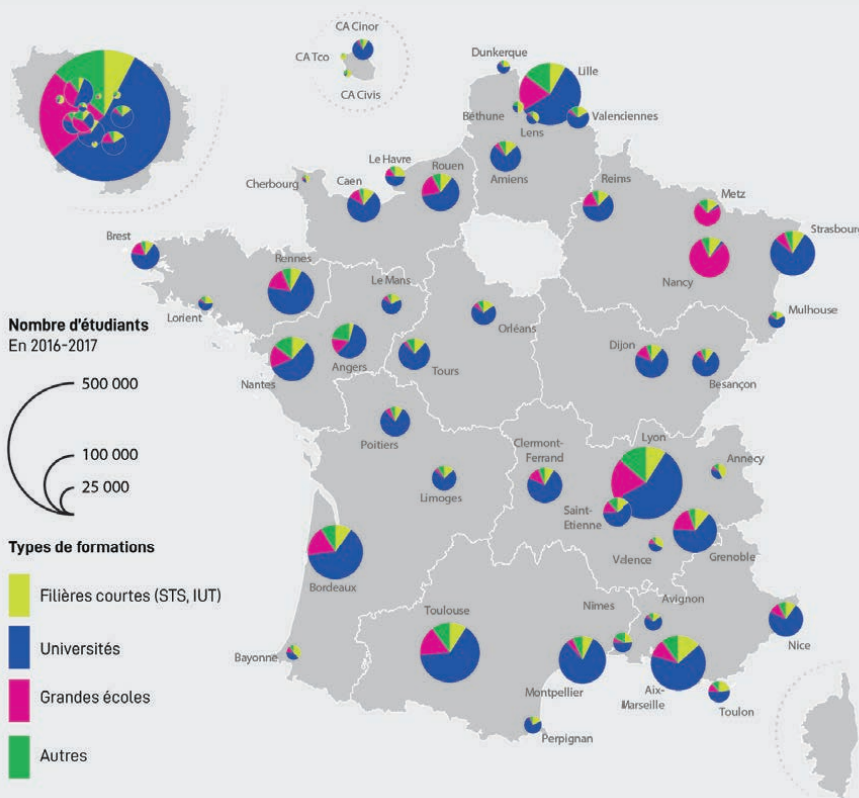
Les métropoles concentrent le plus grand nombre d'étudiants. Les effectifs étudiants de la métropole du Grand Paris représentent 21% des effectifs français. Lyon, Lille et Toulouse sont les trois autres grands pôles étudiants en nombre,

ce qui peut s'expliquer par la diversité de leurs offres, de leurs établissements d'enseignement supérieur et de leur aire d'attractivité, qui se dessine à l'échelle nationale voire internationale. Nancy, Amiens, Montpellier et Rennes ont une proportion d'étu-

dants nettement supérieure à la moyenne du panel Observ'agglomération. Chaque territoire dispose d'une offre de formation propre, issue de choix nationaux (université 2000) ou locaux pouvant notamment être fonction de la nature du bassin d'emploi.

Les collectivités qui présentent une offre majoritaire en filière courte sont des grandes agglomérations, comme la CA TCO (86%), la CA CIVIS (58%), Béthune-Bruay (50%) ou Annecy (43%). Ces agglomérations constituent des pôles d'enseignement de proximité où les filières courtes débouchent soit sur une poursuite d'étude dans une autre agglomération, soit sur une entrée dans la vie active. Certaines agglomérations d'Île-de-France (hors Grand Paris) ont également des parts importantes d'étudiants inscrits en filières courtes mais la spécificité en Île-de-France est à regarder du côté des grandes écoles. Les intercommunalités de l'ouest francilien comme Versailles ou Cergy ont plus de 20% de leurs étudiants inscrits dans ces établissements. Versailles abrite une partie du plateau de Saclay, cluster scientifique regroupant grandes écoles d'ingénieurs et de commerce. Il est important également de souligner la spécificité de l'université de Lorraine qui, depuis la fusion entre les pôles de Metz et Nancy, est devenue un grand établissement du ministère de l'ESR et est donc à ce titre comptabilisé avec les grandes écoles dans notre typologie.

En termes de part entre les différentes catégories, quelques grandes agglomérations ont plus de 73% de leurs étudiants inscrits à l'université comme Amiens, Besançon, Clermont, Perpignan, Tours, Limoges, Caen, Poitiers. Enfin, par rapport à la moyenne du panel, Angers, Lyon, Lille et Toulouse ont des effectifs importants d'étudiants inscrits dans les établissements relevant de la catégorie « autres ». Ce phénomène peut s'expliquer par la présence d'universités catholiques, ou autres établissements privés, non comptabilisés dans la catégorie des universités car relevant de choix plus spécifiques que l'université publique.



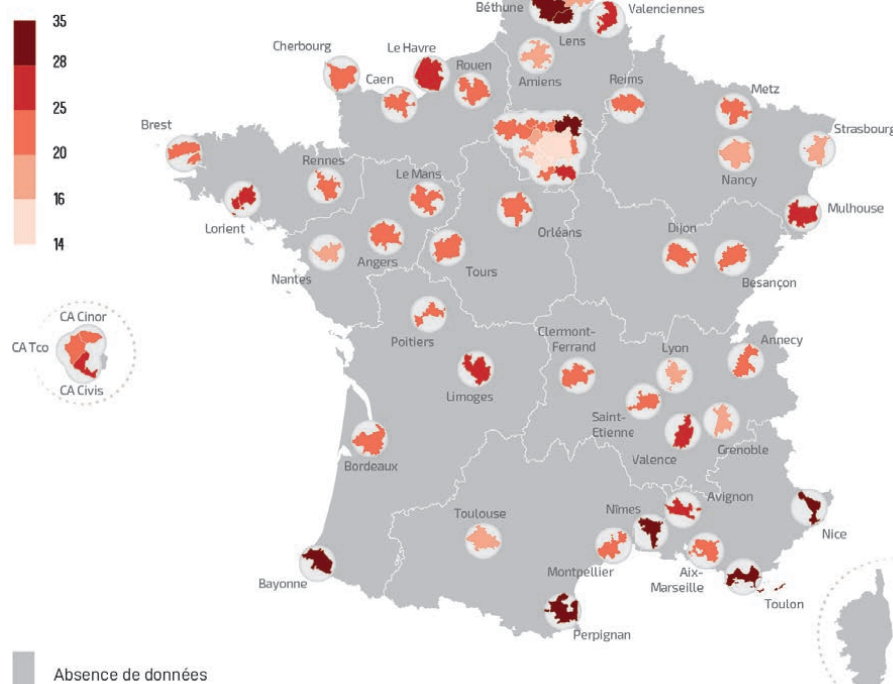
	STS + IUT	UNIVERSITÉS	GRANDES ECOLES	AUTRES	TOTAL
France entière	379 293	1 458 133	450 001	292 995	2 580 422
Métropoles	164 624	1 063 290	346 851	191 829	1 766 594
Panel Observ'agglomération	233 865	1 349 824	403 992	238 968	2 226 649
Panel hors métropoles	69 241	286 534	57 141	47 139	460 055
Intercommunalités hors panel	145 428	108 309	46 009	54 027	353 773

CE QUI EST OBSERVÉ

La répartition des étudiants dans les différentes filières par intercommunalité donne sur certains territoires des effectifs réduits qui sont donc couverts par le secret statistique, ce qui explique des chiffres différents avec la fiche précédente. Il s'agit des effectifs 2016-2017 d'étudiants inscrits dans les établissements et formations de l'enseignement supérieur.
SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

DES SITUATIONS DE DÉCLASSEMENT PLUS FRÉQUENTES DANS LE SUD ET LE NORD DE LA FRANCE

Part des diplômés du supérieur ayant un emploi sous-qualifié
En 2015, en %



CHIFFRES DE RÉFÉRENCE
Moyenne :



(respectivement 23,5% et 18,7%). Les situations observées dans les métropoles sont très diversifiées : sept d'entre elles se situent en dessous de la moyenne du panel. Il s'agit de Paris, Toulouse, Lyon, Grenoble, Strasbourg, Lille et Nantes dont la typologie et le dynamisme de l'emploi permettent des situations de déclassement moins fréquentes. À noter également que parmi les agglomérations les mieux positionnées se trouvent cinq communautés d'agglomération : Paris-Saclay, Saint-Germain Boucles de Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines et Amiens.

À l'inverse, trois métropoles présentent des taux parmi les plus élevés du panel : Toulon, avec un diplômé du supérieur sur trois en situation de surqualification par rapport à l'emploi occupé (34,6%), Nice (28,1%) et Saint-Étienne (24,6%).

Les situations de déclassement sont plus fréquentes dans le sud et le nord de la France. Un marché du travail plus contraint, une pénurie de travail qualifié, un chômage plus présent, un contexte économique atone, sont autant de facteurs qui, combinés, engendrent des situations de « déclassement » plus fréquentes dans le nord et le sud de la France. Pour les territoires méridionaux s'exerce probablement aussi un attrait résidentiel qui peut venir freiner les décisions/envies de mobilité. Ainsi les agglomérations de Toulon, de Nîmes, du Pays basque, de Perpignan et de Nice dans le sud, et de Lens, Dunkerque et Béthune dans les Hauts-de-France ont les indicateurs de déclassement les plus élevés.

La surqualification des travailleurs notamment les diplômés du supérieur a été accentuée par la crise économique. Ce phénomène est préoccupant à plusieurs titres. Tout d'abord, la surqualification pourrait traduire une inadéquation entre le système de formation et les besoins liés au marché de l'emploi (par exemple, formations longues privilégiées au détriment d'autres filières qui apparaissent plus porteuses, comme l'apprentissage...). La surqualification est également révélatrice des difficultés à attirer ou développer sur le territoire national des activités à forte valeur ajoutée.

Sur le plan personnel, la surqualification peut engendrer des frustrations et une plus faible motivation, car elle est souvent associée à un salaire moins élevé et à une sous-utilisation des compétences acquises au cours des

études. Le taux de déclassement, en croissant ces dernières années (Observ'Agglo 2016 et Métroscope 2018) crée bien souvent un jeu de dominos : une partie des diplômés du supérieur, occupent des postes qui auraient pu être pris par des titulaires d'un diplôme de niveau inférieur ou par des non-diplômés pour qui les emplois d'employés et d'ouvriers se retrouvent alors moins accessibles bien que correspondant à leurs qualifications.

Les métropoles préservent globalement davantage du déclassement. En 2015, au sein des intercommunalités du panel Observ'agglo, 19,8% des diplômés du supérieur âgés de 25 à 34 ans et occupant un emploi, sont ouvriers ou employés. L'écart est marqué entre les grandes agglomérations (hors métropole) et les métropoles

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indicateur de déclassement (ou surqualification) mesure la part des actifs diplômés de l'enseignement supérieur occupant un poste de travail d'employés ou d'ouvriers.

Le taux d'emploi des diplômés du supérieur est calculé en rapportant le nombre des diplômés du supérieur âgés de 25 à 34 ans ayant un emploi au nombre total de diplômés du supérieur âgés de 25 à 34 ans (dans notre cas le choix a été fait de retirer les étudiants et les stagiaires du dénominateur).

SOURCE : INSEE, RP 2015, MIGCOM

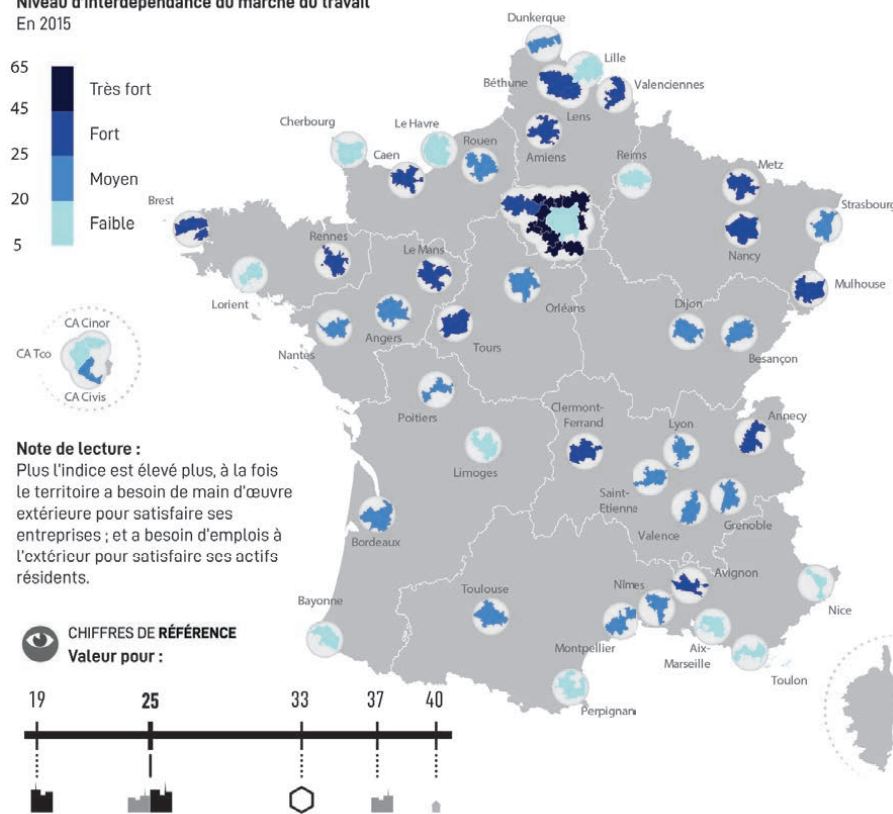


Emploi

La métropolisation s'affirme, entre autres, par la concentration des fonctions de commandement et les activités supérieures. Elle concerne de manière différenciée les grandes agglomérations françaises, quel que soit leur statut en combinant l'histoire économique des territoires (notamment vis-à-vis du système productif et de la prégnance de l'économie présente) et l'organisation territoriale (lien intra et inter aires urbaines). La géographie de l'accès à l'emploi pour les jeunes semble rapprocher le nord et le sud contre le reste de la France alors que nord et sud semblent s'opposer du point de vue de la dominante de leurs fonctions métropolitaines. L'interdépendance des marchés du travail dessine une géographie plus complexe, en grande partie liée à l'adéquation entre découpage institutionnel et réalités des fonctionnements économiques, posant de facto la question de la coopération entre agglomérations.

INTERDÉPENDANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DEGRÉ D'INTÉGRATION DU PÉRIURBAIN

Niveau d'interdépendance du marché du travail
En 2015



	Ensemble des interco.	Métropoles	Panel	Panel hors métropoles	Interco. hors panel
Poids des entrants dans les entrées-sorties du marché du travail	49	74	64	52	40
Part de la population vivant et travaillant sur le territoire	67	89	81	64	56

L'indicateur d'interdépendance du marché du travail (emplois-actifs) donne une information synthétique du degré d'autonomie d'un territoire par rapport à son environnement. Il mesure l'intensité des emplois trouvés hors du territoire par les actifs résidents et les besoins en main-d'œuvre des entreprises du territoire pourvus par de la main d'œuvre extérieure au territoire. Il exprime de manière indirecte la correspondance entre le découpage de l'intercommunalité, agglomération institutionnelle et politique et le dessin de l'aire urbaine, agglomération

physique et économique. D'une manière générale, les flux domicile-travail sont orientés vers les grandes agglomérations car elles concentrent 51% des emplois pour 43% de la population active ayant un emploi.

Les degrés d'interdépendance sont souvent faibles dans les agglomérations littorales. Les 14 intercommunalités à faible degré d'interdépendance (<20), aux premiers rangs desquelles se situent Aix-Marseille et Cherbourg sont, en dehors du Grand Paris, localisées soit sur les franges du territoire

(souvent en bonne adéquation intercommunalité/aire urbaine) soit relativement isolées dans l'armature urbaine (cas de Limoges). Elles se caractérisent par un fort taux de personnes vivant et travaillant dans le territoire. Au sein de ce groupe, on peut distinguer Paris, Aix-Marseille, nord de la Réunion, Le Havre, Limoges, Lille, Perpignan pour lesquels les flux sont pour plus des deux tiers entrants alors que pour Toulon, Reims, le Pays Basque ou Lorient, les flux sont plus équilibrés voire majoritairement sortants comme pour Nice en raison de l'attraction de Sophia-Antipolis mais également de Monaco.

Toulouse, Clermont-Ferrand, Brest, Rennes, Tours, Caen, Le Mans, Amiens et Nancy présentent des taux d'interdépendance fort (25 à 45) liés à la concentration des emplois dans le cœur de leur aire urbaine et à la périurbanisation des actifs dans la couronne. Les flux sont principalement entrants (>75%). Pour Annecy, Mulhouse, Metz, le fort taux d'interdépendance s'explique aussi par l'attractivité du marché du travail transfrontalier (flux équilibrés). Pour Lens, Béthune et Valenciennes le taux élevé s'explique par une forte dépendance au marché du travail lillois.

Les autres territoires (Lyon, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Grenoble, Dijon Montpellier...) sont en position intermédiaire par rapport à ces deux groupes (entre 20 et 25) avec des taux de personnes vivant et travaillant dans le territoire supérieur à 80% et des flux entrants majoritaires.

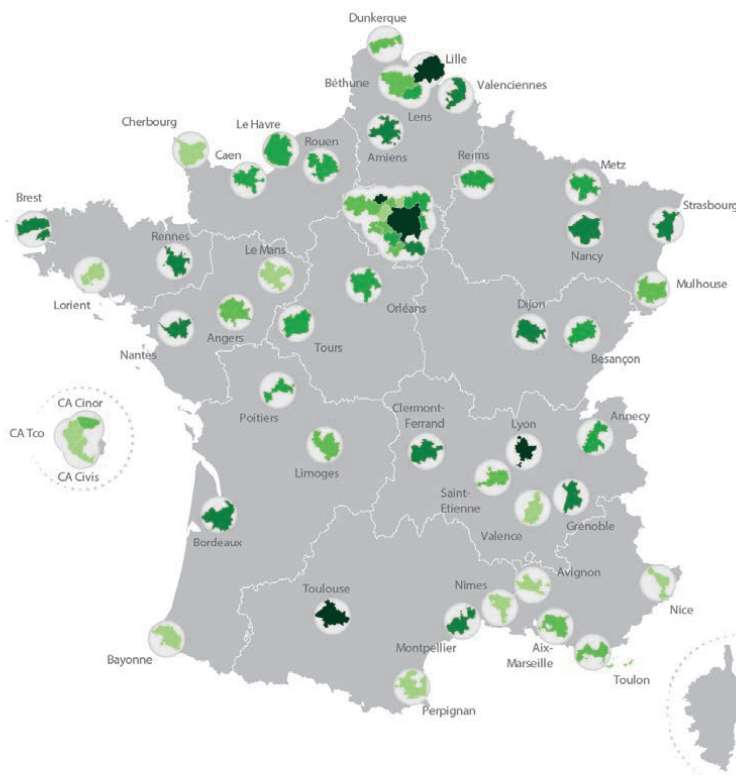
Les très forts taux mesurés pour les intercommunalités en frange du Grand Paris (45 à 66%) montrent une très forte interpénétration des marchés du travail de ces territoires. Moins de la moitié des actifs y vivent et y travaillent. Les flux domicile-travail y sont principalement sortants sauf pour les territoires où l'offre d'emploi est importante au regard de la population active résidente (Versailles, Roissy, Cergy). À l'inverse, le cœur de l'agglomération francilienne, le Grand Paris, voit un taux d'interdépendance faible, peu d'actifs (en proportion) sortants de la Métropole capitale et, même si en volume le nombre est important, une part d'entrants finalement relativement modérée.

CE QUI EST OBSERVÉ

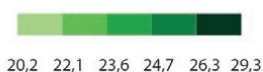
Indicateur d'interdépendance de l'emploi : cet indicateur mesure le poids de l'ensemble des flux d'échanges domicile-travail du territoire (2 sens) dans la somme de la population active occupée résidente et des emplois de ce même territoire x 100. Il prend la valeur 100 lorsque tous les actifs occupés résident dans la zone travaillent hors du territoire et qu'en même temps, tous les emplois du territoire sont occupés par des actifs résidant hors du territoire.

SOURCE : INSEE, FICHER DÉTAIL MOBILITÉS PROFESSIONNELLES DES INDIVIDUS 2015

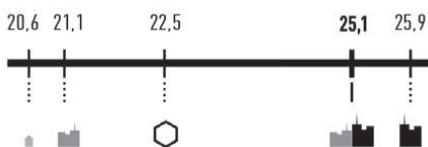
UN ACCÈS DIFFICILE À L'EMPLOI POUR LES JEUNES DANS LE NORD ET LE SUD



Part des jeunes actifs occupés de 25-34 ans dans la population active de 15 ans ou plus
En 2015, en %



CHIFFRES DE RÉFÉRENCE
Moyenne :



De manière générale, la part des plus jeunes au chômage est deux fois plus élevée que pour l'ensemble de la population active. Les territoires les moins marqués par le chômage des jeunes sont situés la plupart dans l'espace francilien : Versailles (19,1%), Paris-Saclay (22,3%) ou Saint-Germain/Boucles de la Seine (22,4%).

En province, l'agglomération présentant le taux de chômage des jeunes le plus faible est Annecy avec un taux de chômage de

20%. C'est également l'agglomération de province qui a le taux de chômage le plus faible (9,2%). Suivent le Pays Basque ou Dijon (25,2%) avec une part de chômeurs supérieure de 5 points, chez les jeunes comme dans la population active totale. Les agglomérations dans une large bande située entre Brest et Strasbourg au nord, Bayonne et Grenoble au sud enregistrent un niveau intermédiaire de chômage des jeunes, aux exceptions hautes de Saint-Étienne et Valence au sud, Lorient et Le Mans à l'ouest,

AUTRES CHIFFRES

Taux de chômage des jeunes en 2015

Min. : 19,1%
Médiane : 29,6%
Max. : 59,7%

LE NORD DE LA FRANCE, LA FAÇADE MÉDITERRANÉENNE ET LA RÉUNION SONT CARACTÉRISÉS PAR UN TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES TRÈS ÉLEVÉ.

et Mulhouse à l'est.

Le nord de la France, la façade méditerranéenne et la Réunion sont caractérisés par un taux de chômage des jeunes très élevé (jusqu'à 45,6% pour la CA de Lens-Liévin). Si la géographie du chômage des jeunes reprend nettement celle du chômage de l'ensemble des actifs, quelques nuances sont à apporter avec un chômage des jeunes en proportion un peu moins fort dans le sud-est que dans le nord et un classement des Pays de la Loire un peu « meilleur » pour les jeunes qu'attendu.

Le clivage géographique assez marqué entre un très grand centre de la France d'un côté et le nord et le sud-est de la France de l'autre, tant pour le chômage de l'ensemble des actifs que pour celui des plus jeunes, n'apparaît pas lorsque l'on examine l'accès à l'emploi de la tranche d'âge supérieure, les 25-34 ans.

Les plus grandes agglomérations (notamment les métropoles) et en particulier celles largement dotées d'une offre d'enseignement supérieur connaissent une présence importante de jeunes dans leur

CE QUI EST OBSERVÉ

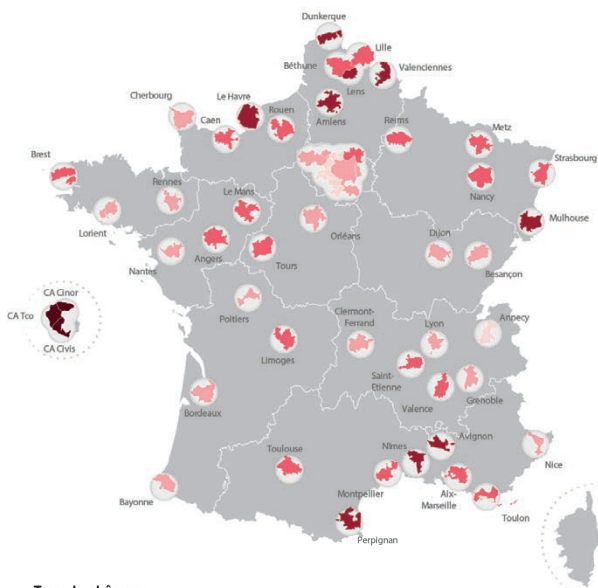
Le taux de chômage est un indicateur qui mesure l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur un territoire.

Part des jeunes actifs occupés de 25-34 ans dans la population active de 15 ans ou plus.

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. On se limite ici à la part des jeunes de 25-34 ans dans la population active de 15 ans ou plus.

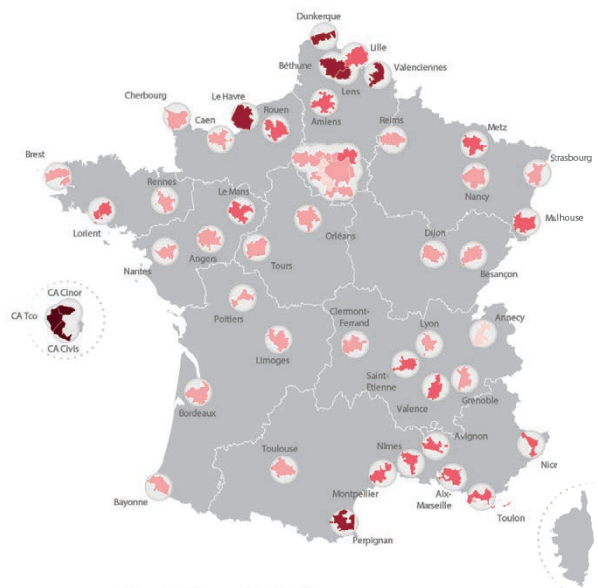
Taux de chômage des jeunes. Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge (ici les 15-24 ans) en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015



Taux de chômage
En 2015, en %

8,3	11,3	14,6	17,5	22,1	37
-----	------	------	------	------	----



Taux de chômage des 15 - 24 ans
En 2015, en %

19,1	22,4	30,1	37,1	45,6	59,7
------	------	------	------	------	------

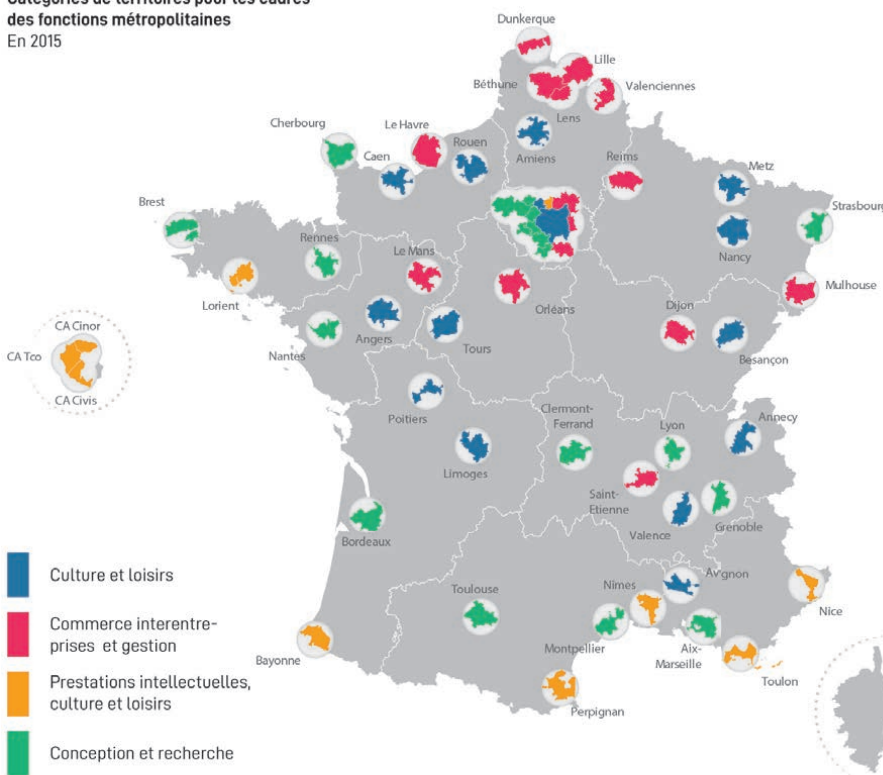
population active occupée. Ainsi, Toulouse avec plus de 29,3% de part de jeunes occupés, est le territoire qui offre aux actifs jeunes la part la plus importante d'emploi, suivent ensuite la métropole de Lyon, celle du Grand Paris, l'agglomération de Cergy-Pontoise, au encore la Métropole Européenne de Lille (26,6%). Le poids des jeunes en études dans

la population totale peut expliquer cette présence forte des jeunes actifs dans la population active. Les territoires dont la part des jeunes occupés de 25-34 ans est faible, sont plutôt soit des petites agglomérations soit des territoires plutôt élargis et embrassant des espaces plus ruraux (Pays Basque par exemple avec 158 communes) ou encore

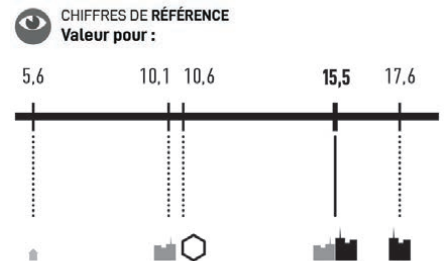
situées sur le littoral méditerranéen. Ces derniers connaissent une forte part d'actifs plus âgés (au-delà de 40 ans) et une offre d'enseignement supérieur en deçà d'autres métropoles de taille équivalente.

SPÉCIFICITÉ DES AGGLOMERATIONS AU REGARD DE LEURS FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

Catégories de territoires pour les cadres des fonctions métropolitaines
En 2015



Part des CFM dans l'emploi
En 2015, en %



LES TERRITOIRES « CONCEPTION RECHERCHE » ACCUEILLENТ LE PLUS DE MÉTROPOLIS.

■ **Les territoires « prestations intellectuelles et cultures & loisirs »** : outre une spécialisation en prestations intellectuelles et en culture et loisirs, ces espaces, presque tous littoraux et situés dans le sud, sont moins dotés en fonctions conception et recherche et commerce inter-entreprises. N'y figurent que deux métropoles (Nice et Toulon). Ces espaces partagent une part de CFM parmi les plus faibles du panel mais enregistrent une bonne dynamique d'évolution d'emplois.

■ **Les territoires « conception recherche »** : il s'agit de la catégorie qui accueille le plus de métropoles. La majorité de ces territoires se caractérise à la fois par une forte représentation des fonctions conception recherche et une faiblesse de culture et loisirs et gestion. La part des fonctions métropolitaines y est le plus souvent très forte et elle tend même à se renforcer. Cela est toutefois moins vérifié pour certains territoires d'Île-de-France (Cergy-Pontoise, Cœur d'Essonne et Grand Paris Seine et Oise).

Au-delà du niveau atteint par chaque métropole en termes de présence d'emplois stratégiques dans les agglomérations, l'analyse par fonction de la structure des Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM) permet d'esquisser une typologie de territoire bien contrastée.

■ **Les territoires culture & loisirs** : certains territoires se caractérisent par une surreprésentation des fonctions de culture et loisirs. Il s'agit le plus souvent d'agglomérations de taille relativement modeste à l'exception notable de la métropole du Grand Paris et se situant plutôt dans le nord et une bande allant de Metz à Avignon. Hormis Paris, la part des CFM dans l'emploi total y reste rela-

tivement modeste et l'évolution du nombre d'emplois y est peu dynamique.

■ **Les territoires « commerce interentreprises et gestion »** : accueillant majoritairement des fonctions de commerce inter-entreprises et de gestion, ces agglomérations comptent, en proportion, moins de CFM en culture et loisirs et en prestations intellectuelles. À l'exception de Saint-Étienne, elles se situent toutes dans le nord de la France, souvent dans des bassins industriels anciens. L'évolution de l'emploi est souvent moins favorable que dans les autres catégories (à l'exception de la métropole lilloise, du Grand Paris et de Sud Seine Essonne).

CE QUI EST OBSERVÉ

L'Insee a constaté une présence plus importante de certaines fonctions dans les principales agglomérations françaises. La présence et le développement de ces emplois nécessitent la proximité de certaines aménités (enseignement supérieur, infrastructures de transport...). Ces cinq fonctions sont : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs et sont regroupées sous le vocable « **Cadre des fonctions métropolitaines** ». Ces emplois sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus des cinq fonctions métropolitaines. Une analyse en composantes principales a permis de distinguer des différentes catégories.

LISTE DES INDICATEURS MOBILISÉS DANS OBSERV'AGGLO 2018

Indicateurs	Sources	Millésimes	Thématiques
Densité de population au km ²	INSEE	2015	Introduction
Nombre de communes par tranche de population	INSEE	2015	Introduction
Evolution du nombre d'habitants (en valeur)	INSEE	2010-2015	Démographie
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015 (en %)	INSEE	2010-2015	Démographie
Evolution du nombre d'habitants (en valeur)	INSEE	2010-2015	Démographie
Profil des dynamiques démographiques (typologie)	INSEE	2010-2015	Démographie
Taux de mobilité (en %)	INSEE	2015	Démographie
Taux de variation de la population des 25-34 ans dû uniquement au solde migratoire (en %)	INSEE	2015	Démographie
Taux de dépendance économique (en %)	INSEE	2015	Démographie
Part des 65 ans et plus dans la population (en %)	INSEE	2015	Démographie
Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population (en points)	INSEE	2010-2015	Démographie
Nombre de place en EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 80 ans ou plus (en valeur)	INSEE, FINESS	2015/2018	Démographie
Evolution du nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus (en %)	INSEE	2010-2015	Démographie
Degré de tension pour l'hébergement des séniors (typologie)	INSEE, FINESS	2015/2018	Démographie
Taux standardisé de mortalité toutes causes (en %)	Inserm-CépiDc, INSEE - Exploitation Fnors	2009/2015	Santé
Niveau d'offre des médecins généralistes et spécialistes hors offre hospitalière (typologie)	INSEE, BPE	2017	Santé
Nombre de médecins généralistes (en valeur)	INSEE, BPE	2015/2017	Santé
Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes (en nombre théorique de consultation par habitant par an)	SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS, distancier METRIC, INSEE, traitements DRESS	2016/2014	Santé
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (en valeur)	INSEE, BPE	2015/2017	Santé
Nombre de médecins spécialistes (en valeur)	INSEE, BPE	2015/2017	Santé
Nombre de médecins spécialistes pour 100 000 habitants (en valeur)	INSEE, BPE	2015/2017	Santé
Niveau d'offre des territoires en médecins spécialistes (typologie)	INSEE, BPE	2015/2017	Santé
Taux d'effort locatif des ménages (en %)	OLL, INSEE FILOSOFI	2016/2015	Habitat
Taux d'évolution du nombre de logements construits entre la période 2007-2011 et 2012-2016 (en %)	SITADEL	2016	Habitat
Nombre de logements construits commencés en moyenne annuelle de 2012 à 2016 pour 1000 logements existants (en valeur)	SITADEL	2016	Habitat
Fonctionnement du parc de logement (typologie)	INSEE	2015	Habitat
Taux de vacance (en %)	INSEE	2015	Habitat
Nombre de logements du parc locatif social (en valeur)	RPLS	2017	Habitat
Part des logements sociaux dans le parc de logements (en %)	RPLS / TH (DGF)	2017	Habitat
Taux d'évolution du nombre logements sociaux construits entre 2012 et 2016 rapporté au nombre de logements sociaux existants avant 2012 (en %)	RPLS	2017	Habitat
Intensité de la pression sur le parc locatif social (rapport demandes/attributions)	SNE	2017	Habitat
Prix mensuel médian d'un loyer au m ² pour l'équivalent d'un appartement T3 (en € par mois)	OLL, INSEE FILOSOFI	2016/2015	Habitat
Nombre d'années de revenu nécessaires pour acquérir un T3 neuf	ECLN	2015	Habitat

Indicateurs	Sources	Millésimes	Thématiques
Nombre d'années de revenu nécessaires pour acquérir un T3 dans l'ancien	PERVAL, BIEN	2015	Habitat
Rapport «ville-nature» (typologie)	Corine Land Cover	2012	Cadre de vie
Espaces verts urbains pour 10 000 habitants (en hectares)	Corine Land Cover	2012	Cadre de vie
Ratio espaces naturels /surfaces artificialisées (indice)	Corine Land Cover	2012	Cadre de vie
Ratio espaces agricoles/surfaces artificialisées (indice)	Corine Land Cover	2012	Cadre de vie
Nombre de licenciés sportifs pour 10 000 habitants (en valeur)	Ministère jeunesse et sport	2015	Cadre de vie
Nombre de lieux-équipements pour 100 000 habitants (en valeur)	INSEE BPE, Ministère jeunesse et sport, guidelanuit.com	2015/2018	Cadre de vie
Nombre de fauteuils de cinéma pour 1 000 habitants (en valeur)	CNC	2017	Cadre de vie
Revenu médian par unité de consommation (en € par mois)	FILOSOFI	2015	Niveau de vie
Mesure des inégalités de revenu (rapport interdécile)	FILOSOFI	2015	Niveau de vie
Part de la population municipale vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (en %)	INSEE, CGET	2015	Niveau de vie
Population municipale vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (en valeur)	INSEE, CGET	2015	Niveau de vie
Revenu disponible par Unité de Consommation (en € par mois)	FILOSOFI	2014	Niveau de vie
Taux de pauvreté (%)	INSEE, FILOSOFI	2015	Niveau de vie
Rapport inter-décile du revenu disponible médian par unité de consommation (indice)	INSEE, FILOSOFI	2015	Niveau de vie
Revenu disponible médian par unité de consommation en 2015 (en € par mois)	INSEE, FILOSOFI	2015	Niveau de vie
Nombre d'étudiants pour 1000 habitants (en valeur)	MESR, INSEE	2017/2015	Formation
Nombre total d'étudiants (en valeur)	MESR	2017	Formation
Taux d'évolution du nombre d'étudiants entre 2011-2012 et 2016-2017 (en %)	MESR, INSEE	2017/2015	Formation
Nombre d'étudiants inscrits par filière (en valeur)	MESR	2017	Formation
Origine géographique des étudiants suivant le département d'obtention du bac (en %)	MESR, INSEE	2017/2015	Formation
Typologie des évolutions démographiques et étudiantes (typologie)	MESR, INSEE	2017/2015	Formation
Indicateur de déclassement (ou surqualification)	INSEE, MIGCOM	2015	Formation
Indicateur d'interdépendance du marché du travail (indice)	INSEE, MOBPRO	2015	Emploi
Part des 25-34 ans actifs occupés dans la population active occupée (en %)	INSEE	2015	Emploi
Taux de chômage (en %)	INSEE	2015	Emploi
Taux de chômage des 15-24 ans (en %)	INSEE	2015	Emploi
Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi (en %)	INSEE	2015	Emploi
Spécificité des territoires en fonction de la part des cadres des fonctions métropolitaines (typologie)	INSEE	2015	Emploi

Avec le soutien de



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la FNAU

PILOTAGE ÉDITORIAL: Karine Hurel (FNAU)

COORDINATION DE LA DÉMARCHÉ: Caroline Testut (UrbaLyon), Nathalie Saby (AURM), Karine Hurel (Fnau) et Félix Moulin (Fnau)

GRAPHISME: Héloïse Tissot - **IMPRESSION:** Imprimé avec des encres végétales par l'Imprimerie de la Centrale Lens, 62302 Lens, juin 2019 - **ISSN:** 1295-5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org



22, RUE JOUBERT - 75009 PARIS - FRANCE
01 45 49 32 50 - FNAU@FNAU.ORG - WWW.FNAU.ORG